

Table des matières

LES ORIGINES PYRÉNÉENNES.....	3
L'ÉMIGRATION DU PÈRE.....	5
<i>Mariage en 1814.....</i>	5
<i>La famille FOURESTEY.....</i>	8
LA CONSTRUCTION DE L'HOMME.....	10
<i>L'instruction.....</i>	10
<i>L'héritage de Louis-Bertrand BABYLONE.....</i>	12
<i>Le service militaire.....</i>	15
<i>L'apprentissage.....</i>	16
<i>Activité commerciale.....</i>	16
LE RETOUR SUR BORDEAUX.....	18
<i>Le personnel de maison.....</i>	18
<i>1857 - Reconstruction des immeubles de la rue Sainte Catherine et de la rue Guiraud.....</i>	20
<i>1857 - Construction d'une maison, rue de l'église Saint Seurin.....</i>	24
<i>1866 - Construction de l'Hôtel particulier de la rue Castéja.....</i>	25
BABYLONE ARMATEUR.....	31
L'EXPÉRIENCE MÉDOQUINE.....	32
<i>L'achat de forêts.....</i>	32
<i>Le chalet de Labiau.....</i>	35
<i>Les employés du Domaine.....</i>	39
<i>Le revenu de la résine.....</i>	43
<i>Les constructions sur le domaine.....</i>	43
LA FAMILLE ÉLARGIE.....	46
<i>Côté BABILONE et les Hautes Pyrénées.....</i>	46
<i>Côté FOURESTEY.....</i>	46
LA SUCCESSION DE LOUIS-BERTRAND BABYLONE.....	51
<i>Le testament.....</i>	51
<i>La contestation du testament.....</i>	51
<i>L'héritage des sœurs PORGE.....</i>	53
QUI ÉTAIT LOUIS-BERTRAND BABYLONE ?.....	55
<i>La particule « de Chamillan ».....</i>	55
<i>Louis-Bertrand BABYLONE et les Décorations.....</i>	56
<i>Louis-Bertrand BABYLONE et la Religion.....</i>	57
<i>Louis-Bertrand BABYLONE et la Franc-maçonnerie.....</i>	58
<i>Louis-Bertrand BABYLONE et l'Art.....</i>	61
<i>Louis-Bertrand BABYLONE et les Monogrammes.....</i>	62
<i>La fortune de Louis-Bertrand BABYLONE.....</i>	62
<i>Les derniers jours de Louis-Bertrand BABYLONE.....</i>	63
<i>La dernière demeure de Louis-Bertrand BABYLONE.....</i>	63
ANNEXES.....	64
<i>Annexe1 : Testament de Louis BABYLONE.....</i>	64
<i>Annexe2 : Contenu du caveau BABYLONE.....</i>	72
<i>Annexe3 : Contenu du caveau PORGE.....</i>	73
<i>Annexe4 : Contenu du caveau de la famille William GRAS.....</i>	74
<i>Annexe5 : La maison médiévale du 24 rue Ausone.....</i>	75
BIBLIOGRAPHIE.....	77
REMERCIEMENTS.....	78
DÉPOTS.....	78

Pourquoi s'intéresser à Louis-Bertrand BABYLONE ?

Dans la commune de Grayan et l'Hôpital, ce personnage est associé à la tradition de la « rosière », cette jeune fille élue tous les ans au mois de Juillet pour représenter la commune lors des cérémonies officielles.

C'est grâce au legs de M. BABYLONE que cette « fondation à perpétuité » a été initiée en 1904 et vit encore de nos jours. Tous les ans, le dimanche le plus proche du 29 juin, fête de la Saint Pierre¹, est intronisée la rosière de Grayan.

Sylvain SAYO, l'historien local, a déjà écrit² sur M. BABYLONE mais il concluait que les informations étaient rares et que ce monsieur avait été très discret.

Il y est encore connu, sur la commune de Grayan pour avoir fait construire un magnifique chalet, que les plus anciens habitants de la commune encore vivants appelaient le « château de Babylone » et qu'ils ont vu tomber en ruine. Il n'en reste en 2025 que la « tour ». Des cartes postales datées entre 1910 et 1930, témoignent de son architecture et des goûts de la fin du XIXème siècle.

En tapant dans Google maps «BABYLONE Grayan » l'outil propose immédiatement « Domaine de BABYLONE dunes Labiau et Barreyre ». Dans la même application, il suffit de taper « Hôtel de BABYLONE Bordeaux » pour voir le magnifique immeuble qu'il a fait construire à Bordeaux.

Ce personnage énigmatique a laissé au moins trois traces de son passage sur terre. En allant visiter l'Hôtel de BABYLONE à Bordeaux on évoque ce personnage sous le nom de « BABYLONE de CHAMILLAN ».

Jean-Paul LESCORCE dans son ouvrage « Journal de Soulac à nos jours », cite également son nom comme invité des chasses à courre au château LACLOTTE.

Ces informations parcellaires et les différentes déclinaisons de son patronyme, ont piqué notre curiosité au vif. Nous nous sommes lancés en 2023 dans une enquête de terrain qui nous a amené dans un premier temps à prendre contact avec la propriétaire actuelle de l'hôtel de la rue Castéja à Bordeaux, et dans un deuxième temps, avec celle du domaine de BABYLONE à Grayan.

Aucune archive privée ne leur est parvenue. Il a donc fallu se tourner vers les archives publiques et fréquenter assidûment les Archives Départementales de la Gironde, les Archives de Bordeaux-Métropole, les Archives de la commune de Grayan et celles de l'Archevêché pour tenter de connaître Louis-Bertrand BABYLONE.

L'enquête a débuté par l'utilisation d'un moteur de recherche sur le Web en tapant « BABYLONE de CHAMILLAN » qui est le nom que nous a donné la propriétaire actuelle de l'immeuble de Bordeaux. Cette recherche aboutit au site des Archives départementales de Gironde qui ont conservé la liste des collections vendues aux enchères en 1898. Les archives des hypothèques ont gardé trace des différentes opérations immobilières et indiquent les noms des notaires chez qui ont été signés les actes qui jalonnent la vie de tout individu. L'inventaire après décès, en l'occurrence celui de son père, nous a mis sur la voie du caveau de famille que nous avons localisé au cimetière de la Chartreuse à Bordeaux : il nous a révélé les noms des personnes ensevelies avec Louis BABYLONE. Il ne restait plus qu'à identifier toutes ces personnes et à les replacer dans un arbre généalogique.

Pour la partie économique, les annuaires de la préfecture et les journaux couvrant un siècle d'histoire de 1813 à 1913 ont été des ressources précieuses.

Le document que vous avez entre les mains va essayer de répondre à la question : **Qui était Louis-Bertrand BABYLONE ?**

Sa personnalité a été façonnée par ses parents, par sa famille « élargie », ainsi que par le contexte politique du second empire.

Il a lui-même influencé d'autres personnes qui ont poursuivi son œuvre, mais tout s'éteint à la veille de la première guerre mondiale.

Grayan et l'Hôpital le 16 Mars 2025

¹L'église de Grayan est dédiée à Saint Pierre.

²Voir [SAOY1] dans la Bibliographie

Les origines pyrénéennes

La famille BABILONE est originaire d'Avajan, petite commune des Hautes Pyrénées située dans la vallée du Louron.

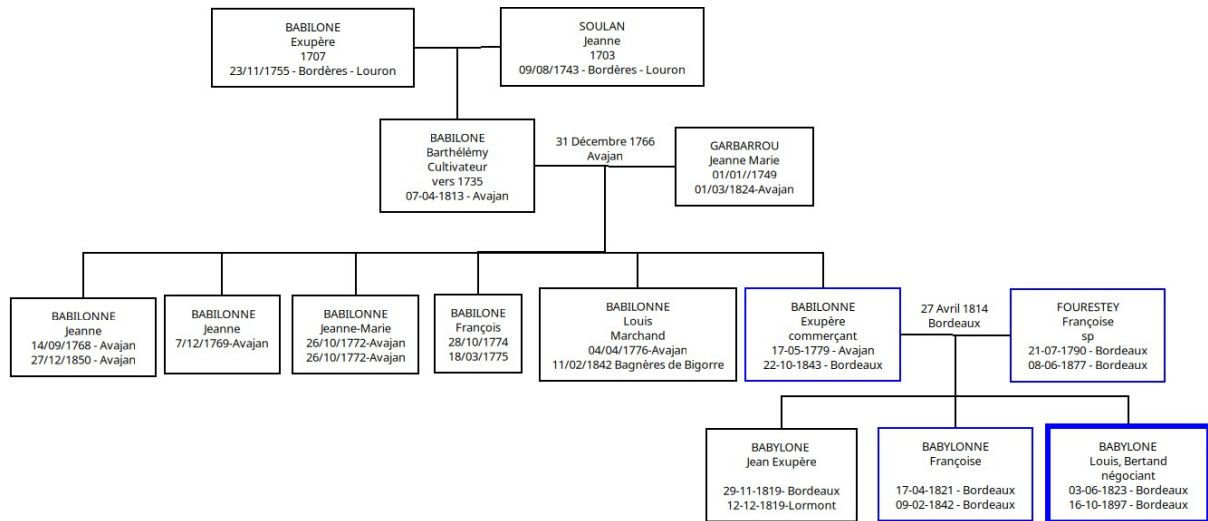


Figure 1: Ascendance BABILONE



Figure 2: Localisation du village d'AVAJAN dans la vallée du Louron

En 1886, la monographie communale¹ rédigée par l'instituteur donne une idée de la vie dans ce lieu :

« ... L'altitude de ce lieu est de 695 mètres au-dessus du niveau de la mer ; le climat est sujet à des changements les plus opposés : pendant l'été, le vent du midi souffle avec violence, pendant les quatre mois de l'hiver qui commence du mois de décembre jusqu'au mois d'avril, la neige couvre la terre et le froid se fait sentir avec intensité ; à la neige succède la pluie qui tombe le mois de mars et d'avril : alors survient la fonte de la neige...

...le chiffre de la population a été en 1886 de 135 habitants ; ce nombre diminue légèrement par suite de l'émigration de la jeunesse qui se porte à l'étranger. La commune n'est pas divisée en quartier, la population est agglomérée. Le nombre de feux est de 42. Avajan est administrée par 10 membres formant le conseil municipal dont un maire et un adjoint et desservie par un curé appartenant au culte catholique...les revenus ordinaires s'élèvent à 1 476,95 francs.

Les principales productions sont le blé, la pomme de terre et le sarrasin... La charrue a été introduite depuis peu d'années...

¹Monographie communale sur le site Web des Archives départementales des Hautes Pyrénées

... L'étymologie la plus probable du nom de la commune est la suivante : Ava, situé au-dessus ; jan : peuplade ou commune en aval de la vallée. Le patois qui est le seul idiome existant tient à disparaître mais lentement... »

La notice des Archives des Hautes Pyrénées propose plutôt comme étymologie « **Aveius** et suffixe - **anum** (= Domaine d'Aveius) ».

Barthélémy BABILONE, grand-père de Louis-Bertrand, est à la révolution, « *membre du Conseil Général de la commune Davajan, dépendant du canton de Bordères, district de la Neste, département de Hautes Pyrénées* ».

Barthélémy BABILONE écrit, dans les documents qu'il signe, la mention « Élu le troisième janvier de la présente année pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariage le décès des citoyens... »

Il est donc officier public.

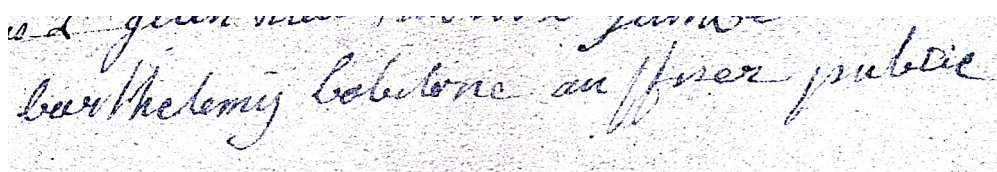


Figure 3: 1794-Qualification de Barthélémy BABILONE

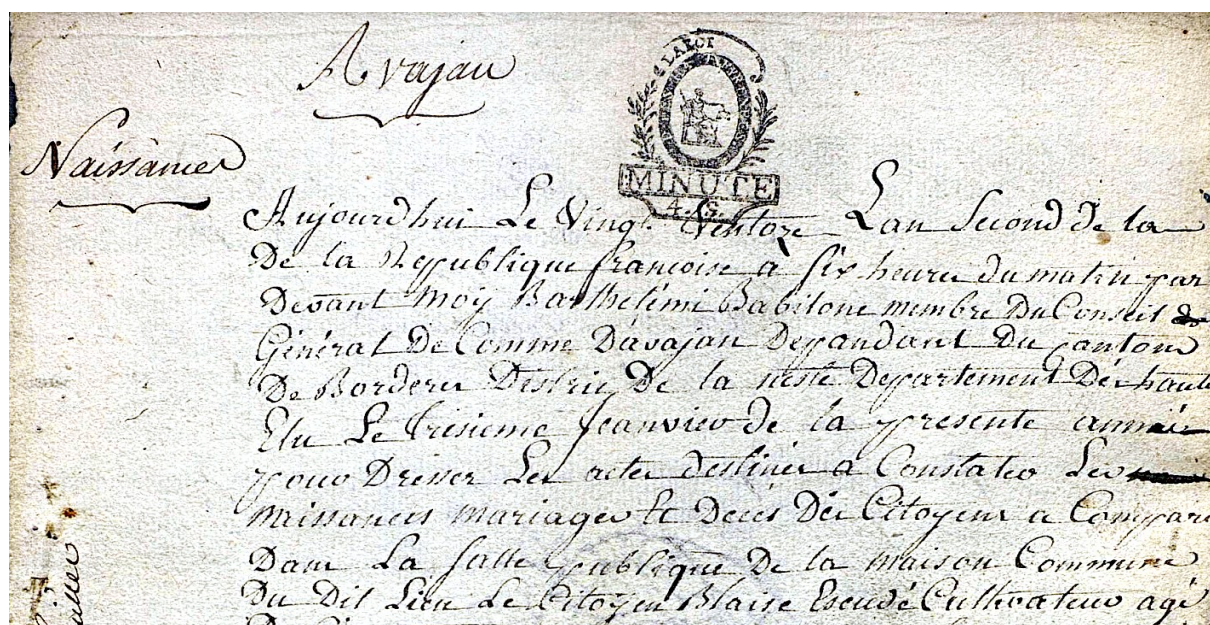


Figure 4: 1794-Acte rédigé par Barthélémy BABILONE – source : AD65 1793-1796 – 2 E 2/24-NMD

Dans un acte daté du nonidi brumaire an III (9 brumaire an III soit le 30 Octobre 1794) Barthélémy écrit son nom avec 2 n.

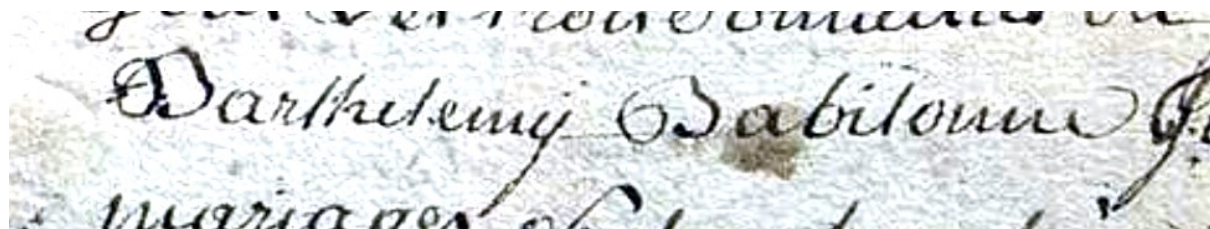


Figure 5: 1794-Signature avec deux n

mais dans un acte du septième nivose an III (27 Décembre 1794) il écrit son nom avec 1 seul n.

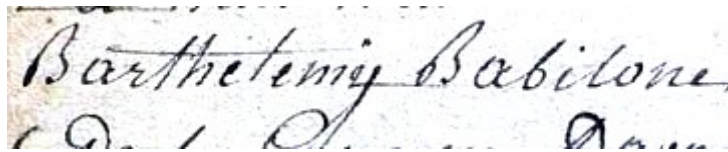


Figure 6: 1795-Signature BABYLONE

A partir du 19 Messidor an III (7 Juillet 1795), les actes sont signés par Baptiste Jambé, mais Barthélémy BABYLONE assistera comme témoin à la majorité des déclarations civiles.

L'émigration du père

On peut penser qu'à sa majorité, un peu avant la mort de Barthélémy le 7 avril 1813¹, Exupère son fils et futur père de Louis-Bertrand, quitte son village natal pour tenter sa chance à « l'étranger² ».

L'étranger se sera Bordeaux, mais pourquoi et comment reste un mystère ! A cette époque là, les migrants « ne sont pas pour autant des déracinés car beaucoup suivent des filières et sont accueillis à Bordeaux par un oncle, un cousin, un frère ; d'autre part leur mariage suit de près leur installation... »³

L'arbre d'ascendance d'Exupère BABYLONE montre qu'il n'est pas le premier de la famille à tenter sa chance sur Bordeaux. Son cousin germain, Barthélémy l'a précédé et s'est marié dans cette ville en 1794. Ce cousin habitait 4, rue des Boucheries et était marchand de mouchoirs comme le stipule son acte de mariage⁴. Il a très bien pu l'accueillir à son arrivée dans la ville et le conseiller sur les activités commerciales « porteuses » comme on le dirait aujourd'hui !

Mariage en 1814

On trouve sa trace à Bordeaux, dans son acte de mariage⁵ en 1814 avec Françoise FOURESTÉY dans lequel il est domicilié au 25, fossés de l'Hôtel de ville, mais le notaire Jean Edouard PERY dans l'inventaire⁶ après décès parle plutôt du 24 ce qui est confirmé dans l'almanach de 1817.

Les fossés de l'Hôtel de ville correspondent aujourd'hui au cours Victor Hugo, la Mairie était située au niveau du lycée Michel Montaigne.

Sur la carte suivante le numéro 24 apparaît plutôt dans la rue Sainte Catherine.

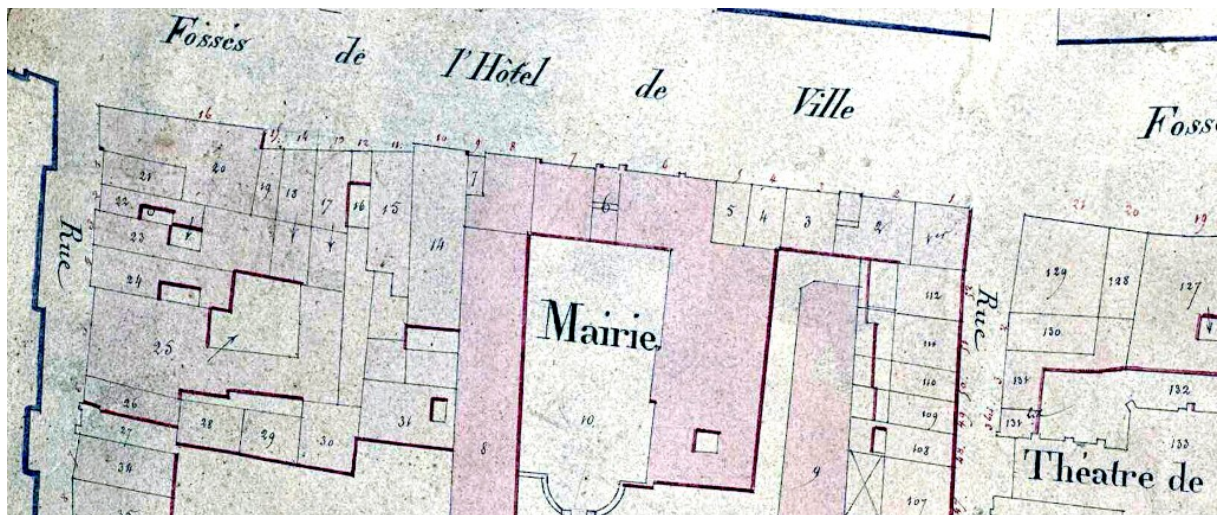


Figure 7: 5, fossés de l'Hôtel de Ville entre 1820 et 1830 - Source : ABM 50 G 4 - Planche 32 - Hôtel de Ville

En 1817, le nom de apparaît pour la première fois dans l'Almanach général de la préfecture de la Gironde, à deux adresses différentes. Au 24, fossés de l'Hôtel de ville se trouve le magasin de commerce, et au 50 rue Sainte Catherine le domicile de la famille.

¹Acte de décès de Barthélémy BABYLONE : [AD65_cote 2 E 3/455 p2](#)

²En référence à la terminologie employée dans la monographie d'Avajan – voir page 4

³[GAR2] p124

⁴ABM cote 2 E 6 p109

⁵ABM_cote 2 E 85 p32

⁶AD33 cote 3_E_25091

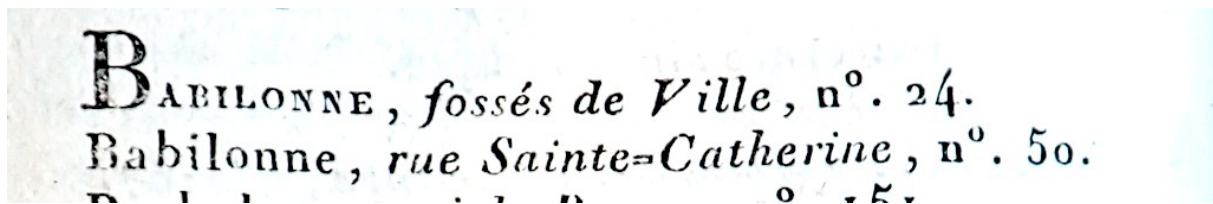


Figure 8: Almanach - 1817- source : ABM 26 Ca 15

Le recensement de 1822, nous confirme son installation au 50, rue Sainte Catherine et nous précise l'objet de son commerce : marchand d'indiennes¹.

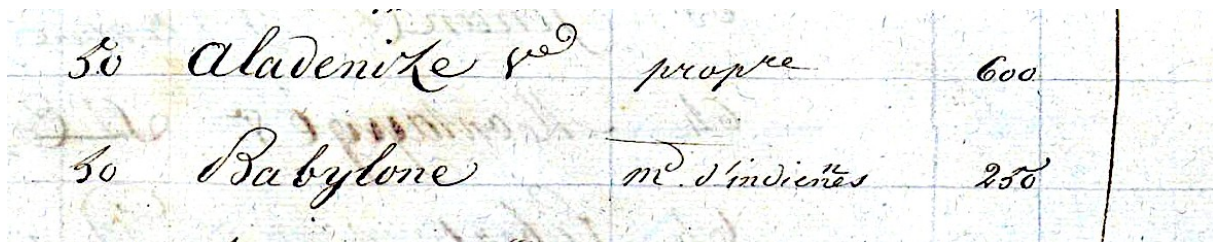
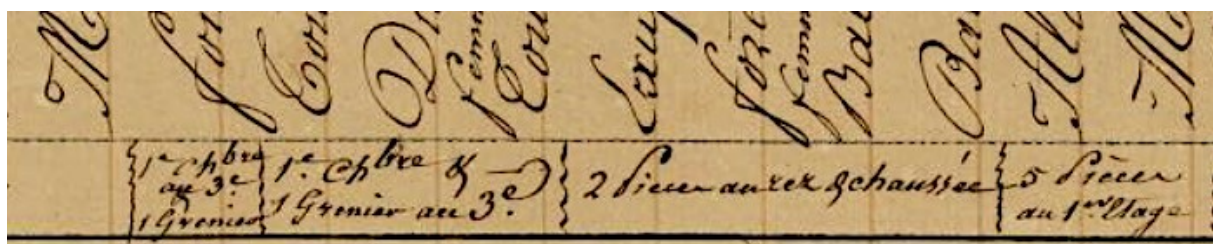


Figure 9: Recensement Bordeaux 50, rue Sainte Catherine - Source : ABM : ABM 1 F 4 p 134

Le recensement de 1831, nous donne une description de son logement. La famille BABYLONE réside dans un 2 pièces au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 50 rue Sainte Catherine, avec sa femme, sa fille et son fils. Son activité commerçante reste du côté du fossé de l'Hôtel de ville.

		Maisie Marie	Domestique		oui	10.7.1804
		forizé Julie	Lisane		oui	7.12.1806
		Courmemise Jean	Chapelier (ouvrier)	oui		en 1796
		Dubois Elizabeth	Couturière		oui	17.10.1800
		Courmemise Joseph		oui		29.10.1829
50	Aladenize ve	Laupes Babilone	Marchand	oui		en 1775
		forizé Françoise			oui	en 1794
		Babilone Françoise			oui	17.10.1821
		Babilone Louis		oui		1.10.1822
		Aladenize Marguerite	Pentière		oui	8 mai 1767
		Mora Victorine	Domestique		oui	13.10.1800

Figure 10: Recensement Bordeaux 1931 - 50 rue Sainte Catherine - Source : ABM : 1 F 7 p20

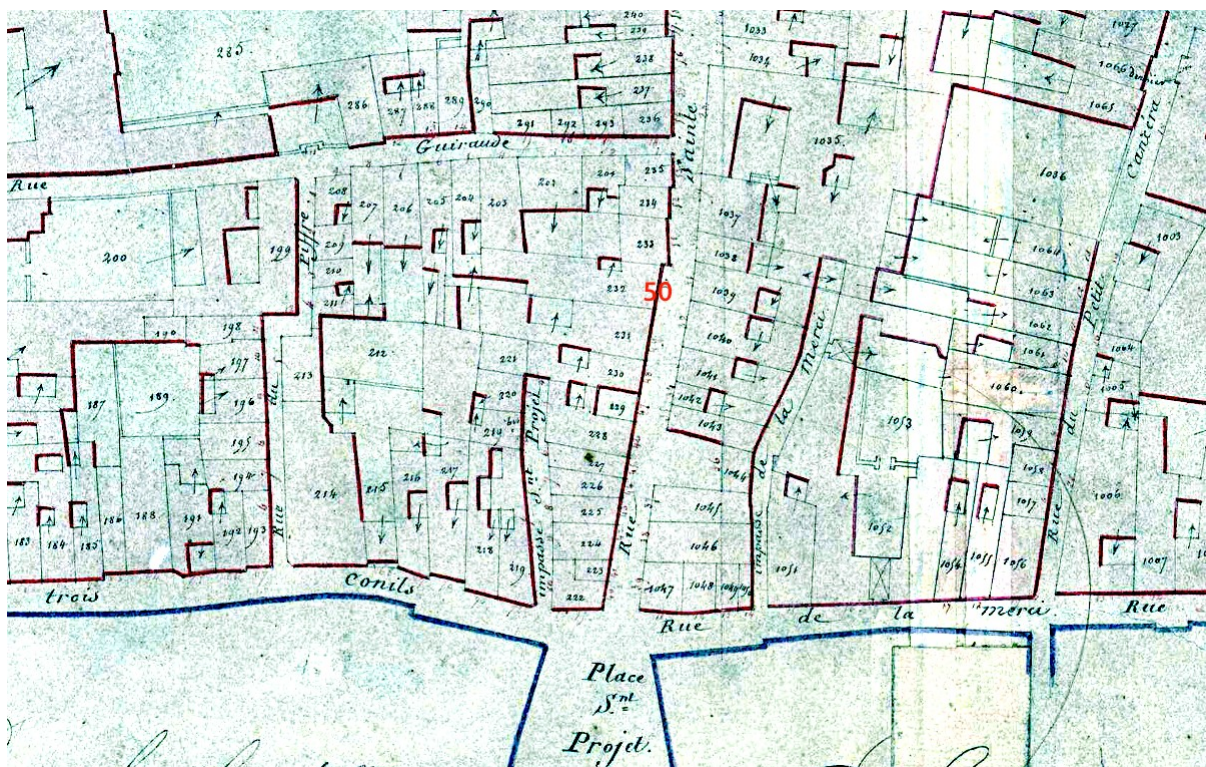


Le recenseur a pris la peine de décrire les niveaux de l'immeuble et nous apprend que le premier étage occupée par la propriétaire contient 5 pièces, et qu'il existe une troisième étage avec deux chambres et deux greniers.

Le deuxième étage fait l'objet d'un ajout qui apparaît à la page 218

¹Une indienne est un tissu peint ou imprimé fabriqué en Europe entre le XVIIe et le XIXe siècle. Ces tissus sont généralement dans les tons de rouge à cause de la plante utilisée pour sa teinture, la garance dont on utilise la racine. Source : Wikipédia

Le nom de la propriétaire est rayé et la mention vendu à « Exupère BABYLONE » semble être prématurée puisque l'inventaire après décès date la vente au 10 juin 1833. On peut penser qu'Exupère a essayé de convaincre Mme ALADENIZE de lui vendre son immeuble de son vivant, mais qu'elle est morte avant d'avoir signé l'acte. L'immeuble a donc ensuite été mis en vente par licitation. Exupère a remporté les enchères et a acheté l'immeuble pour 43 684 Francs.



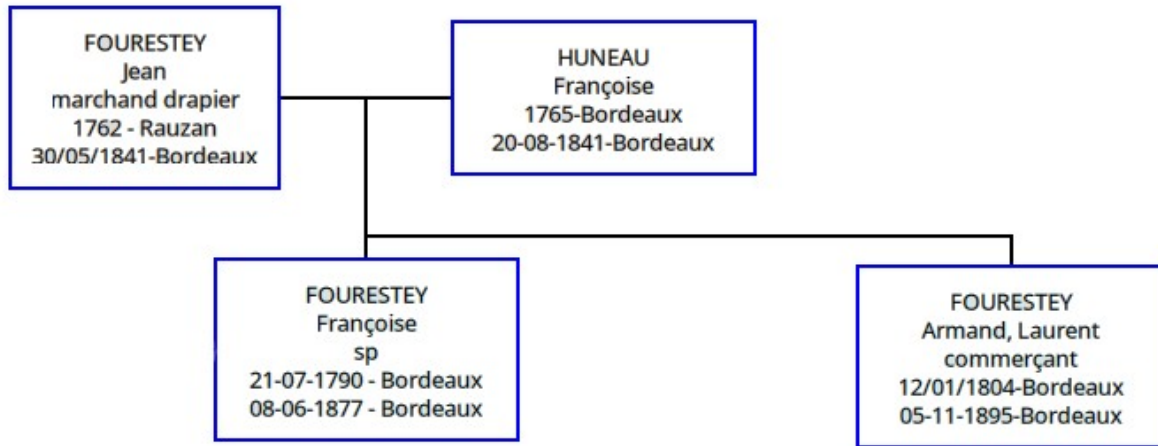
L'inventaire¹ fait après le décès d'Exupère nous permet d'estimer que ses affaires ont été florissantes et qu'il s'est constitué un patrimoine dans la pierre :

- En 1819, la famille BABILONE est frappée par la mort de leur premier enfant qui n'aura vécu que 13 jours. Le décès de ce bébé a dû affecter très profondément le couple, qui a été soutenu dans cette épreuve par la famille FOURESTEY.

Version 2.3 du 1 Juin 2025

La famille FOURESTEY

Loin de ses origines, Exupère BABYLONE va considérer la famille de sa femme comme sa propre famille et il va créer en 1823, à la naissance de Louis-Bertrand, une structure commerciale portant le nom de « BABYLONE frères ». N'ayant pas de frère de sang sur Bordeaux, il ne peut s'agir que de Laurent FOURESTEY, son beau-frère



Jean FOURESTEY : 1762 - 1841

Jean FOURESTEY est né à Rauzan (30 kms au sud est de Bordeaux) vers 1762. Il « émigre » lui aussi à Bordeaux avant la révolution où il semble exercer le métier de tourneur sur bois. Il se marie vers 1789 avec Françoise HUNEAU dont la famille réside rue Notre Dame. Le 21 juillet 1790 naît Françoise FOURESTEY qui épousera Exupère .

En 1804, Laurent FOURESTEY vient au monde, déclaré par son père Jean qui précise être tourneur sur bois, au 28 rue Notre Dame.

En 1814, Lors du mariage de Françoise avec Exupère la famille habite au 81, rue Notre-Dame et Jean FOURESTEY y apparaît comme marchand.

Au recensement de 1820, la Famille FOURESTEY a déménagé 5, rue du poisson salé au centre de Bordeaux et y a ouvert une boutique de drapier. La rue du poisson salé correspond aujourd'hui à la portion de la rue Sainte Catherine entre le cours d'Alsace et Lorraine et la rue des Ayres.

Jean FOURESTEY y décédera le 30 Mai 1841.

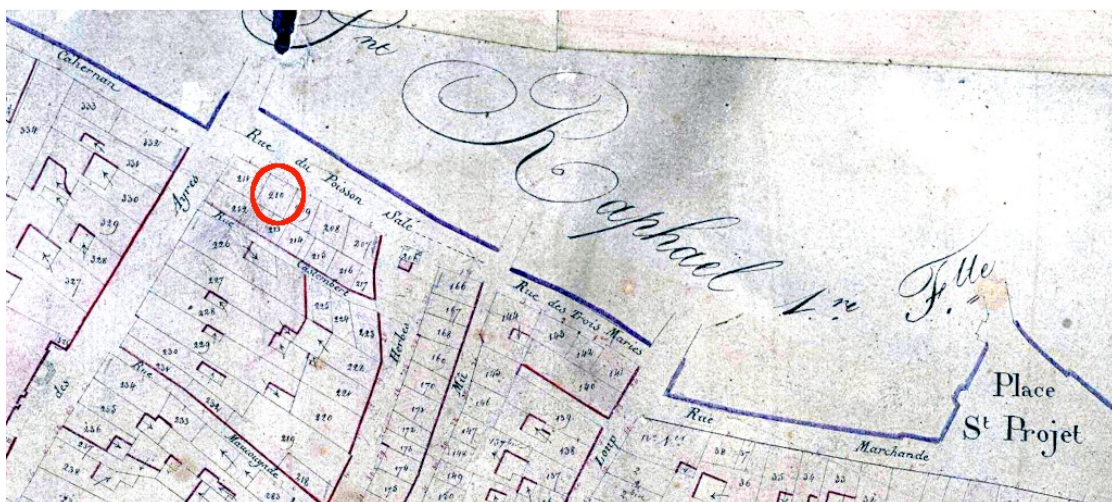


Figure 13: Rue du poisson salé en 1822 - source : ABM 50 G 12 - planche 31 - Ste Colombe

Dans cette rue, par endroit très large, qui était aussi appelée « place » se trouvait une fontaine dont il reste une gravure.

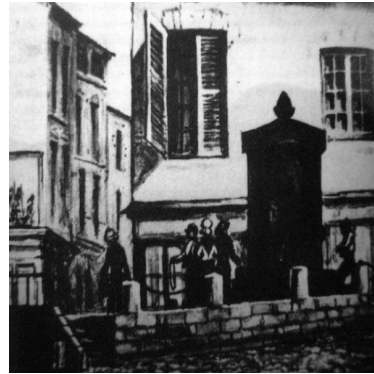


Figure 14: Fontaine du Poisson Salé - source : [COL1] p137

Laurent FOURESTEY : 1804 - 1898

Laurent FOURESTEY est né le 12 Janvier 1804 au 28 rue Notre Dame à Bordeaux dans une famille dont le père est tourneur sur bois. On ne sait rien de son enfance.

En 1824 lors du recensement militaire, il est décrit de petite taille 1,525 m. Ses cheveux et ses sourcils sont bruns, les yeux sont roux, le front est dégarni, le nez large, le menton rond, le visage est ovale et le teint coloré. Il exerce la profession de marchand de mouchoirs. Il sera exempté pour « défaut de taille ».

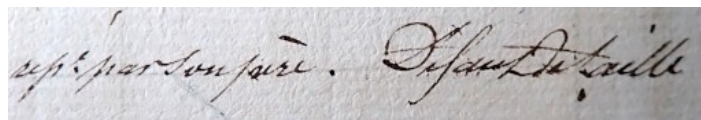


Figure 15: Exemption Laurent FOURESTEY Source : ABM 10 H 18

Il travaille avec son père et restera dans la maison de la rue du poisson salé, devenu le 130 rue Sainte Catherine, jusqu'en 1852.

Le 25 Septembre 1837, il passe un contrat de mariage¹ devant Me Thierrée . L'article 7 de ce contrat précise « Aussi en faveur du mariage, les sieur et dame FOURESTEY père et mère associent les futurs époux au commerce de marchand de rouenneries qu'ils font à Bordeaux sus dite rue du Poisson salé n°5 dans une maison qui leur appartient. Cette société commencera le jour de la célébration du mariage religieux et elle durera autant de temps qu'il conviendra aux associés. Cependant la dissolution ne pourra être demandée avant l'expiration des cinq premières années qui suivront la date de célébration.

Elle sera connue sous la raison sociale **FOURESTEY père et fils**.

« Son siège sera dans la dite maison rue du poisson salé n°5.

Chacun des sieurs FOURESTEY aura la signature sociale dont il ne sera fait usage que pour les affaires de la société.

Les bénéfices appartiendront pour une moitié au sieur et dame FOURESTEY conjointement et pour l'autre moitié aux futurs époux. Les pertes seront supportées dans la même proportion.

M. et Mme FOURESTEY père et mère mettent dans la société leur fonds de magasin, composé de marchandises et évalué huit mille francs.

Les futurs époux y mettent leur industrie et ils s'obligent de donner tout leur temps aux affaires de la société et de faire tout ce qui dépendra d'eux pour les faire prospérer.

Les associés auront le devoir de verser dans la société des fonds propres à chacun d'eux et celui qui aura usé de cette faculté, aura droit à un prélèvement d'intérêt de cinq pour cent annuellement.

Il sera tenu des écritures régulières conformément à la loi.

Chaque année, il sera fait une balance des affaires de la société.

¹AD33 cote : 3 E 41081

Il ne sera tenu qu'un seul ménage pour les quatre associés qui habiteront dans la dite maison, sans qu'il y ait lieu à aucun prélèvement de loyers. Toutes leurs dépenses de nourriture, d'entretien, de vêtements et autres, ainsi que toutes celles qui seraient occasionnées par la survenance d'enfants du présent mariage seront à la charge de la société.

Si après le délai de cinq ans, la dissolution est demandée par les futurs époux, ils n'auront droit de retirer que leur part des bénéfices.

Si elle l'est par M. et Madame FOURESTEY père et mère, ils seront tenus de céder aux futurs époux ou au survivant d'eux, pour le prix de facture les marchandises qui existeront alors sans rien exiger pour l'achalandage et leurs ustensiles. Le prix qui sera déterminé sera retenu par M. FOURESTEY fils pour être imputé sur le tiers qui lui a été donné par préciput par ses père et mère.

Si c'est la future épouse qui devient cessionnaire, elle conservera aussi le dit prix pour en faire raison à la succession du futur époux s'il laisse des enfants ou à défaut d'enfants aux successions de ses père et mère après le décès du survivant.

Dans ce dernier cas de dissolution, les futurs époux ou le survivant d'eux devront ainsi qu'ils s'y obligent solidairement, payer aux sieur et dame FOURESTEY père et mère et au survivant d'eux, de trois mois en trois mois et d'avance, l'intérêt à cinq pour cent par an sans retenue de la moitié du prix total qui aura été fixé... »

Au décès de son beau-frère Exupère, Laurent FOURESTEY va reprendre le commerce « d'Indiennes de Mode et de nouveautés » au 5, fossés de l'Hôtel de Ville jusqu'en 1852 (il a alors 48 ans).

Cette année sonne le glas de son activité commerçante.

Le 1^{er} octobre 1837, il épouse Marie Zénaïde CHAUMET avec qui il aura 5 enfants :

1. Evariste né le 15 Avril 1839 au 5 rue du poisson salé; 26 juin ;
2. Pierre né le 20 Septembre 1842 et qui décédera à l'âge de 5 ans ;
3. Zéline née le 26 Juin 1845 au 5 fossés de l'Hôtel de Ville ;
4. Adélaïde née le 9 Juillet 1849 au 40 rue des Sablières ;
5. Angèle née le 1^{er} Octobre 1851 au 40 rue des Sablières.

A partir de 1865, il va changer 5 fois de domicile avant de s'établir pendant 17 ans au 8 rue Pont de la Mousque où il apparaîtra comme « Comptable » en 1881.

Il décède le 4 Novembre 1895¹ au 37 rue de Cheverus à l'âge de 94 ans.

La construction de L'homme

L'instruction

La petite enfance de Louis BABYLONE a eu lieu pendant la période historique de la « Restauration ». A cette époque les autorités s'efforcèrent de « remettre l'enseignement public entre les mains de l'Église et tendit aussi à absorber l'Université à son profit.

L'enseignement religieux devint la base de l'éducation.

Les ministres ou les hauts dignitaires appelés au sein de Commissions de l'instruction publique travaillent dans ce but : de Corbière, Frayssinous, de Villèle s'appliquèrent à faire de l'école une annexe de l'église ; aussi jusqu'au moment où l'instruction publique sera constituée en un ministère spécial, 10 février 1828, nous verrons le service de l'enseignement fréquemment réuni au ministère des cultes. Cette situation se prolongera même sous le second empire, tant on considérait que religion et instruction étaient deux choses inséparables. »².

Louis BABYLONE sait lire et écrire comme le montre le document relatif au tirage au sort³ de la classe 1843 (fig 16) et il a certainement fréquenté une école catholique à proximité de son domicile ou du commerce.

¹ [ABM cote 3 E 323 p290](#)

²[DON1 p 11]

³AD33 cote 1 R 265

NOMS ET PRÉNOMS		DATE	LIEUX	PROFESSIONS	TAILLE	MOTIFS	DÉTAILS
JEUNES GENS DE LA CLASSE		DE LA NAISSANCE	DE LA NAISSANCE	DES JEUNES GENS	DES JEUNES GENS	D'EXEMPTION OU DE TIRAGE	DES JEUNES GENS
1 ^{er} Noms de famille ;	2 ^{es} Prénoms ou noms de baptême ;	1 ^{er} Jour ;	1 ^{er} Mois ;	1 ^{er} Année ;	1 ^{er} Taille ;	1 ^{er} Motif ;	1 ^{er} Motif ;
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
Né à Bordeaux canton d'Arnaud département de la Gironde résident à Bordeaux canton d'Arnaud département de la Gironde fils de feu ex-coureur et de feu épouse Ray. domiciliés à Bordeaux		1 ^{er} 2 ^e juin		1 m 65		1	

Figure 16: 1843 - Tirage au sort de Louis BABYLONE

L'article 5 de son testament nous laisse à penser qu'il a fait ses classes chez les frères des écoles libres de la doctrine chrétienne de Bordeaux.

Si cette congrégation avait cette dénomination à l'époque elle est connue aujourd'hui sous le nom des « Frères des écoles chrétiennes ». Elle est encore présente à Bordeaux, sous le nom « **Ensemble scolaire Saint-Genès La Salle** » et maintient un site Web d'archives¹, riche d'enseignement.

Cette congrégation a bien accepté le legs BABYLONE, ce qui nous est confirmé par la présence d'un bordereau de la Préfecture de la Gironde dans le dossier disponible aux Archives départementales sous la cote 4 O 58.

L'interrogation de la Base de Données du site Web permet d'obtenir une liste des écoles susceptibles d'avoir accueilli le petit Louis.

Type	Nom	Ville	Pays	Début - Fin
École	Saint-Bruno	Bordeaux	France	1829 - 1905
École	Saint-Charles	Bordeaux	France	1807 -
École	Saint-Ferdinand	Bordeaux	France	1759 - 1904
École	Saint-Louis Saint-Martial (Chartrons)	Bordeaux	France	1813 - 1882
École	Saint-Michel	Bordeaux	France	1758 - 1833
École	Saint-Nicolas	Bordeaux	France	1825 - 1904
École	Sainte-Eulalie	Bordeaux	France	1758 - 1968

Selon le critère de proximité, deux d'entre elles peuvent être élues : Sainte Eulalie et Saint Charles

Nous avons interrogé les archives Lassalliennes qui n'ont aucune trace de la présence en tant qu'élève ou donateur de Louis BABYLONE dans leur fond.

¹<https://www.archives-lasalliennes.org/index.php>

L'héritage de Louis-Bertrand BABYLONE

Le 22 Octobre 1843, Exupère BABYLONE décède à l'âge de 67 ans. Le 14 février 1844, un inventaire¹ des biens est réalisé par Maître PERY.

Louis-Bertrand hérite, avec sa mère, des immeubles acquis par son père :

Les maisons de la rue Notre-Dame

- une maison située 59, rue Notre-Dame, quartier des Chartrons acquise en 1818² ;
- une maison située 57, rue Notre-Dame, quartier des Chartrons acquise en 1822³.

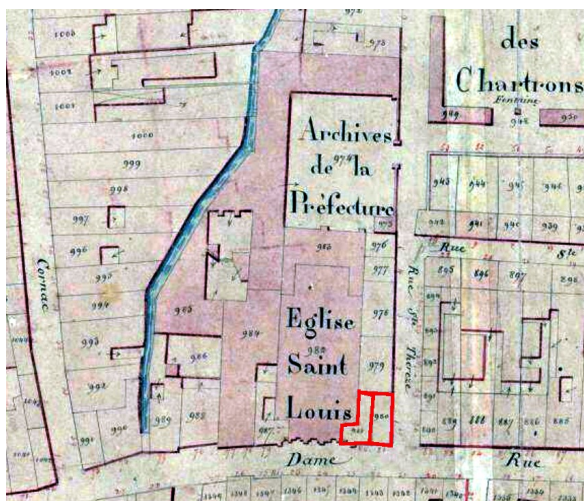


Figure 17: 1830-Plan cadastral de la ville de Bordeaux, planche 14, section D. Saint-Louis, feuille 1/1 – ABM cote 50 g 42



Figure 18: 2025 - IGN Géoportail

Ces deux maisons seront frappées d'expropriation en 1875 pour reconstruire l'église saint Louis.

Les deux maisons situées rue Notre-Dame à l'angle de la rue Thérèse, ont fait place aujourd'hui à l'angle de la place. Le bâtiment des archives a été détruit et l'église a été reconstruite en retrait de la rue Notre-Dame par l'architecte BRUN, qui a œuvré en 1866 pour édifier l'Hôtel de BABYLONE rue Castéja.

La maison des Fossés de l'hôtel de Ville

Sur le cadastre des années 1830, le n° 24 Fossés de l'Hôtel de Ville n'apparaît pas. Dans certains documents le n° 5 est cité, mais peut-on s'y fier ? Si cette hypothèse était vraie, le magasin de la famille BABYLONE-FOURESTEY serait l'emplacement le plus proche de la Mairie. Aujourd'hui il correspondrait à une partie de l'aile gauche du lycée Michel MONTAIGNE, Cours Victor HUGO.

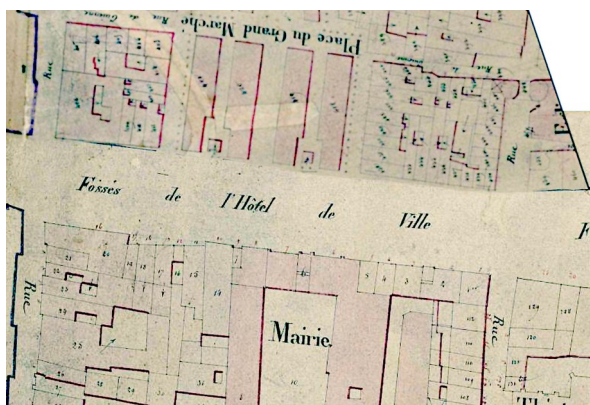


Figure 19: 1830 - Fossés de l'Hôtel de Ville ABM cote 50 G 4



Figure 20: 2025 – IGN Géoportail : Cours Victor Hugo entre la rue Sainte Catherine et la rue du Mirail

¹AD33 cote 3 E 2591

²AD33 cote 3 E 25091

³AD33 cote 3 E 25091;

«... une maison située à Bordeaux Fossé de l'Hôtel de ville numéro vingt quatre (N° 24) consistant en deux corps de logis, élevée sur la façade d'un entresol seulement et sur le derrière de deux étages, occupée à titre de locataire par le sieur RICHARD.

Confrontant du midi, par la façade aux propriétés de M. ARAN, du levant à la maison de M. GERARD et du couchant à celle de M. LENTZ, pâtissier.... Cette vente est faite moyennant la somme de vingt quatre mille francs... Fait et passé à Bordeaux en l'étude de Me CANDAU le dix huit Juillet mil huit cent vingt cinq...»

Acquise¹ par Exupère BABYLONE le 18 juillet 1825 pour 24 000 francs. Cette maison a été vendue² le 8 Octobre 1878 à François GARAUD par Louis BABYLONE pour une somme de 60 000 francs.

Une maison, 5 place de Tourny

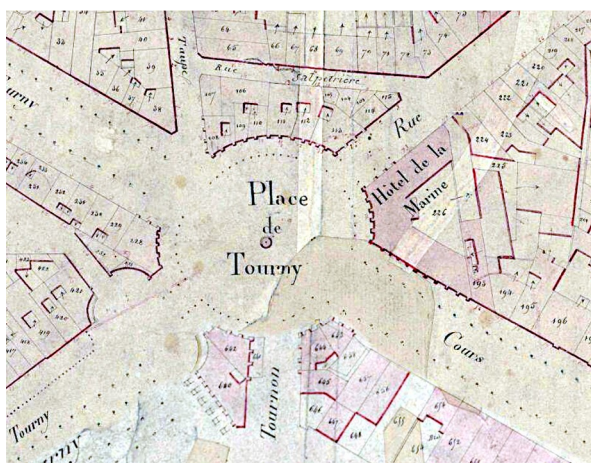


Figure 21: 1830 - reconstitution de la place Tourny à partir des planches 20 et 21 du cadastre - ABM cotes 50 G 2 et 50 G 3



Figure 22: 2025 -IGN Géoportail - Place Tourny

Exupère BABYLONE l'avait achetée par adjudication³ le 22 Mai 1832 au prix de 14 225 francs. Le cadastre de 1830 ne présentant pas les numéros des maisons, il est aujourd'hui impossible de la localiser.

« ...cette maison est élevée d'un entresol, d'un premier étage avec grenier au-dessus du rez-de-chaussée.

Le premier étage et les greniers sont continus en mansarde. Le souterrain consiste en une cave et un caveau voûté.

Le rez-de-chaussée consiste en un corridor dans lequel est un escalier en pierre sur mur de chiffre conduisant jusqu'au premier étage et se prolongeant en bois jusqu'aux greniers à droite du corridor sont deux pièces dont une servant de boutique prend jour sur la place Tourny et l'autre servant de cuisine à une ouverture donnant sur une cour qui dépend de la dite maison et dans laquelle on a établi un évier, la boutique et la cour sont pavées en pierre de Barsac et la cuisine est carrelée. Dans la cuisine se trouve un fourneau, ces deux pièces sont au surplus à solives apparentes.

L'entresol est divisé en deux pièces dans chacune desquelles est une cheminée en pierres. La pièce du devant qui prend jour sur la place Tourny par deux fenêtres est planchée et à solives apparentes ; il s'y trouve un placard, la pièce du derrière qui prend jour sur la cour par une fenêtre est carrelée et également à solives apparentes.

Le premier étage consiste en deux chambres planchées et à solives apparentes, dans chacune desquelles est une cheminée en pierre. La chambre du devant qui est éclairée par deux croisées est divisée en deux par une cloison en planches.

Aux trois quarts environ de la volée de l'escalier en bois conduisant au grenier est un siège de latrines.

Le grenier qui est très bas de plafond est divisé en deux parties par une cloison en planches l'une de ces parties est plafonnée.

¹AD33 cote 3 E 19262

²AD33 cote 4 Q 3 4416)

³AD33 cote 4 Q 3 2107 n° 31

Cette maison qui est susceptible de quelques réparations confronte du levant par la façade la place Tourny, du couchant aux possessions du sieur BRASSIER, du nord à celles du Sieur BILLEAU et du midi à la propriété du sieur LERQUI.

Le terrain sur lequel est construite la maison occupe une superficie d'environ soixante quatorze mètres cinquante huit centimètres... Les experts ont estimée cet immeuble à 10 500F... »

Cette maison a été vendue¹ à M. GUILHOU, négociant demeurant quai des Chartrons, le 4 Septembre 1863, solidairement par Françoise FOURESTEY et Louis Bertrand BABYLONE pour un prix de 41000 francs.

L'immeuble de la rue Sainte Catherine

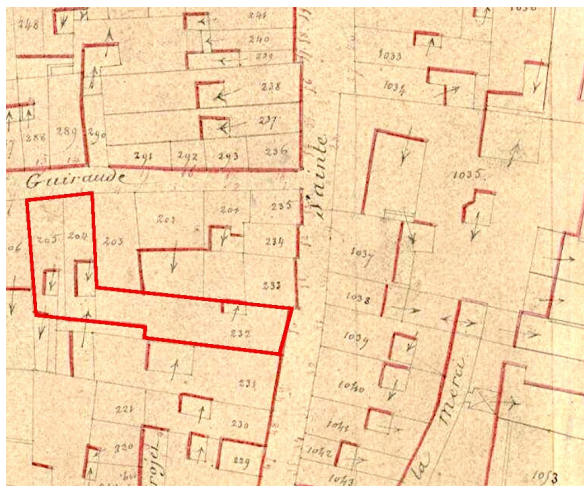


Figure 23: 1830-planche 22 "La Douane" ABM cote 50 G 5



Figure 24: 2025-IGN Géoportail 73, rue Sainte Catherine

On aperçoit très distinctement le réalignement des constructions à partir de 1957, pour obtenir la grande rue rectiligne actuelle.

Le numéro de cet immeuble a évolué dans le temps : le n°50 en 1822 deviendra le n°79 en 1833 et le 73 en 1842, après la mise en place du plan de renumérotation des numéros de rue² encore en vigueur de nos jours.

Exupère BABYLONE s'y est installé certainement dès son mariage, y a été locataire jusqu'en 1933, date à laquelle il en est devenu propriétaire.

« ...monsieur BABYLONE père l'ayant acquis à l'audience des criées du tribunal de premier instance de Bordeaux³ le 18 Juin 1833 moyennant le prix de 42 300 francs outre les charges de l'enchère la dite maison formait le premier lot de la vente des immeubles dépendants de la succession de la dame Marguerite Roques décédée, veuve du sieur Alexandre ALADENIZE et qui était poursuivie par voie de licitation devant le dit tribunal à la requête de Jeanne ALADENIZE sa fille, épouse du ... »

Description de la maison en 1833

L'intérieur de l'immeuble est décrit dans le cahier des charges de la vente aux enchères⁴ des biens de Madame ALADENIZE en 1833.

« Cette maison est élevée d'un premier étage au-dessus du rez-de-chaussée, sur le devant et d'un premier et de deux étages sur le derrière. Elle présente sur la rue Sainte Catherine, une façade de trois croisées.

Le rez-de-chaussée se compose d'un corridor, d'une entrée à la suite duquel est un escalier en pierre partie à repos et partie suspendue conduisant au second étage.

A droite de ce corridor est un magasin à la suite duquel on parvient dans une petite cour avec puits à la suite de cette petite cour est une cuisine servant de chambre à coucher au locataire qui occupe le magasin au fond de la maison vers le couchant sont deux escaliers.

¹AD33 cote 4 Q 3 3227 et 3 E 36062

²ABM cote BIB I 8 12

³AD33 cote 4 Q 3 2867

⁴AD33 cote 4 Q 3 2130

La partie en retour vers le nord et qui a issue sur la rue Guiraud, se compose d'une grande cour avec un escalier en pierre découvert montant au premier étage et de trois chais au magasin faisant façade sur la rue Guiraud.

Le premier étage est composé sur le devant d'une chambre à coucher avec cheminée garnie de marbre, d'un cabinet à côté sur le derrière d'un salon de compagnie éclairé sur la grande cour, d'une salle à manger ces deux pièces ont chacune une cheminée et elles sont prolongées et plafonnées en plâtre et d'une cuisine à la suite avec une défense.

Du premier on communique au deuxième par le grand escalier et par un petit escalier en bois pratiqué au derrière de la cuisine au premier étage, ce deuxième étage se compose sur le devant d'un vaste grenier avec un petit escalier en bois donnant aux deux autres petits greniers au-dessus du grand corps de bâtiment et formant dans cette partie une sorte de troisième étage.

Sur le derrière au-dessus du salon et de la salle à manger sont une antichambre, deux chambres et une cuisine.

La surface qu'occupe cette maison y compris les chais ou magasin ayant leur entrée sur la rue Guiraud est de cinq cent soixante huit mètres environ.

Ladite maison confronte ainsi que les magasins du devant par la façade à la rue Sainte Catherine, du midi à monsieur Bahut aîné, du couchant à Monsieur Juliard et partie à l'hôtel Dudon et au nord aux maisons Greffier et Soubiran et par la façade des magasins à la rue Guiraud.... »

La description de cette maison ne correspond pas du tout à la maison actuelle qui a été détruite et reconstruite entre 1857 et 1861. Cette maison faisait déjà parti d'un îlot avec les 6 et 8 de la Rue Guiraud.

Synthèse des immeubles de famille

Année Achat	Lieu	Montant	Année Vente	Vendue	Durée de possession
1818	59 rue Notre-Dame	9 000,00 F	1875	20 480,00 F	57
1822	57 rue Notre Dame	6 500,00 F	1875	18 850,00 F	53
1825	24 Fossé Hôtel de Ville	24 000,00 F	1878	60 000,00 F	53
1832	5 place Tourny	14 225,00 F	1863	41 000,00 F	31
1833	73 rue Sainte Catherine	43 684,00 F	1903	175 000,00 F	70
Total		97 409,00 F		315 330,00 F	

Figure 25: Héritage immobilier

Louis BABYLONE démarre dans la vie avec le patrimoine immobilier acquis par son père.

Ces immeubles seront loués, ce qui procurera à la famille un complément de revenu. Les maisons de la rue Notre-Dame seront expropriées pour reconstruire l'église Saint Louis et on peut penser que le produit de ces expropriations servira d'apport à l'achat du domaine de Grayan.

La date de vente de l'immeuble des fossés de l'hôtel de ville correspond à la période de construction du Chalet de Grayan. Louis BABYLONE a donc vendu les « bijoux de famille » pour s'installer un peu plus sur Grayan, sans toutefois toucher à son immeuble de naissance qu'il conservera jusqu'à sa mort.

Le service militaire

La loi Jourdan de 1798 institutionnalise la conscription posant pour principe que « *tout Français est soldat et se doit à la défense de la patrie* ». Supprimée en **1814**, la conscription est rétablie en **1818** par la loi **Gouvion-Saint-Cyr** qui reprend le système du **tirage au sort** créé en 1804, avec possibilité de remplacement. Tous les jeunes hommes tirent un numéro d'ordre **l'année de leurs vingt ans révolus**, désignée comme l'année de leur **classe**. Les bons numéros sont libérés définitivement de toute obligation militaire. Les mauvais numéros, dont le nombre correspond au **contingent** appelé annuellement, passent devant un **conseil de révision** qui juge de l'aptitude physique et des causes de dispense ou d'exemption. La durée du service militaire est de **6 ans**. Ce système perdure jusqu'à la guerre de 1870.

Louis BABYLONE apparaît en 1843, dans le livre des recensements militaires¹.

¹ABM cote 10 H 37

ARRONDISSEMENTS DE JUSTICE DE PAIX.	NOMS.	PRÉNOMS.	LIEUX de leur NAISSANCE.	DATES DE LEUR NAISSANCE.			TAILLE Mèt. Millim.	DOMICILE		PROFESSIONS.
				JOUR	MOIS.	AN.		à l'époque DE LEUR NAISSANCE	ACTUEL.	
3.	Babylone,	X Louis Bertrand.	—	2	Juin	1	68.	N ^o 50. St-Catherine, N ^o 50.	N ^o 50. St-Catherine ⁽ⁿ⁾ 1/2, avec Léopoldine, mét.	C ^o Courtier.

NOMS, PRÉNOMS ET PROFESSION DE LEURS PÈRES ET MÈRES.	SIGNALEMENTS.									OBSERVATIONS.
	CHEVEUX.	SOURCILS.	YEUX.	FRONT.	NEZ.	BOUCHE.	MENTON.	VISAGE.	TEINT.	
Louis Bertrand, fils de Léopoldine, née de Fournestey, mét.	noir.	noir.	noir.	blanc.	noir.	noir.	noir.	noir.	noir.	13.5.22. L'ancien L. Bertrand, fils de Léopoldine, née de Fournestey, mét.

Louis BABYLONE mesure 1m68, il est commis courtier, a un signe à la joue gauche. Au moment du conseil de révision le 13 Août 1843, il est infirme de la main gauche et il est précisé qu'il est « fils unique de veuve ».

Il tirera un mauvais numéro (N°20), puisqu'il figure également dans le registre des tirages¹ au sort. Il est précisé dans ce registre qu'il sait lire et écrire. Mais il sera exempté car il est « fils unique de veuve ».

L'apprentissage

Comme le rappelle Philippe GARDEY dans l'ouvrage [GARD2], « on exerçait en général pendant des années avec son père avant d'en prendre la succession officielle. L'association pouvait être purement verbale ou formalisée : on établissait alors un acte sous seing privé ».

Cette assertion s'applique parfaitement à la famille FOURESTEY dont on a déjà parlé du contrat de mariage de Laurent qui a été l'occasion de contractualiser les relations professionnelles « père-fils »

Mais peut-on l'appliquer à la famille BABYLONE ?

Louis a été élevé au 50 rue Sainte Catherine, immeuble qui ne semble pas jusqu'à la mort du père en 1843, présenter de magasin. On manque d'informations sur sa jeunesse et sur les études qu'il a pu faire, mais il est certain qu'il était issu d'une famille de marchand et qu'il a entendu parler du métier pendant toute son adolescence. La condition de marchand avec l'aisance financière qui va de pair, lui a certainement permis de faire des études et de ne pas être commis très longtemps.

Il est également possible de penser qu'il réunissait sur ses épaules toute l'ambition familiale, qui avait été éprouvée avec les décès prématurés de son frère aîné et de celui de sa sœur. Ses parents ambitionnaient pour lui le meilleur et ils lui ont certainement donné tous les moyens pour qu'il puisse élever la condition de la famille.

Activité commerciale

De 1823 à 1852, la mention « BABYLONE frères » apparaît dans les annuaires de la Préfecture de la Gironde. On peut penser qu'Exupère BABYLONE à la naissance de Louis-Bertrand ait voulu monter une structure commerciale de plus grande envergure en s'associant avec la famille FOURESTEY sous la raison sociale « BABYLONE frères ». Nous n'avons toutefois pas trouvé trace de cet accord dans les archives notariales. Cette association nous paraît d'autant plus plausible que le nom disparaît des annuaires dès que Louis-Bertrand n'apparaît plus dans les recensements bordelais à partir de 1851. A cette même date, le nom de FOURESTEY disparaît de la liste des commerçants de Bordeaux. Laurent FOURESTEY n'apparaîtra plus que comme « propriétaire » ou « comptable ».

En 1852, on trouve encore BABYLONE frères au 73 rue Sainte Catherine et FOURESTEY père et fils au 5 fossé de l'Hôtel de ville. Mais ces années-là sonnent le glas de l'activité commerciale de Rouennerie des deux familles. Louis-Bertrand est certainement parti tenter sa chance à Paris alors que les affaires de Laurent FOURESTEY vont de plus en plus mal. Surtout que l'alignement de la rue Sainte Catherine est engagée et que les maisons de l'ancienne rue ou place du Poisson salé sont appelées à disparaître avec la création du futur cours d'Alsace et Lorraine.

On peut donc penser que Louis-Bertrand est parti faire fortune à Paris.

¹AD33 cote 1 R 265 Tirage au sort

Nous avons trace d'une première activité de commerce de boissons gazeuses grâce à la publication dans la « Gazette des tribunaux » le 26 juin 1853, de la dissolution de la société que Louis BABYLONE a montée avec un certain M Du GARDIN :

« D'un acte sous seings privés, du vingt-trois juin mil huit cent cinquante-trois, enregistré le vingt-quatre à Paris, aux droits de cinq francs cinquante centimes, perçus par Delestang,

Il appert :

Que la société de fait d'entre M. Louis-Bertrand-Lucien BABYLONE DE CHAMILLAN, propriétaire, demeurant à Paris, place Vendôme, 14, et M. Félix-Charles-Archange DU GARDIN, commerçant, demeurant à Paris, rue d'Amboise, n° 1er, sous la raison DU GARDIN et C°, pour l'exploitation d'une fabrique d'eaux minérales artificielles et de limonades gazeuses, ayant son siège à Paris, rue d'Amboise, n° 1, à été dissoute et résiliée à partir du vingt-un Juin mil huit cent cinquante-trois, et que M. Du Gardin a été nommé liquidateur de ladite société.

Pour extrait. (7093) »

Puis par le même journal de la création en mars 1856 de la société « Caisse des vignobles »

« Par acte sous signature privée, fait à Paris le vingt-cinq mars courant, enregistré et déposé en l'étude de M Defer, notaire à Paris,

Il a été formé une société en nom collectif à l'égard de M. Louis-Bertrand BABYLONE DE CHAMILLAN, propriétaire, demeurant à Paris, quai Voltaire, 11, et en commandite à l'égard de toutes personnes qui deviendraient propriétaires d'actions de ladite société.

M. BABYLONE de CHAMILLAN est seul gérant. Le gérant est seul responsable des opérations de la société; les autres associés, simples commanditaires, ne pourront être tenus des dettes que jusqu'à concurrence du montant de leurs actions. La signature sociale appartiendra au gérant; il ne pourra en faire usage que pour les affaires de la société, à peine de nullité à l'égard des tiers.

Le siège de la société est établi provisoirement à Paris, rue Notre- Dame-des-Victoires, 42.

La société aura pour titre : Caisse des Vignobles.

La raison et la signature sociales. sont: BABYLONE DE CHAMILLAN et C°.

La société est établie pour vingt- cinq ans, qui commenceront à courir le jour de sa constitution définitive.

Le capital social a été fixé à cinq millions cent francs, représenté par vingt mille actions de cent cinquante francs et par vingt-six mille six cent soixante-huit actions de soixante-quinze francs.

Le but de la société est :

- 1. d'ouvrir aux propriétaires de vignobles de France, des crédits en compte-courant sur consignation de vins;*
- 2. de leur faire des avances de fonds sur les récoltes pendantes sur pied;*
- 3. de soumissionner pour les gouvernements français et étrangers toutes fournitures de vins;*
- 4. de traiter toutes opérations avantageuses et importantes se rattachant aux produits vigneoles.*

Le gérant apporte à la société toutes ses connaissances approfondies sur la consignation des vins et les relations qu'il possède avec les différents propriétaires les vignobles de France. Il réunira dans sa personne tous les droits et pouvoirs nécessaires à la gestion de tous les intérêts sociaux.

Pour extrait:

BABYLONE DE CHAMILLAN. (3518) »

Source : La gazette des Tribunaux du 31 Mars 1856

Suivi en juillet de la même année d'une succursale à Bordeaux :

« D'un acte sous seings privés, enregistré à paris le trois juillet mil huit cent cinquante-six,

Il appert

Que l'acte de société de la Caisse des Vignobles a apporté à ses statuts les additions et modifications suivantes :

Art 5. Le siège de la société qui est fixé à Paris, et dont le siège provisoire est 42, rue Notre-Dame des Victoires, aura une succursale sociale, 73, rue Sainte Catherine.

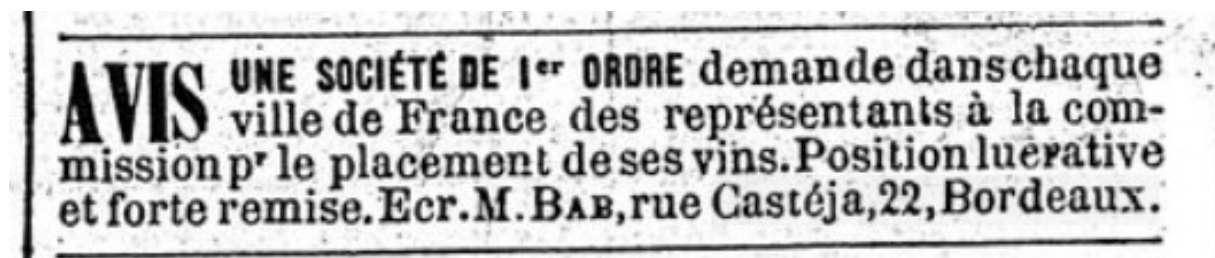
Art 47. Le paiement de chaque action se fera en un seul versement, qui aura lieu en souscrivant.

Art 39. Les présentes seront considérées comme nulles et non avenues si la société n'est pas constituée au premier janvier mil huit cent soixante.

BABYLONE de CHAMILLAN, Administrateur-gérant. »

Source : Le DROIT 5 Juillet 1856 p4/4

Nous ne trouvons plus ensuite d'informations sur la société, sauf une annonce dans le Figaro du 17 Avril 1876, pour rechercher des représentants.



« BABYLONE, Vins et spiritueux, comptoir et chai », disparaît des annuaires de la Préfecture de la Gironde en 1882. Louis Babylone continuera néanmoins d'y apparaître comme propriétaire jusqu'en 1899. Nous sommes enclin à penser que Louis a arrêté son activité de négociant en 1881, puisque nous avons constaté une inertie de un an dans les almanachs et annuaires.

Mais, il faut noter qu'en 1878, l'acte de vente¹ de l'immeuble situé au 24 Fossés de l'Hôtel de ville présente Louis BABYLONE « sans profession ».

Le retour sur Bordeaux

En 1857, Louis Bertrand BABYLONE est de retour sur Bordeaux. La ville, sous l'impulsion du Baron HAUSSMANN qui a été Préfet de Gironde entre 1852 et 1853, s'est lancée dans de grands travaux de rénovation en son centre : dégagement de la place Pey-Berland, percement de la rue Vital Carle et du cours d'Alsace et Lorraine, réalignement des immeubles du centre ville.

Louis BABYLONE qui vient de voir les transformations de Paris veut certainement participer à son niveau, au renouveau de sa ville natale. Il se lance dans la reconstruction de l'immeuble qu'il possède avec sa mère rue Sainte Catherine, reconstruit la façade des 6 et 8 rue Guiraud et achète un terrain dans un nouveau quartier sur lequel il fait construire une petite maison, qu'il revendra l'année suivante à Mademoiselle DILHAN : Cette demoiselle a un fils de père non nommé qu'elle a prénommé « Louis ».

Pendant les travaux, Louis et sa mère habitent au 32 rue Arnaud Miqueu, soit à 200 mètres à vol d'oiseaux du 73 rue Sainte Catherine.

En 1861, Louis et sa mère ont réintégré le 73. Le recensement² nous indique que le rez-de-chaussée est occupé par un Bimbelotier M. Désiré RHEIMS, sa femme, deux filles un fils, un commis et deux domestiques. L'étage noble est occupé par la famille BABYLONE et un nouveau personnage Isabeau PORGE en tant que domestique. Les étages supérieurs abritent trois autres familles. Cette maison a donc été restructurée pour accueillir un commerce au rez-de-chaussée et des locataires aux étages.

Le personnel de maison

Isabeau PORGE, apparaît donc en 1861 comme domestique rue Sainte Catherine. Nous ne savons pas comment elle a été recrutée, mais c'est certainement pour venir en aide à une madame BABYLONE vieillissante. Dans son testament, Louis ne manque pas de signaler « *en reconnaissance de sa haute probité pendant les 37 années de service passées chez moi et de tous les soins donnés à ma bonne mère.* ».

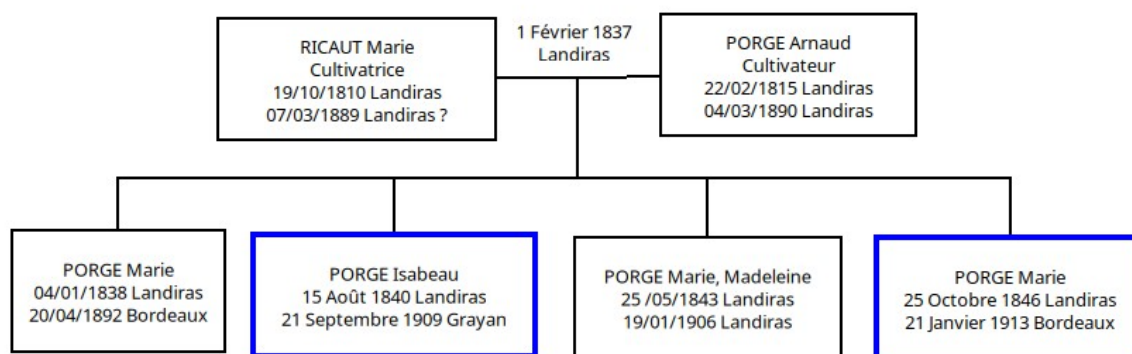
Louis a rédigé son testament en 1893. Si les 37 années dont il parle sont calculées à cette date, Isabeau PORGE est rentrée à son service vers 1857, c'est à dire à son retour de Paris.

En 1866 lorsque l'Hôtel particulier de la rue Castéja sera édifié, Isabeau fera rentrer au service des BABYLONE, sa sœur cadette Marie PORGE..

Les sœurs PORGE sont nées toutes les deux à Landiras, le 15 Août 1840 pour Isabeau, le 24 Octobre 1846 pour Marie. Comme il était de coutume à cette époque, les prénoms de naissance ne sont pas les prénoms d'usage. Isabeau sera nommée en famille « Seconde » tandis que Marie s'appellera « Justine ».

¹AD33 cote :4 Q 3-4416 n° 47

²ABM cote 1 F 61 p93



Au cours du temps des liens assez étroits seront tissés entre maître et domestique à tel point que Louis BABYLONE, léguera aux sœurs PORGE tous ses avoirs médoquins et couchera sur son testament deux couples ascendants des sœurs, ainsi que deux de leurs petites cousines qui travaillaient comme petites mains dans l'entreprise GODILLOT, boulevard de Bègles à Bordeaux.

Le personnel attaché à la maison BABYLONE s'étoffera à partir de 1866, lorsque la famille BABYLONE quittera la rue Sainte Catherine pour se fixer rue Castéja. Les divers recensements nous donnent des informations sur le personnel.

En 1861

- Isabelle PORGE : Domestique (20 ans)

En 1872

- Justine PORGE : Domestique
- Seconde PORGE : Cuisinière
- Louise BORDENAVE ep CAZENAUBE : Concierge
- Jean-Baptiste CAZENAUBE : Bedaud à St Dominique
- Enestine CAZENAUBE : leur fille

En 1876

- Justine PORGE : femme de Chambre
- Seconde PORGE : Cuisinière
- Philippe BRUCKER : Concierge
- Jeanne GRASSIER ep BRUCKER : Concierge

En 1886

- Marie PORGE : Bonne
- Jean CESAIRE : Employé Télégraphe
- Marguerite LAMOLIAE ep CESAIRE

En 1891

- Marie PORGE : Femme de Chambre
- Elisabeth PORGE : Gouvernante
- François LAVIGNE : Facteur et télégraphiste
- Jeanne RAYMOND ep LAVIGNE et un fils de 9 ans

En 1896

- Marie PORGE (49 ans) : domestique
- Elisabeth PORGE (55 ans) : domestique
- Julien LAVIGNE (44 ans) : Concierge
- Jeanne RAYMOND ep LAVIGNE (40 ans) : ménagère

Il est surprenant de ne pas trouver de cocher dans les recensements, alors que la maison possédait une écurie avec au premier étage un appartement qui lui était destiné.

En 1881 Louis BABYLONE n'apparaît plus dans les annuaires que comme « propriétaire » ce qui signifie qu'il a cessé son activité de négoce.

En 1884, il vend une cuve en en faisant la publicité dans le journal « La Gironde ».

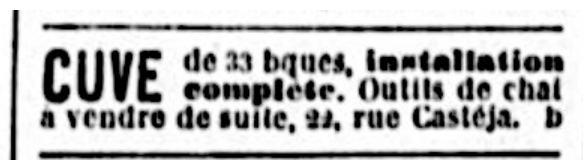


Figure 26: Installation d'une cuve Source : La Gironde du 19 mai 1884

Ce n'est qu'en 1892 que le 22 rue Castéja réapparaîtra dans les annuaires girondins avec l'association de Duval et Roucau, qui deviennent les locataires de M. BABYLONE.

Dès 1886, l'hôtel BABYLONE possédait un télégraphe mais le téléphone n'arrivera qu'en 1896. Sa présence est signalée dans l'annuaire comme le montre l'extrait suivant :

Duval (Joseph), commissaire-priseur,
Duval (A.) et Roucau (H.) ^(N.C.), vins, spiritueux et commission, comptoirs et
chais, rue Castéja, 22 ^{téléph.}
Duval (Albert), de la maison A. Duval et Roucau, 20, rue de Caudéran
(domicile).

Source : ABM 105 Ca 35

et ce n'est que l'année suivante que le n° de téléphone sera publié.

Duval (Joseph), commissaire-priseur, rue Baby, 20.
Duval (A.) et Roucau (H.) ^(N.C.), vins, spiritueux et commission, comptoirs et
chais, rue Castéja, 22 ^{téléph.} 974.
Duval (A.), de la m^{on} A. Duval et Roucau, 20, r. de Caudéran (domicile).

SOURCE : ABM cote 105 Ca 36

1857 - Reconstruction des immeubles de la rue Sainte Catherine et de la rue Guiraud.

A son retour de Paris, Louis BABYLONE s'est lancé, avec l'accord de sa mère, qui en était encore propriétaire, dans de grands travaux de rénovation. Ils ont tout simplement rasé et reconstruit, les immeubles de la rue Sainte Catherine et de la rue Guiraud. Les façades visibles aujourd'hui correspondent bien à la description faite en 1902¹, lors de la vente des biens de la succession de Louis.

« ...Madame Veuve BABYLONE et mr son fils voulant reconstruire les maisons qu'ils possèdent en cette ville rue Guiraud numéros six et huit, ont demandé à Mr le Maire de leur indiquer l'alignement d'après lequel devait être opérée cette reconstruction suivant le plan général d'alignement de la ville de Bordeaux approuvé par décret le vingt trois janvier mil huit cent cinquante un ... que cet alignement a été donné... et qu'ils ont fait démolir et reconstruire leurs maisons... » Étude de maître Grangeneuve le 17 septembre 1857² »

Cet acte notarié sur lequel l'adresse des BABYLONE est située au 32 rue Arnaud Miquieu, atteste bien que des travaux importants ont été réalisés sur les immeubles des rue Saint Catherine et Guiraud puisqu'ils ont été obligé de déménager temporairement.

Le cahier des charges de l'adjudication de 1902³ nous donne la description de la maison une fois rénovée.

Reconstruction de la rue Sainte Catherine

« Vaste et belle maison avec cour, située rue Sainte Catherine numéro soixante treize ...

Cette maison construite en pierre, couverte en tuiles creuses est élevée d'un rez-de-chaussée dont une partie sur caves voûtées, d'un entresol, d'un premier, d'un deuxième et d'un troisième étages.

Le **rez-de-chaussée** comprend :

un corridor d'entrée à la suite duquel se trouve un escalier en pierre, avec rampe en fer desservant les étages , un escalier également en pierre, placé sous le précédent dessert les caves, une loge pour le concierge, un passage pour aller dans la cave, un vaste magasin et une grande cour à ciel ouvert,

¹AD33 cote 3 U 3008 p86

²AD33 cote 3 E 62984

³AD33 cote 3 U 3008 p 92

cour commune avec la maison rue Guiraudé six et huit et le bâtiment qui sera désigné article deux, dans cette cour dont le sol est bitumé et près de la porte de la concierge se trouve la descente des caves qui est fermée par une porte en tôle à deux vantaux établie au niveau du sol de la dite cour.

L'**entresol** comprend :

La cage de l'escalier éclairée par : primo une grande lanterne vitrée élevée au-dessus des toits, secundo par des vitrages donnant sur une cour intérieure, une entrée, une grande pièce servant actuellement de magasin, une pièce à la suite, une cour intérieure couverte par un vitrage placé au niveau des toits éclaire diverses pièces. Le sol de cette cour est constitué par un « patent-glass » qui donne du jour au magasin du rez-de-chaussée, une petite chambre, une entrée de service, un couloir, une grande chambre, un cabinet de toilette, une salle à manger, une cuisine prenant jour sur l'escalier qui sera désigné article deux, un puits de jour servant à éclairer une petite chambre, un débarras et les water-closets.

Le **premier étage** comprend :

Une entrée, un salon, un petit salon, une salle à manger, une petite chambre, une entrée de service, un couloir, deux grandes chambres, une cuisine éclairée comme à l'entresol, un puits de jour, une petite chambre, un débarras et les water-closets.

Le **deuxième étage** comprend :

Une entrée, un cabinet de travail, une grande chambre, un cabinet de toilette, un bureau, une petite chambre, une entrée de service, une cuisine éclairée comme l'entresol, une salle à manger, un salon, un puits de jour, une petite chambre, un débarras et les water-closets.

Le **troisième étage** comprend :

Une entrée, un petit débarras, une petite chambre éclairée par un châssis vitré placé au niveau des toits, une autre chambre éclairée comme la précédente, un couloir, un salon, une grande chambre, une salle à manger, une cuisine. Ces deux pièces prennent jour sur la cour intérieure, une entrée de service, un couloir éclairé par les toits, une deuxième cuisine, deux chambres, un puits de jour, trois greniers et les water-closets.

A la suite de cette maison, en communication avec le rez-de-chaussée, auquel il fait suite et donnant sur la grande cour commune se trouve un bâtiment construit en pierres et moellons, couvert en tuiles creuses élevé d'un rez-de-chaussée, d'un premier et d'un deuxième étages.

Le **rez-de-chaussée** comprend :

une pièce servant d'atelier, une autre pièce servant de débarras, la dite, voutée en pierre, entre le mur mitoyen au midi et un mur de refend parallèle audit mur et à la façade sur la cour est établi un escalier en pierre, desservant le premier étage de ce bâtiment, couvert et éclairé par un grand vitrage au niveau des toits et par un vitrage élevé perpendiculairement entre le mur mitoyen et le mur de refend. C'est sur cet escalier que prennent jour les cuisines de l'entresol, du premier et du deuxième étages de la maison rue Sainte Catherine.

Le **premier étage** comprend :

Le palier d'arrivée de l'escalier, un petit débarras à la suite, une entrée, un escalier en bois desservant le deuxième, une grande chambre, une cuisine et une souillarde.

Le **deuxième étage** comprend :

un palier d'arrivée de l'escalier, deux chambres, un débarras et les water-closets.

Dans le fond de la cour et contre le mur mitoyen au couchant est élevé un petit bâtiment, construit en pierre couvert en ardoises, renfermant un débarras et des water-closets.

Les façades sont percées : Celle au levant rue Sainte Catherine d'**une porte d'entrée** à un vantail pour le corridor et **une grande baie de magasin** pour le rez-de-chaussée, de trois grandes baies donnant sur un petit balcon en pierre avec rampe en fer, ledit, faisant toute la longueur de la façade pour le premier étage, de trois croisées pour le deuxième et de trois croisées pour le troisième étage... »



Figure 27: L'immeuble du 73 rue Sainte Catherine



Figure 28: Détail de la sculpture ornant la croisée centrale du premier étage

Les croisées de l'étage noble présentent de jolies sculptures et celle du centre, les initiales de leur propriétaire : B C pour BABYLONE de CHAMILLAN



photos Jaume CAMIN - 2025

Reconstruction de la rue Guiraud

« Cette maison construite partie en pierre, partie en pan de bois pour le deuxième étage, le dit établi en arrière de la façade sur la cour couverte en tuiles creuses est élevée d'un rez-de-chaussée sur caves voûtées, d'un premier et d'un deuxième étages sur la rue et d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage sur la cour.

Le **rez-de-chaussée** comprend :

Un corridor d'entrée donnant accès à la grande cour commune, à droite dudit se trouve un escalier en pierre avec rampe en fer, desservant les étages, un escalier également en pierre, placé sous le précédent dessert les caves, une entrée dans laquelle se trouve la descente des caves et un grand magasin.

Le côté gauche comprend un magasin et une chambre prenant jour sur la cour, un deuxième magasin, un arrière magasin, un débarras avec soupente au-dessus et une cuisine prenant comme la précédente jour sur la cour.

Le **premier étage** se compose de deux logements et comprend :

Celui de droite : une entrée commune, un couloir, deux chambres en façade, un pas perdu, une chambre, une cuisine et une alcôve ;

Celui de gauche : un couloir, trois chambres en façade, une salle à manger, une alcôve et les water-closets, lesdits communs aux deux logements sur l'entrée commune.

Le **deuxième étage** est également composé de deux logements et comprennent :

Celui de droite : une entrée commune, un couloir, une cuisine et deux chambres prenant jour sur les toits par le pan de bois et la façade sur cour et une salle à manger en façade.

Celui de gauche : un couloir, une cuisine et une chambre prenant jour sur les toits par le pan de bois, un grenier, comme avec l'autre logement trois chambres en façade et les water-closets communs aux deux logements...

Les façades sont percées : Celle au nord sur la rue Guiraud d'une porte d'entrée à un vantail et de quatre baies de magasin pour le rez-de-chaussée, de cinq croisées pour le premier et de quatre croisées et une porte tournant sur un petit balcon avec rampe en fer pour le deuxième étage... »

En 2025 la façade de la rue Guiraude correspond toujours à la description de 1902



Figure 29: Façade rue Guiraude



Figure 30: Sculpture au-dessus de la porte d'entrée rue Guiraude

Photos: jaume CAMIN 2025

On remarque sur la photo de gauche que si l'immeuble BABYLONE a respecté l'alignement que lui a imposé la Mairie en 1857, il n'en a pas été de même pour la maison voisine.

Le décrochage visible correspond certainement au bout de terrain vendu à la mairie de Bordeaux à l'époque.¹

¹AD33 cote 3 E 62984

1857 - Construction d'une maison, rue de l'église Saint Seurin

Le 20 mai 1857, Louis Bertrand BABYLONE achète moyennant 1 456 francs un terrain de 112 m² appartenant à Jean RAMEY jardinier, pépiniériste.

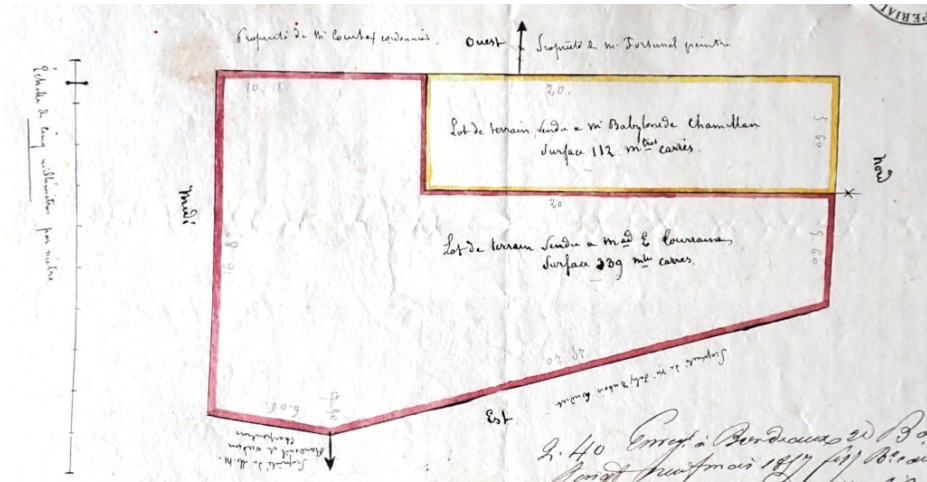


Figure 31: Plan du terrain de la rue Saint Seurin source : AD33 -cote : 3 E 27967

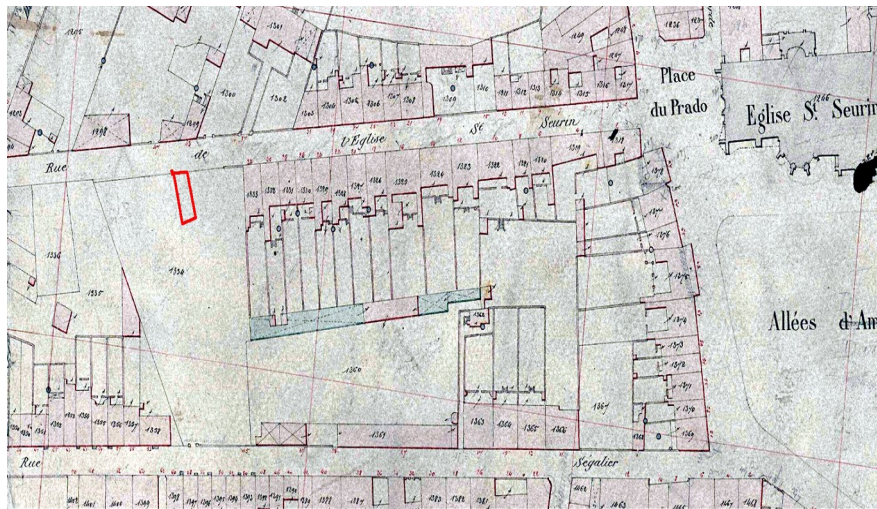


Figure 32: 1850-Cadastral Quartier Saint Seurin



Figure 33: Immeuble du 48 rue Georges MANDEL

Il y fait construire « une maison neuve ... ne portant aucun numéro consistant en rez-de-chaussée sur le devant, formant premier étage sur le derrière, cave et jardin¹... » qu'il revend le 24 Juin 1858 à Adrienne DILHAN, célibataire majeure sans profession, et à Louis DILHAN, son fils naturel, né à Bordeaux le 1 Novembre 1857, de père non nommé, pour une somme de 9 000 francs payée en billets.

Adrienne DILHAN y est encore recensée en 1866. On la perd de vue jusqu'en 1881, date à laquelle elle devient Madame VARAILHON et habite place de la Comédie à Bordeaux. Elle terminera sa vie à Mérignac où elle s'éteindra le 17 Avril 1895².

¹AD33 cote : 4 Q 3 2907

²AD 33 cote [4 E 17388/5 p12](#)

1866 - Construction de l'Hôtel particulier de la rue Castéja

Le percement de la rue Castéja a été réalisé en 1864.

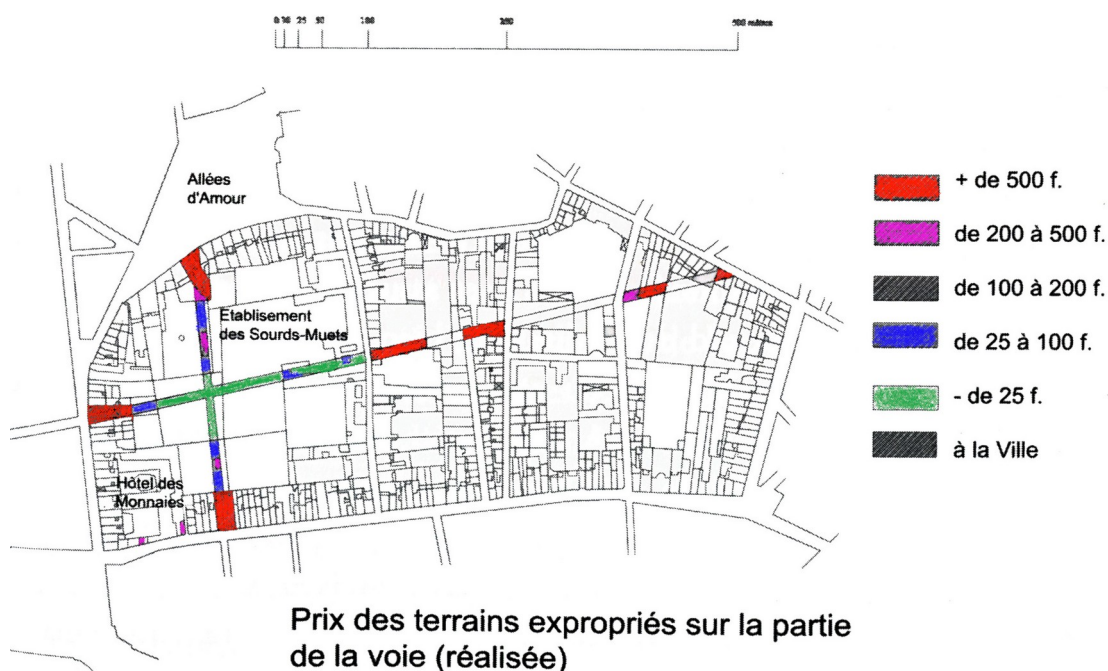


Figure 34: Prévision des expropriations pour la future rue Castéja.- source : SCH1 p533

Un projet proposait de créer une voie perpendiculaire à la rue Castéja, mais il n'a pas vu le jour.

Louis BABYLONE intéressé par ce quartier en pleine restructuration depuis quelques années, saisit l'opportunité du percement de la rue Castéja pour y acheter un terrain dès 1865¹.

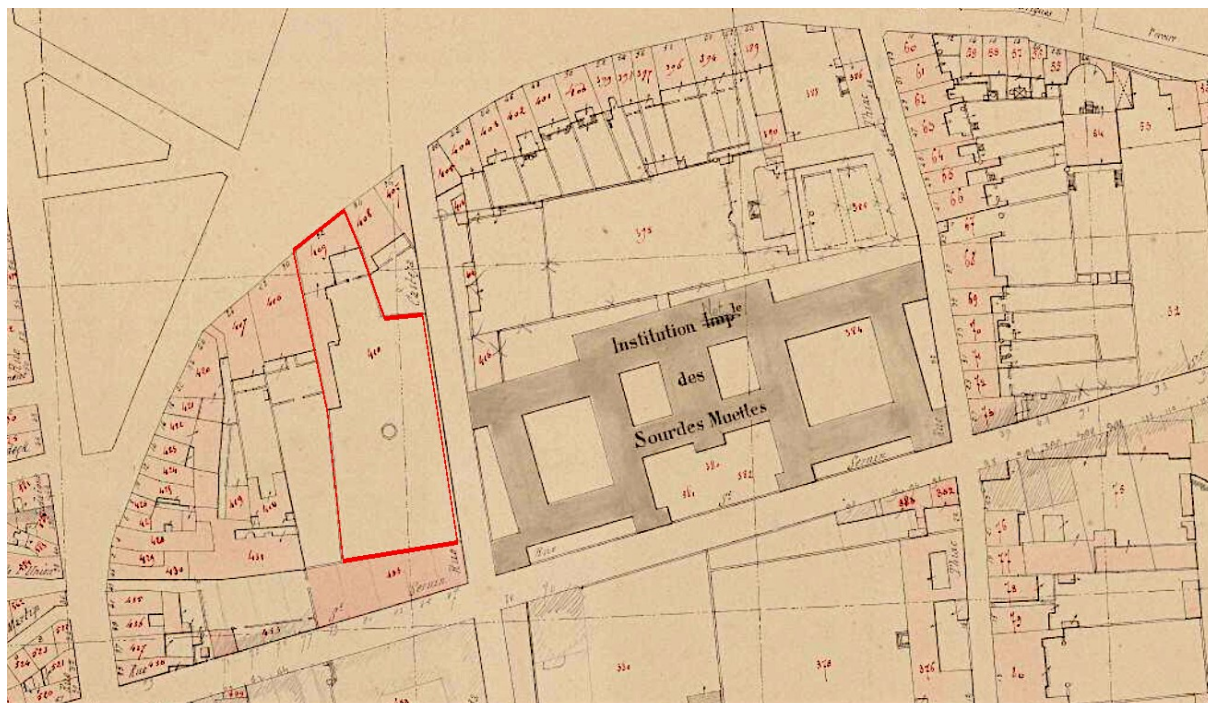


Figure 35: 1866-Cadastre - Quartier Saint Seurin en rouge la parcelle Clavierie mise en vente par licitation

Le 14 Mars 1865 il se porte acquéreur aux enchères des 7^{ème} et 8^{ème} lot de la licitation Clavierie².

¹ABM cote 50 G 111

²AD33 cote 4 Q 3 3333

« ...**Septième lot** : emplacement rue Castéja d'une superficie approximative de trois cent vingt deux mètres carrés. Cet emplacement a neuf mètres cinquante six centimètres de largeur sur la rue Castéja, une largeur à peu près égale jusqu'au fond et une profondeur de trente trois mètres soixante dix centimètres..., le **Huitième lot** d'une superficie de trois cent vingt cinq mètres carrés environ. L'emplacement composant ce lot a neuf mètres cinquante six centimètres de largeur sur la rue Castéja, une longueur à peu près égale jusqu'au fond, et une profondeur de trente quatre mètres ... »

La mise à prix de ces deux lots étaient de 15 000F chacun. Louis BABYLONE les a acquit pour respectivement 25 050 et 25 550 F.

Le 25 Juin 1866 Louis BABYLONE écrit au Maire pour obtenir l'autorisation de voirie, en précisant que son terrain est sans numéro. Lorsque le cadastre est actualisé en 1866 la rue est nommée, mais aucune construction n'apparaît en face de l'institut des sourdes et muettes dont l'édification semble terminée.

« Pour construire sa demeure, M. de BABYLONE fit appel à l'un des architectes en vue de l'époque, Pierre-Charles Brun, auteur de nombreuses constructions civiles et privées de Bordeaux, membre de la Commission des monuments historiques et des bâtiments civils de la Gironde depuis 1859, architecte de la Chambre de Commerce de Bordeaux à partir de 1879.

Brun sut élaborer une formule tout à fait originale pour l'hôtel de BABYLONE en superposant au sein d'un même immeuble toutes les fonctions nécessaires à son commanditaire ¹».

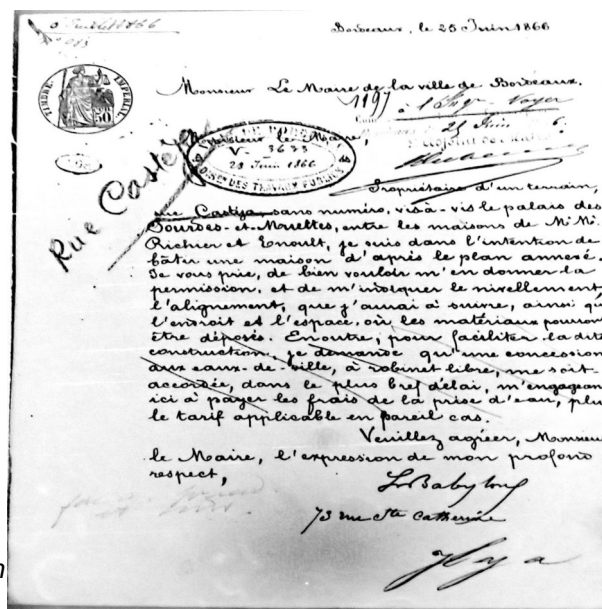


Figure 36: 1866-demande d'information sur l'alignement rue castéja - Source : ABM : 2 mi D 7 art44 sur microfilm

Au rez-de-chaussée se trouvaient des ateliers dont un de tonnellerie alors qu'au sous-sol se trouvaient des « Magasin-chai ».

Les plans fournis par Louis BABYLONE, à la Mairie de Bordeaux, ne correspondent pas à la réalisation finale. La façade dessinée sur le plan de gauche ne comporte pas d'entresol alors que l'immeuble visible aujourd'hui en possède un dans lequel se trouvait le comptoir de M. BABYLONE.

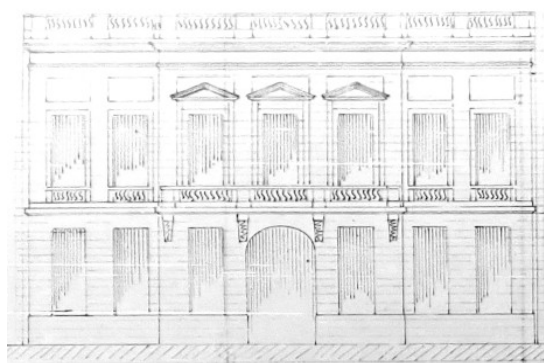


Figure 37: Plan de 1866 source : ABM cote 2 mi D 7 art44 film



Figure 38: L'immeuble du 22 rue Castéja Photo : Jaume Camin 12 mars 2025

Les plans du sous-sol montrent bien que Louis BABYLONE voulait un espace qui lui servirait à la fois de lieu de travail et de lieu de vie, imitant en cela les bâtiments du centre historique commerçant de Bordeaux, mais avec un luxe qui n'avait pas cours chez les marchands bordelais. C'est sans doute par cette construction et surtout par la disposition et l'ameublement du premier étage que Louis

¹ Documentation fournie par la propriétaire actuelle de l'immeuble.

BABYLONE a pu assumer son changement de statut et, de marchands que furent ses parents, s'affirmer en tant que « négociant ».

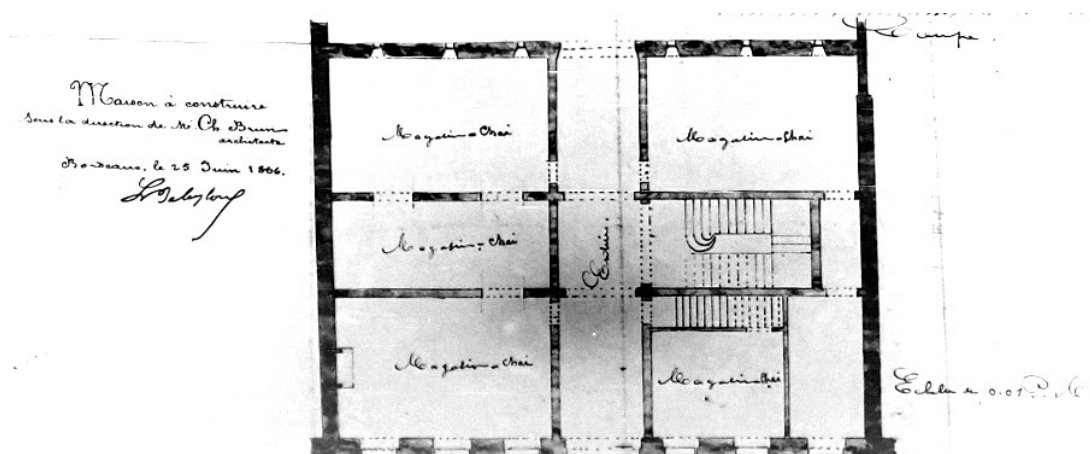


Figure 39: Plan du sous-sol de l'Hôtel rue Castéja : source ABM

Description de l'Hôtel dans le cahier des charges de l'adjudication du 20 décembre 1902¹

« Hôtel avec grand jardin à la suite, écurie, remise situé rue Castéja numéro vingt deux, à Bordeaux.

Cet hôtel, construit en pierres de taille, couvert en tuiles creuses est élevé d'un rez-de chaussée, sur caves voûtées en pierre, d'un entresol, d'un premier étage avec mansardes et greniers au-dessus.

Le rez-de-chaussée comprend :

un passage cocher de la hauteur du rez-de-chaussée et de l'entresol lequel sert d'entrée à l'hôtel et donne accès au jardin et sépare en deux le rez-de-chaussée ainsi que l'entresol. Ce passage est voûté en pierre, avec décorations architecturales des murs.



Figure 40: passage cocher – Photo Jaume CAMIN 17 Mars 2025

A droite du dit passage se trouve :

- une porte monumentale avec colonnes en marbre, donnant accès à une entrée dans laquelle se trouve l'escalier principal qui est en pierre dite à limon et repos avec rampe à panneaux et en fer forgé.
- Cet escalier dessert une partie de l'entresol et le premier étage et est éclairé par un grand vitrage établi au niveau du plafond et par la porte d'entrée sur le passage cocher.
- Une entrée de service avec un petit escalier en pierre avec rampe en fer forgé sert l'entresol dans cette partie ; un passage sous le dit escalier donne accès à un escalier également en pierre pour le service des caves et du calorifère.
- Une grande entrée servant de tonnellerie, dans laquelle se trouve un plan incliné pour la descente des barriques dans les caves. Un escalier en bois dessert l'entresol et un vaste chai à la suite côté du jardin.

¹AD33 cote : 3 U 3008 p 534 à 539

- L'entresol comprend :
 - Primo : pour la partie droite du passage cocher :
 - le palier intermédiaire du grand escalier, une entrée, un petit salon ou cabinet, un grand bureau et le palier de l'escalier de service, un couloir ayant son entrée sur le palier du grand escalier, une grande cuisine, dans laquelle se trouve un grand meuble renfermant :
 - Primo : un monte-plats ;
 - Secundo : un garde-manger ;
 - Tertio : un vaisselier, un fourneau anglais et un fourneau potager, une souillarde avec placard et étagères, une petite chambre, un couloir et les water-closets.
 - Derrière la cage du grand escalier, entre la cuisine et le palier de l'escalier de service se trouve un passage éclairé par une lanterne vitrée placée au niveau des toits, lequel passage contient un escalier de service, en pierre et rampe en fer, ledit desservant le premier étage et les mansardes.
 - Secundo : Pour la partie à gauche du passage cocher ;
 - un palier d'arrivée d'escalier, un comptoir, un cabinet, un deuxième cabinet et une grande pièce pour les vins en caisses.

Le premier étage comprend :

- Le palier d'arrivée du grand escalier sur lequel une porte monumentale avec cariatide, donne accès à un grand vestibule éclairé par deux vitrages circulaires placés au sommet de deux voûtes formant dôme, lesquels sont séparés et soutenus par des colonnes ; à gauche de ce vestibule côté de la rue, se trouve une antichambre, un grand salon lambrissé sur toute sa hauteur, avec plafond peint et décoré, cheminée monumentale en marbre blanc et plancher avec parquet, dit à compartiments ; en bois de diverses essences, un petit salon ou boudoir avec plafond décoré et parquet en bois de chêne, une grande chambre avec lambris au pourtour à hauteur de cymaise et parquet en bois de chêne, un cabinet de toilette avec garde robes, une pièce de débarras avec placard, un passage éclairé par un vitrage placé au niveau du plafond et dans lequel se trouvent deux placards d'angle, un cabinet de toilette avec garde robes et prenant jour sur le passage ci-dessus une entrée et les water-closets.



Figure 41: Hôtel BABYLONE : Le grand escalier



Figure 42: Hôtel BABYLONE : Vestibule – Photo : jaume CAMIN 17 mars 2025

- A droite du vestibule, côté du jardin se trouvent, une antichambre, un petit salon ou fumoir, une grande chambre avec cheminée monumentale en marbre et pierre, plafond à caissons peints et décorés et lambris d'appui tout le tour de cette pièce. Les lambris d'appui ainsi que les portes sont constitués avec des boiseries anciennes.

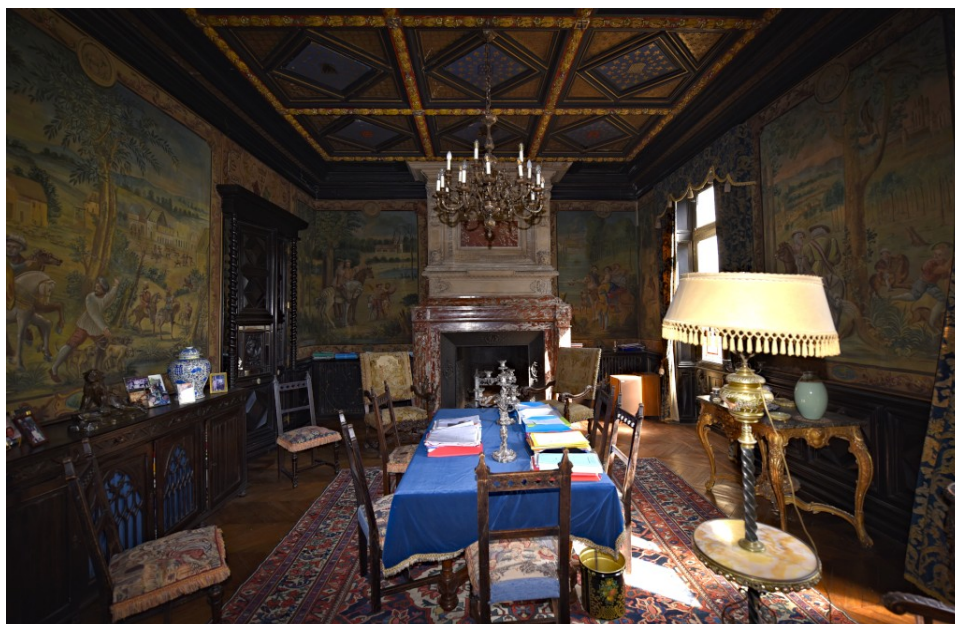


Figure 43: Hôtel BABYLONE : Chambre de L. B BABYLONE aujourd'hui Salon
Photo : jaume CAMIN 17 mars 2025

- Une salle à manger, ladite lambrissée sur toute sa hauteur, plafond décoré et peint, cheminée en marbre à colonnes avec pendule et parquet en bois de chêne.
- Séparée de cette salle à manger par une grande baie vitrée est établie une construction en bois et vitrage en saillie sur la façade du jardin et au devant de ladite salle à manger constitue un jardin d'hiver avec petit salon de repos, un couloir de dégagement pour le service dudit jardin, une office avec placards, monte-plats étagères etc, etc..., une chambre à bain et l'escalier desservant les mansardes.



Figure 44: Hôtel BABYLONE : Salle à manger vue du jardin d'hiver
Photo : jaume CAMIN 17 Mars 2025

La partie sous toit comprend

- le palier d'arrivée de l'escalier, un grand couloir prenant jour sur le puits de jour du grand escalier et du vestibule, cinq chambres ou mansardes établies du côté de la rue et prenant chacune jour par un châssis vitré placé au niveau des toits et par des petits fours percées dans la frise de la façade, un passage, des water-closets, une petite pièce et un vaste grenier du côté du jardin.

Dans le jardin qui fait suite à l'hôtel, au fond et à droite dudit et en enfoncement se trouve un petit bâtiment construit partie en pierre partie en pans de bois et briques et couvert en ardoises, lequel est élevé d'un rez-de-chaussée avec étage.



Figure 45: L'écurie - Photo : Jaume CAMIN 14 Mars 2024

La structure de la partie basse de l'écurie provient d'une maison médiévale de marchand qui se trouvait 24 rue Ausone. Louis BABYLONE en avait racheté la partie basse. (voir Annexe 5)

Un dessin de cet immeuble est conservé aux Archives de Bordeaux Métropole, alors que la photo de Terpereau se trouve aux Archives de Bordeaux Métropole.



Figure 46: AD33 cote 162 T10- Photographie A. Terpereau - 1866

- pour le rez-de-chaussée ;
 - une remise , une écurie éclairée par un puits de jour avec lanterne au niveau des toits, contenant deux stalles et un box, une sellerie avec placard et un petit escalier en bois prenant jour par un châssis métré au niveau des toits.
- La partie au-dessus comprend :
 - un grenier pour les fourrages et deux petites chambres
 - la façade de ce petit bâtiment est constituée par un pan de bois de l'époque renaissance, ainsi que la porte qui clôt la remise.
 - les façades sont percées :
 - Celle au Nord sur la rue Castéja
 - Une grande porte cochère à deux vantaux, de deux portes à deux vantaux et de grandes croisées pour le rez-de-chaussée ;
 - de six croisées pour l'entresol ;
 - de quatre croisées et de trois portes à balcon au devant des dites se trouve un balcon avec main courante et balustres en pierre pour le premier étage ;
 - et de sept petits jours placés dans la frise de la façade au dessous de l'entablement, pour les mansardes. Cette façade est couronnée par une attique avec balustres.
 - Celle au midi, sur le jardin de :

- une grande porte à deux vantaux, passage cocher et de quatre petites croisées pour le rez-de-chaussée ; de cinq croisées pour l'entresol ; de trois croisées et du vitrage du jardin d'hiver pour le premier étage
- à gauche et au fond du jardin se trouve un petit kiosque construit en bois et couvert en paille ;

Le tout en un seul tenant et d'une surface totale et approximative de sept cent vingt mètres carrés confronte.

- Du nord, à la rue Castéja et à Monsieur MONTAUBAN par retranchement ;
- Du midi à Madame la Marquise d'HARTEL ;
- Du levant partie à Monsieur TANDONNET et à divers.»

Classement aux monuments historiques

L'hôtel, ses dépendances et son jardin ont été classés aux monuments historiques par arrêté du 8 novembre 2004. Nous reproduisons ci-dessous un extrait de la notice du site Web « POP » (plateforme ouverte du Patrimoine)¹ :

« Édifié en 1866 pour un riche armateur bordelais, cet hôtel est l'œuvre de l'un des architectes en vue de l'époque, Pierre-Charles Brun, auteur notamment de l'église Saint-Louis des Chartrons. Brun a réalisé ici une formule originale superposant les locaux du négoce et de l'habitation. Les somptueux décors à tendance éclectique sont empreints du néoclassicisme bordelais. Dans le jardin, la façade des écuries réutilise des pans de bois et sculptures médiévaux provenant des vieux quartiers de Bordeaux ».

Visite de Napoléon III

L'actuelle propriétaire de l'Hôtel de Babylone, nous a affirmé qu'il existait dans la maison une plaque commémorant la visite de l'empereur. Malheureusement cet objet a été volé par un locataire indéclicat. Nous ne pouvons donc donner davantage d'information sur la date de la visite.

Toutefois nous sommes dubitatifs sur cette visite impériale. Les archives concernant les voyages de Napoléon III ne signalent sa présence qu'à deux reprises à Bordeaux et Arcachon.

- Du 10 au 12 Octobre 1859 : documentée par M de Briolle (chef du cabinet du Préfet de Gironde) et dont le compte-rendu est disponible sur Gallica² ;
- Le 4 Octobre 1863, c'est le fils de Napoléon III qui est venu à Bordeaux, son père lui était allé à Arcachon³.

En tout état de cause, l'empereur n'a pas pu visiter l'Hôtel de BABYLONE, qui n'a été construit qu'en 1866.

BABYLONE armateur

Les listes de données que nous avons constituées à l'aide des Annuaire disponibles entre 1813 et 1913 nous montrent que Louis BABYLONE s'est déclaré comme armateur entre 1868 et 1873. Qu'en est-il vraiment ?

	A	B	C	D	E	G	H	I	M	N	O	P
	Année	Archives	Cote	Origine Inf	Métier	Code	Nom	Prénom	N°	rue	ville	Dept
392	1868	ABM	105 Ca 7	Annuaire	Armateur	Bab	Babylone	Louis	12	rue castéja	Bordeaux	33
407	1869	ABM	105 Ca 8	Annuaire	Armateur	Bab	Babylone	Louis	12	rue castéja	Bordeaux	33
438	1871	ABM	105 Ca 10	Annuaire	Armateur	Bab	Babylone	Louis	12	rue castéja	Bordeaux	33
477	1872	ABM	105 Ca 11	Annuaire	Armateur	Bab	Babylone	Louis	12	rue castéja	Bordeaux	33
506	1873	ABM	105 Ca 12	Annuaire	Armateur	Bab	Babylone	Louis	12	rue castéja	Bordeaux	33

Pour démontrer son implication dans l'armement bordelais sur la période, nous avons consulté la sous-série 4 S des archives départementales de la Gironde, qui donne la liste chronologique des armements et désarmements de bateaux dans le port de Bordeaux. Nous avons cherché entre 1863 et 1875 l'association du nom BABYLONE à un bateau : nous n'en avons pas trouvé.

Alors était-il un affabulateur ? Nous ne le pensons pas, et croyons qu'il a certainement participé financièrement à armer au moins un bâtiment, mais de façon indirecte.

¹<https://pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/PA00132530>

²<https://gallica.bnf.fr/services/engine/search/sru?operation=searchRetrieve&version=1.2&query=%28gallica%20all%20%22Voyage%20de%20leurs%20Majest%C3%A9s%20et%20S.%20A.%20le%20prince%20imp%C3%A9rial%20dans%20la%20Gironde%20%2810-12%20octobre%201859%29%20%20p>

³<https://www.sudouest.fr/economie/immobilier/napoleon-iii-la-seconde-visite-8801817.php>

En consultant la liste des bâtiments rattachés au port de Bordeaux sur la période, le trois mâts barque « **Paula** » de 217 tonneaux qui a effectué régulièrement l'aller-retour entre Bordeaux et Saint Louis au Sénégal a attiré notre attention. Ce bateau avait comme capitaine entre 1863 et 1866 Théodore CHAUMET et ce même bâtiment avait comme armateur entre 1868 et 1875 « Devès et Chaumet.¹ »

Or Louis BABYLONE connaissait bien la famille CHAUMET puisque sa tante était une CHAUMET et Théodore et Gustave CHAUMET ses oncles par alliance. Théodore, le capitaine et Gustave l'armateur se sont côtoyés à minima lors des mariages des cousines germaines de Louis BABYLONE puisque les CHAUMET font partie des témoins.

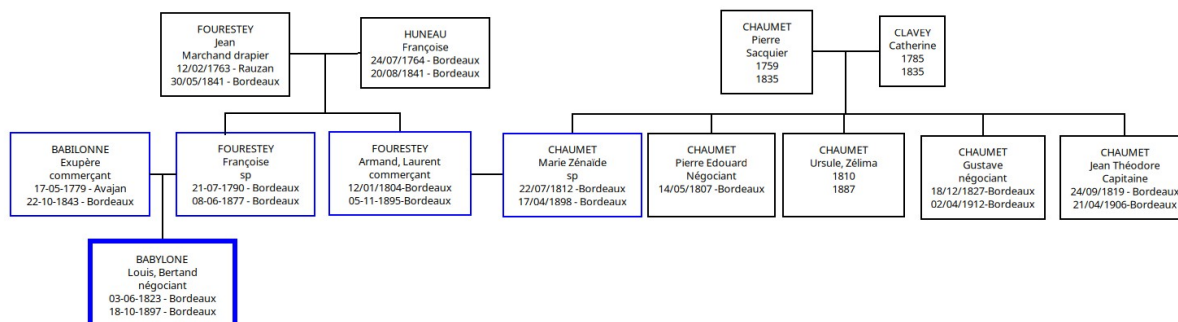


Figure 47: Lien entre les familles BABYLONE et CHAUMET

Il est donc tout à fait plausible que Louis BABYLONE ait financé, entre 1868 et 1873, les expéditions du Paula vers l'Afrique, et son retour chargé de gomme et d'arachide pour alimenter les usines d'huile du quartier de Bacalan.

Lors du décès de la tante² de Louis BABYLONE, les familles CHAUMET apparaissent sur les annonces du convoi funèbre ainsi que dans les remerciements. Il est à noter que le célèbre joaillier parisien CHAUMET est le fils de Théodore CHAUMET, capitaine au long cours et titulaire de la légion d'honneur.

La Gironde 19 Avril 1898

CONVOI FUNÈBRE M. et M^{me} Evariste Fourestey, M. et M^{me} Louis Durand et leur fils, M. et M^{me} Girardeau et leurs enfants, M^{me} veuve William Gras, née Fourester, M. et M^{me} Maurice Ducot et leur fils; M. le docteur Brindel et M^{me} Brindel, M. Théodore Chaumet, M. et M^{me} Gustave Chaumet et leurs fils; les familles Chaumet (de Paris), Jaumard et Delboy, prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de
M^{me} veuve Laurent FOURESTEY,
leur mère, belle-mère, grand-mère, sœur, tante et cousine, qui auront lieu le **mardi 19 courant** dans l'église Saint-Pierre.
On se réunira à neuf heures à la maison mortuaire, 3, rue Palais-de-l'Ombrière, d'où le convoi funèbre partira à neuf heures et demie.

La Gironde 25 Avril 1898

REMERCIEMENTS ET MESSES
M. et M^{me} E. Fourester, M. et M^{me} L. Durand et leur fils, M. et M^{me} Girardeau et leurs enfants, M^{me} veuve W^m Gras, le docteur A. Brindel et M^{me} A. Brindel, M. T. Chaumet, M. et M^{me} G. Chaumet et leur fils, les familles Chaumet, Jaumard et Delboy, remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de
M^{me} veuve Laurent FOURESTEY,
née CHAUMET,
et les informent que toutes les messes qui seront dites dans l'église Saint-Pierre, le **lundi 25 avril**, seront offertes pour le repos de son âme.
La famille assistera à celle de dix heures.

L'expérience médoquine

L'achat de forêts

Le 19 juin 1857 la loi relative à l'assainissement et à la mise en culture des Landes de Gascogne, va modifier le paysage des territoires concernés et va faire naître quelques années plus tard une industrie du bois et de la gemme.

« ...En 1860 et 1863 furent promulgués deux lois autorisant l'aliénation des forêts des dunes de Gascogne....L'état a ainsi vendu de 1861 à 1865 ... 17 600 hectares de dunes qu'il avaitensemencées et fixées³... »

¹https://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Deves_et_CHAUMET.pdf

²Marie Zénaïde CHAUMET est inhumée dans le caveau BABYLONE avec son mari Laurent FOURESTEY

³[BUF1] p372

Gironde :	ha. a.	francs.
Soulac (1863, 1864, 1865)	579,00	783.680
		219.046
Grayan (1862, 1863)	330,26	219.680
Le Flamand (1863, 1864)	3.803,20	2.001.722
Le Porge (1862)	23,77	12.000
Lège (1862, 1863, 1865)	548,84	293.773
La Teste (1861 à 1864)	4.514,61	4.243.184
TOTAUX	9.803,68	7.533.403

plus, pour La Teste, 66.835 fr. 75, produits des résines versées au fonds des aliénations, soit un total en argent de 7.620.241 francs.

Landes :	ha. a.	francs.
Landes (sans détail) (1861)	199,47	194.348
Sainte-Eulalie (1862 à 1865)	673,16	716.626
Mimizan (1862 à 1865)	636,20	378.744
Bias (1862 à 1865)	130,98	149.163
Saint-Julien (1862 à 1865)	606,62	339.274
Lit-et-Mixe (1862 à 1865)	1.566,66	1.236.276
Vielle-Saint-Gérons (1862 à 1865)	834,57	434.028
Moliets (1863, 1864)	400,32	218.195
Messanges (1864, 1865)	306,13	148.700
Vieux-Boucau (1863)	23,66	18.000
Soustons (1862, 1864)	324,16	232.835
Seignosse (1863, 1865)	227,37	156.100
Soorts (1864, 1865)	145,80	104.709
Dunes du sud (1862 à 1864)	1.119,69	1.263.130
TOTAUX	7.194,79	5.510.145

C'est ainsi qu'en 1862 une partie des forêts du Porge et de Grayan sont vendues aux enchères.

ADMINISTRATION DES FORÊTS.
VENTE EN SOL ET SUPERFICIE
de 356^h 03^a des forêts domaniales
 du PORGE et de GRAYAN, savoir:
Forêt domaniale du Porge, 25 hectares 77 ares.
 Dune de Sourbey et Cla de Lelet..... 2 lots 25 hect. 77 ares.
Forêt domaniale de Grayan, 330 hectares 26 ares.
 Dune de Martignan 1 lot 16 hect. 93 ares.
 — de Labiau. 1 57 83
 — de Labarreyre et Haut-Macary..... 1 74 78
 — de Carrau. 1 35 31
 — de Moulineyre, Grand-Raymond et Hougasse 1 92 78
 — de Taste-Soule..... 1 14 91
 — de Canillouse..... 1 37 72
 Cette vente aura lieu le 16 DÉCEMBRE 1862, à onze heures du matin, à la Préfecture de Bordeaux.
AVIS. — On pourra s'adresser, pour voir les forêts, aux gardes : Ducamin au Porge, et Peyruse à Grayan.
 Pour les dispositions générales et particulières de la vente, voir les affiches, et pour tous autres renseignements et détails, s'adresser au conservateur et inspecteur des forêts à Bordeaux, et aux gardes généraux à Arès et à Lesparre. On peut, en outre, prendre connaissance des charges générales et des clauses spéciales dans les bureaux de la Préfecture de la Gironde et dans ceux de la sous-préfecture de Lesparre.
 9277

A cette date, Louis BABYLONE ne semble pas s'intéresser à la forêt, ses préoccupations sont centrées sur ses biens immobiliers bordelais.

Les lots de la forêt du Porge sont vendus à M. DELEST de Pontenx les forges (Landes) alors que certains lots de la forêt de Grayan sont attribués à M. MONTOUROY qui habite Queyrac dans le Médoc.

Ce n'est qu'en 1875 suite à la faillite de Mrs Jules et Léon MONTOUROY, que ces forêts vont à nouveau être mises sur le marché et vendues au tribunal.

La Gironde, 20 juin 1875



A cette époque Louis BABYLONE habite un magnifique immeuble dans lequel il pratique le négoce de vins depuis 8 ans. Peut-être est-il à la recherche d'autres types d'investissements.

Suivant les préceptes de Napoléon III et ses expériences landaises ainsi que peut-être les conseils de la famille DURAND dont le père était négociant en résines, Louis BABYLONE décide d'investir dans la forêt et d'y exploiter la gomme.

A la lecture de l'annonce ci-contre il décide de participer à l'adjudication et de devenir propriétaire d'une partie de la forêt de Grayan.

Il s'engage dans l'exploitation de la gomme à une période où le cours du tonneau est stable voire à la baisse, comme le montre le graphique publié en 1949 par Roger SARGOS dans sa contribution à l'histoire du boisement des Landes de Gascogne.

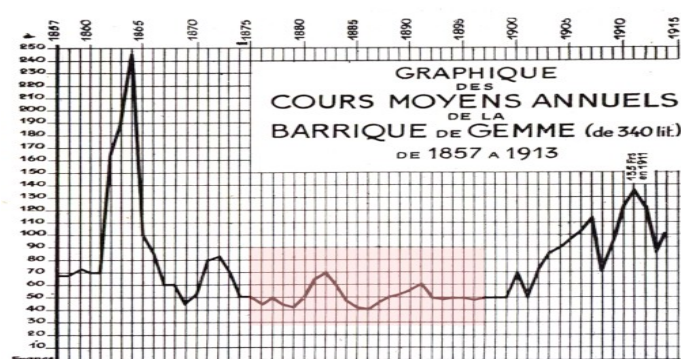


Figure 49: Cours de la gomme de 1861 à 1915 Source : [SAR1] p504

Le cahier des charges de l'adjudication donne les caractéristiques des parcelles mises en vente :

« L'immeuble mis en vente constitue la forêt communale de Grayan, canton de Saint Vivien, arrondissement de Lesparre, Gironde. Elle est d'une contenance de cent quatre vingt sept hectares vingt six ares.

Sur la dune de Labiau est construite la maison du garde, composée de deux chambres et de deux chais. Cette forêt est plantée de pins maritimes semés en mil huit cent vingt huit, mil huit cent vingt neuf et mil huit cent trente un et autres arbres. Elle est en pleine exploitation. Elle est soumise au régime forestier et classée sous quatre numéros :

N°Un : canton de Martignan. Sa contenance est de seize hectares quatre vingt treize ares. Il est limité à tous les orient par les lèdes communales de Grayan

N° Deux : canton de Labiau. Sa contenance est de cinquante sept hectares quatre vingt trois ares. Il est limité à l'est par les marais communaux de Grayan et aux autres orient par les lèdes de la même commune.

N° Trois : canton de Labarrère et Haut Macary. Il a contenance de soixante quatorze hectares soixante dix huit ares. Il est limité à l'est par les marais communaux de Grayan et aux autres orient par les lèdes de la même commune ;

N° Quatre : canton de la Canillouse. Sa contenance est de trente sept hectares soixante douze ares. Il est limité à toutes les expositions par les lèdes communales de Grayan.

Les chemins existant sont affectés au service des forêts et leur usage en a été réservé partout où ils pourraient être utiles »

Ces parcelles correspondent sur le cadastre de 1833¹ aux zones vertes.

¹AD33 cote 3 P 193/1



Le tableau suivant récapitule ses acquisitions médoquines.

Quelles furent ses motivations ? Nous ne le saurons jamais, puisque nous n'avons retrouvé aucun écrit, aucune correspondance qui aurait pu donner des indications.

A moins que tout simplement, la possession de terre lui permette d'assouvir un pouvoir territorial auquel sa fortune pouvait l'y autoriser.

Ce nom vient d'une antienne¹ mariale dédiée à la Vierge Marie qui célèbre la joie de la résurrection du Christ. Louis BABYLONE affirme par ce nom sa profonde foi catholique.

Jacques CHAMBON et Annie MERLIN

Le château de Labiau

Labiau se trouve au pied d'une dune, à l'écart du village de Grayan et l'Hôpital. Pour pouvoir y accéder Louis BABYLONE a fait construire à ses frais un chemin.

La construction du « château » et de ses dépendances se sont étalées de 1879 à 1895, d'après les matrices cadastrales de la commune de Grayan.

AUGMENTATIONS

NOMS ET PRÉNOMS des Propriétaires	INDICA- TION du folio de la matrice cada- strale	SECTIONS	N° du Plan	NATURE des Propriétés	CONTENANCE			CLASSE	REVENU		CAUSE des Augmentations	RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX PROPRIÉTÉS Époque à laquelle les nouvelles con-						
												ont été achevées						
					10							deviendront imposables						
1	2	3	4	5	6			7	8		9	11						
					Hect.	Ar.	Cent.		fr.	c.								
Louis Léonard	539	A	834	maison	.	.	.	4	3		C. N.	1874	1882					
Babylone Bernard	443	E	342	.	.	.	.	5	1		Aug ^{ment} de Cont ^{enance}	1879	.					
Berthe Marie	128	D	11/113	terre	.	8	3	1	1		Changement de culture	—	—					
Robert Léon	630	B	90	atelier	.	.	.	5	1		C. N.	1879	1882					
Douville Pierre	741	E	343/347	maison	.	.	.	4	3		Démolition partielle	1880	.					
Babylone Louis	839	D	760	Chalet	.	.	.	3	6		C. N.	1879	.					

Figure 51: Matrice cadastrale de Grayan

En décembre 2023, c'est par hasard que Bruno GASTUILL a récupéré trois photos du « château » dans l'album de la famille MAUREL à Soulac.. Elles sont datées de 1906. Louis BABYLONE était décédé et les sœurs PORGE en étaient les propriétaires.

Des cartes postales ont été publiées entre les années 1910 et 1930, mais celles de 1930 présentent un édifice à l'abandon.



Figure 52: 1906-Chalet Regina Caeli - façade Nord - Source : Famille Maurel à Soulac et publié par [Sylvain Sayo Facebook 29 Décembre 2023](#)



Figure 53: 1906-Chalet Regina Caeli - façade Ouest - Source : Famille Maurel à Soulac et publié par [Sylvain Sayo Facebook 29 Décembre 2023](#)

Les propriétés et le « château » ont été vendues en 1913. Le cahier des charges de l'adjudication¹ nous en donne une description.

« L'habitation dite ville « Régina Caeli » est un chalet construit en briques et pierres et couvert en tuiles plates. Il a trois façades dont la principale au levant, une autre au Nord et la troisième plus spécialement réservée aux entrées pour le service au couchant. Toutes sont ornées de carreaux en céramique et la façade principale est en outre agrémentée de revêtements de bois sculptés et de colonnes également en bois.

¹AD33 cote 4 Q 8 1241-1242 n°78.

Le chalet est encore orné à son angle Nord-Est d'un pavillon octogonal couvert en ardoises et à son angle Nord-Ouest d'un pavillon carré couvert en tuiles plates.

Une grande terrasse couronne le bâtiment en saillie élevé seulement d'un rez-de-chaussée qui forme la façade au Nord. Une autre terrasse plus petite et un balcon communiquant entre eux orne au couchant la façade qui a vue sur la dune autour du chalet et sur les trois façades court un trottoir cimenté coupé de banquettes de pierres surmontées de vase en métal.

Le rez-de-chaussée du chalet auquel on accède sur la façade principale au levant par une porte d'entrée à claire-voie et à un seul battant comprend en entrant un corridor, vestibule plafonné et sol recouvert d'un carrelage en céramique. Ce corridor donne accès directement au salon, à la salle à manger et aux autres pièces qui prennent jour sur la façade Ouest.

La salle à manger plafonnée et planchée avec cheminée en pierre, communique d'une part avec le vestibule par une porte à deux battants et d'autre part avec la cuisine, en traversant un débarras. Elle est éclairée au levant par deux fenêtres jumelles...

Le salon plafonné et planchéié, avec cheminée en pierre et communiquant avec le vestibule par une porte à deux battants est éclairé par une fenêtre au levant.

Du salon on pénètre dans une pièce pouvant servir de salle de jeux ou grand fumoir qui occupe tout le bâtiment en saillie formant la façade du chalet au Nord. Cette pièce pavée en carreaux en céramique est éclairée au Nord par deux fenêtres garnies de vitraux et par une porte ajourée à deux battants qui donne accès au Nord dans le parterre. Elle n'a pas de plafond mais le plancher formant plafond et ses poutrelles sont ornées de peintures. Elle a en outre une cheminée monumentale en bois sculpté dont l'intérieur est garni de carreaux en marbre rouge et en céramique. A l'ouest de la pièce qui vient d'être mentionnée et communiquant avec elle, est installée une chambre à bain carrelée également et éclairée au nord par une large baie garnie de vitraux. Enfin à l'angle nord ouest du bâtiment existe un caveau auquel on accède par la chambre à bains, et qui occupe le rez-de-chaussée du pavillon carré d'angle. En venant du fumoir vers le corridor du vestibule, on traverse une grande chambre plafonnée et planchée éclairée par une porte vitrée à deux battants ouvrant dans le fumoir par une porte vitrée. Au couchant au fond du corridor-vestibule une porte donne accès au water-closet et on pénètre de ce corridor par une autre porte dans la cuisine plafonnée et carrelée en carreaux dit de Gironde.

Cette cuisine qui a un potager et un évier garnis de carreaux en faïence et une étuve sous la plaque de fonte formant le sol de la cheminée communique ainsi qu'il a été dit avec la salle à manger dont elle est séparée par une petite pièce noire. Elle est éclairée à l'ouest par une porte vitrée à deux battants ouvrant sur une véranda, très claire et complètement fermée dont le plafond, la façade ouest et deux pans coupés au nord ouest et au sud ouest sont vitrés.

Cette véranda garnie de placards et d'étagères est à sol cimentée et contient une prise d'eau du bassin installé dans la partie supérieure de l'immeuble.

Du rez-de-chaussée, on accède au premier étage par un escalier en bois partant du vestibule. Sur le palier, au bout de cet escalier, ouvrent deux portes : une de ces portes donne accès dans une chambre grande plafonnée planchée avec une cheminée en bois. Cette chambre qui a des placards et une garde robe, est éclairée par une porte fenêtre à deux battants ouvrant à l'ouest face à la dune sur le balcon qui communique avec la terrasse installée au premier étage au même orient. Elle a également accès à un couloir communiquant avec d'autres pièces de l'étage. L'autre porte se trouvant sur le palier au haut de l'escalier ouvre dans une grande chambre dont le plafond est garni de la même tapisserie que les côtés. Cette chambre qui a une cheminée en marbre est éclairée au levant par une large baie vitrée munie de volets intérieurs et garnie d'une barre d'appui au-dessus des balustres en bois.

Toute la partie de l'appartement comprise à son angle sud-est entre la cheminée et le mur de façade est occupé par un grand placard en saillie de style Louis XIII qui est compris dans la vente.

De cette chambre on pénètre au nord par une porte pleine en bois dans la petite pièce de forme rectangulaire, éclairée par une fenêtre au levant et divisée en deux parties dont la plus rapprochée de la fenêtre sert de cabinet de toilette et la plus éloignée de garde-robe. Cette petite pièce communique encore d'une part avec le couloir mentionné comme appartenant à la première chambre décrite de cet étage et d'autre part avec une autre grande chambre planchée et plafonnée.

Cette chambre qui a une cheminée en marbre est éclairée à l'est par une fenêtre munie de volets intérieurs et au nord par une porte-fenêtre ouvrant sur la large terrasse à sol recouvert de zinc et entourée de balustres en pierres qui couronnent la partie nord du chalet. Sur cette même terrasse ouvre une porte donnant accès à l'intérieur de la tourelle octogonale du nord.

Enfin à l'ouest du chalet existe encore une autre grande chambre planchée sans cheminée et dont le plafond est recouvert de la même tapisserie que les murs. Cette dernière chambre est éclairée d'une part au nord par une porte fenêtre ouvrant sur la grande terrasse sur laquelle a accès la chambre précédemment décrite et d'autre part, par une porte-fenêtre ouvrant sur l'autre terrasse faisant face à la dune à l'ouest.

De cette dernière terrasse qui est aussi grande que celle opposée, au nord, on accède à l'intérieur de la cour carrée se trouvant à l'angle nord ouest et qui contient le réservoir d'eau alimentant la cuisine, puits avec pompe au-dessous du rez-de-chaussée dans une petite construction servant d'abri adossée à la façade ouest du chalet.... »



Figure 54: 1906-Villa Regina Caeli : la pompe - Source : Famille Maurel à Soulac et publié par [Sylvain Sayo Facebook 29 Décembre 2023](#)

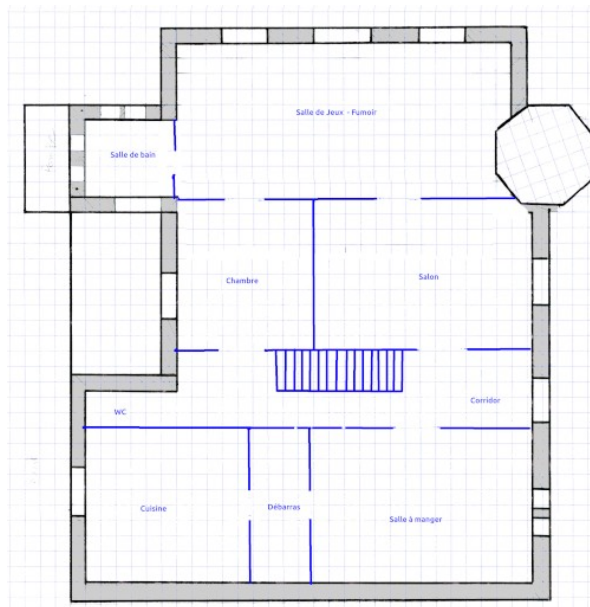


Figure 55: Regina Caeli : plan du rez-de-chaussée

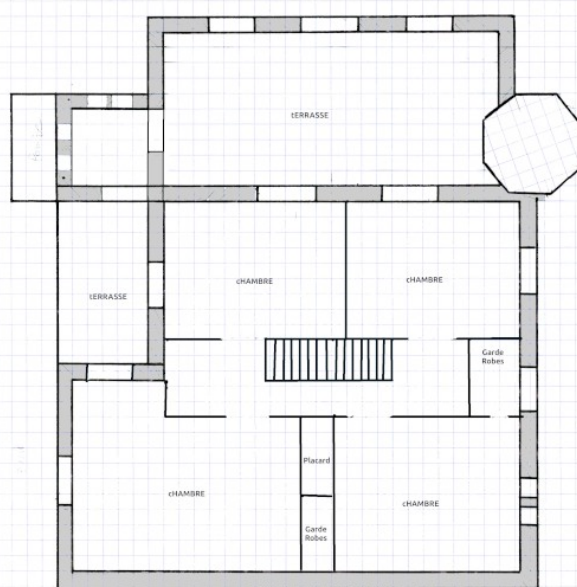


Figure 56: Régina Caeli : Plan du premier étage

« ...Au midi de ce chalet et y attendant existe une construction bâtie en pierres et briques et couverte en tuiles creuses, aménagée pour former deux logements de domestiques ou résiniers.

Un de ces logements est composé de deux pièces carrelées, auxquelles on accède par une porte ouvrant au levant. Une des pièces munie de cheminée est éclairée au levant par une fenêtre, l'autre pièce, sans cheminée, prend jour par un imposte au couchant.

Le deuxième logement qui a une issue au levant et une issue au midi est composé de trois pièces carrelées communiquant entre elles dont deux avec cheminées et éclairées l'une par une porte vitrée au midi et une petite fenêtre à l'ouest, l'autre par une fenêtre au levant, la troisième pièce qui n'a pas de cheminée est éclairée par un imposte au nord.

Sur la façade ouest de la maison basse dont il vient d'être parlé s'étend une construction basse édifiée en briques et couverte en zinc servant de chai, hangar et bûcher.

Deuxièmement enfin au midi et à quelques mètres de la même maison basse est édifié en briques avec couverture en zinc, un chai pour le service domestique : au levant du chalet à l'est s'étend un parterre complanté d'arbres et de fleurs entourant des pelouses et séparé des lèdes communales de

Grayan par une banquette en pierres et briques surmontée d'une grille en fer en face d'une allée tracée dans le communal et non comprise dans la vente.

Au nord du chalet est encore aménagé un parterre, au nord de ce dernier parterre et du premier s'étendent deux prairies clôturées dont une complantée d'arbres fruitiers à l'ouest du chalet tout l'espace compris dans les constructions et la dune a été également aménagé en agrément clôturés et complantés de grands pins et d'arbres de diverses essences, au midi de cette partie réservée est installé un grand kiosque rustique et près de la clôture à l'ouest est édifiée une construction servant d'abris, au nord de cette garenne existe un grand jardin potager complanté d'arbres fruitiers et dont l'arrosage est facilité par un puits qui y est creusé. Ce jardin longe dans toute sa partie devant une longue tonnelle de treilles soutenue par une solide armature de fer. Cette tonnelle sépare le jardin d'une des prairies. Au nord du jardin s'étend une prairie basse, dépendant du domaine.

Enfin au pied de la dune et la longeant du midi au nord a été aménagée une allée plantée d'arbres avec petites constructions en galets servant d'abris. Les servitudes qui sont à vingt mètres environ au sud est de la construction servant au logement de domestique, qui est attenante au chalet entourent une grande cours complantée d'arbres ayant un passage non fermé à son angle nord ouest et une grande entrée fermée par un portail à deux battants, au levant du côté des lèdes communales.

Les employés du Domaine

A la suite des pionniers du début du XIX^e siècle, des hommes d'affaires s'intéressent de plus en plus aux terres des landes de Gascogne sur laquelle sont menées des expériences de drainage. « A partir de 1853, Emile Péreire, fondateur de la Compagnie des chemins de fer du Midi, achète de vastes landes; sur des terres en cours de drainage, il constitue aux approches de Bordeaux les trois domaines de Cestas, de Caudos et de Marcheprie et y fait semer des pins ». [PAP1]

Dans les premières années du second empire, Napoléon III, qui traverse souvent le désert landais pour se rendre à Biarritz, achète des landes incultes et crée le domaine impérial de Solférino (7000 hectares). Il promulgue en parallèle la loi du 19 juin 1857 qui impose aux communes d'ensemencer et de planter en bois les terrains communaux.

« ...Dans la seconde moitié du XIX^e siècle les pins envahissent tous les anciens parcours : en 1857, ils couvraient environ 320 000 hectares; vers 1890, quelque 850 000 hectares étaient boisés; en 1914, la forêt approchait le million d'hectares. C'était une forêt magnifique, les pins nés de la loi de 1857 ayant atteint l'âge adulte au début de ce siècle.

Les méthodes d'exploitation forestière sont alors bien au point. La forêt naît d'un semis naturel ou artificiel ou d'une plantation. Dès la cinquième année, on commence à pratiquer des éclaircies. Là où est en honneur la « méthode landaise », le gemmeur se met au travail dès que l'arbre a atteint sa vingt-cinquième année; certains pins sont « gemmés à mort » avant d'être abattus, ce qui laissera plus d'espace aux « pins de place » qui donneront de la résine jusqu'à l'âge de 80 ans. Dans « la méthode girondine », on ne résine pas avant 40 ans ; l'arbre est abattu à 60 ans après un gemmage intensif. La méthode landaise produit davantage de résine que la girondine. La technique du gemmage est améliorée, notamment par l'emploi du pot fixé au bas de la care... » [PAP1]

Louis BABYLONE ne pouvait pas ignorer l'existence des expériences qui ont été menées aux portes de Bordeaux et encore moins lui qui a vécu à Paris, la politique de l'empereur envers la forêt de pins. Le cours de la résine étant stabilisé, il a du flairer la bonne affaire et a cherché à suivre les traces de son mentor. Les terres landaises étant rares et éloignées de Bordeaux, il n'a pas laissé passer l'opportunité de 1875.

Mais développer le gemmage à cette époque dans le Médoc nécessitait d'aller chercher la main d'œuvre compétente là où elle se trouvait, c'est à dire dans le département des Landes et plus particulièrement dans le Marensin et dans le Born, où l'on trouvait les meilleurs gemmeurs¹ et les mieux équipés.

Le tableau suivant montre que Louis BABYLONE a recruté ses premiers résiniers dans les Landes et surtout à Soustons, « la perle du Marensin ». Ils ont ensuite formé des résiniers nés à Grayan.

¹On dit aussi gemmeurs

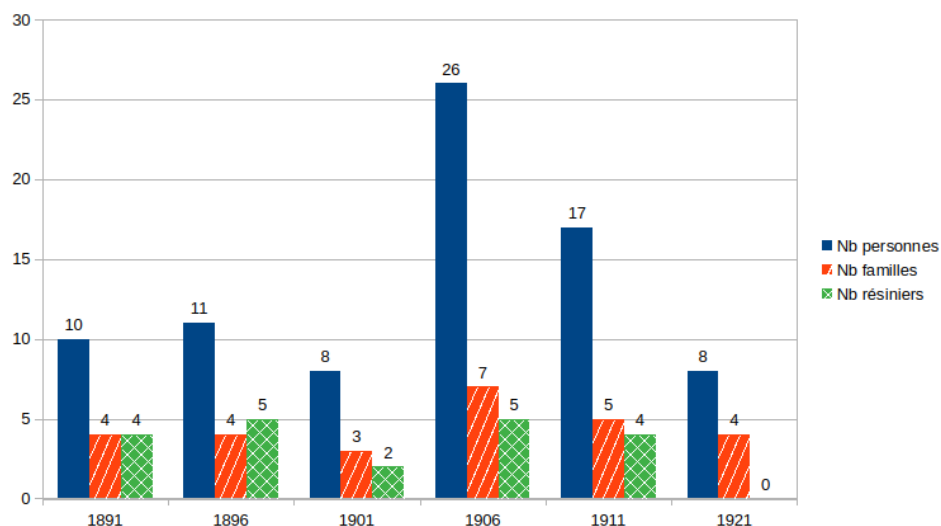


Figure 57: Evolution des personnes présentes sur le domaine de Labiau entre 1891 et 1921

Pendant la période 1891-1921, 47 personnes ont vécu sur le Domaine de Labiau dont 9 résiniers.

Le pic a été atteint en 1906 avec 26 personnes présentes sur le site réparties en 7 familles.

Tant que les sœurs PORGE ont été vivantes la résine a été récoltée à Labiau. Par la suite les personnes présentes semblent avoir été simplement locataires des lieux et à partir de 1921 les résiniers ont totalement disparus.

1891	1896	1901	1906	1911	1921	N°	Nom	Prénom	N° Famille	N° époux	Année nais.	Lieu nais.	Dept nais.	Profession
x	x					9	ARPAJOU	Madeleine	8	8	1862	Tosse	40	
			x	x		29	ARPAJOU	Marie	28		1867	Soustons	40	sp
		x				100	BABYLONE	Louis	100		1823	Bordeaux	33	Propriétaire
			x			43	BERGEY	Françoise	42	42	1876	Grayan	33	
			x	x	x	33	BERGEY	Marie	32	32	1846	Grayan	33	Gardeuse
					x	37	BERTHON	Pierre	37		1849	Grayan	33	
		x	x			19	BERTON	Marie	11	11	1877	Grayan	33	
			x	x		26	BONNET	Henriette	25		1885	Grayan	33	sp
			x	x		23	CAMIN	Elisabeth	15		1903	Grayan	33	
	x		x	x		15	CAMIN	Jean	15	16	1865	Grayan	33	Résinier
	x	x	x	x		17	CAMIN	Jean	15		1894	Grayan	33	Résinier
					x	36	CAMIN	Jean	15		1828	Hourtin	33	
		x	x	x		21	CAMIN	Jean (Pierre)	15		1898	Grayan	33	
			x	x		28	COURTIAU	Germain, François	28		1863	Messanges	40	Domestique
			x	x		31	COURTIAU	Jean, Antoine	28		1897	Soustons	40	
			x	x		30	COURTIAU	Jeanne, Catherine	28		1898	Messanges	40	
						201	DASSE	Etienne	201		1848	Saubion	40	Résinier
	x		x	x		16	DEVIDAS	Léonie	15	15	1870	Grayan	33	sp
			x			24	DEVIDAS	Pierre	15		1834	Grayan	33	
			x	x		25	DIEU	Pierre	25		1877	Grayan	33	Résinier
			x	x		27	DIEU	Simon	25		1905	Grayan	33	
			x	x		32	DIEU	Simon	32	33	1842	Sainte Eulalie	40	Résinier
		x	x			20	DU COURT	François, Octave	11		1897	Grayan	33	

1891	1896	1901	1906	1911	1921	N°	Nom	Prénom	N° Famille	N° époux	Année nais.	Lieu nais.	Dept nais.	Profession
	x	x	x			11	DU COURT	Pierre	11	19	1867	Saint Paul en Born	40	Résinier
x						7	DULAUT	Pierre	7		1866			Résinier
						202	DULER	Jean	202		1853	Azur	40	Résinier
			x	x		104	FERROU	Anne	103	103	1879	Grayan	33	sp
						200	FERROU	Bernard	200		1845	Saint Vincent de Tyrosse	40	Résinier
			x			42	GOMBEAU	Guillaume	42	43	1870	Gaillan	33	Gardeur
			x			44	GOMBEAU	Marie	42		1901	Grayan	33	
				x	x	35	GRILLET	Anne	34	34	1855	Saint Christoly	33	sp
x						2	LAHARIE	Marie	1	1	1841	Azur	40	
					x	41	LAMBERT	Catherine	38		1904	Grayan	33	
					x	40	LAMBERT	Guillaume	38		1903	Grayan	33	Sabotier
					x	38	LAMBERT	Jean	38		1874	Grayan	33	Facteur
					x	39	LAMBERT	Jeanne	38		1878	Grayan	33	sp
						203	LAPORTE	Pierre	203		1844-1845-1866	Grayan	33	Résinier
x						4	LAPOUYALERE	François (Michel)	1		1880	Soustons	40	
x						3	LAPOUYALERE	Jean	1		1873	Soustons	40	
x						1	LAPOUYALERE	Michel	1	2	1820	Soustons	40	Résinier
		x				22	LUCAS	Jean	22		1863			Journalier
	x					18	MAU	Léonie	15		1886	Talais	33	
x	x					5	MI NJOT	Pierre	5	6	1863	Soustons	40	Résinier
	x					14	MINJOT	Pierre	5		1893	Grayan	33	
			x			47	PIVOTEAU	Fernande	34		1896	Grayan	33	
			x	x	x	34	PIVOTEAU	Jean	34	35	1851	Grayan	33	Maçon
			x			45	PIVOTEAU	Jean	34		1888	Grayan	33	
			x			46	PIVOTEAU	Marie	34		1890	Grayan	33	
		x	x			101	PORGE	Elisabeth	100		1843	Landiras	33	Servante
			x	x		103	PORGE	Etienne	103	104	1879	Landiras	33	rentier
		x	x	x		102	PORGE	Marie	100		1848	Landiras	33	Servante
x	x					6	SEURIN	Jeanne (Marie)	5	5	1870	Blaignan	33	
x	x					8	VIGNAC	Etienne	8	9	1860	Soustons	40	Résinier
x	x					10	VIGNAC	Laurent	8		1884	Soustons	40	

Liste des personnes recensées sur le domaine de Labiau entre 1891 et 1921 - Source AD33

Le testament de Louis BABYLONE, nous donne quelques précisions sur la gestion du domaine.

Cadeton (Etienne) VIGNAC était le régisseur du domaine.

Article 4.
Je donne et lègue aux époux Cadeton Vignac, Régisseurs de mes forêts de Grayan, la somme de quatre Mille francs, Soit au moment de mon décès il y aura encore à mon service 4,000

Figure 58: Article 4 du testament

Si on s'en réfère au tableau précédent qui récapitule les personnes ayant vécu sur le domaine de Labiau, et compte tenu du contexte de l'époque, Louis BABYLONE à son échelle avait voulu mettre en pratique les préceptes prônés par Napoléon III sur le domaine de Solférino.

Il a fait construire un certain nombre de maisons pour loger le personnel et a recruté plusieurs types de métier pour pouvoir vivre quasiment en autarcie. Les achats de terrains n'ont pas été fait au hasard. Il a voulu posséder des terres arables pour créer potager et verger de façon à nourrir sa population. Notons la présence de gardeur qui devait s'occuper d'un troupeau pour fournir lait et viande et certainement les indispensables cochons. PIVOTEAU le maçon travaillait-il en exclusivité sur la propriété ?

Le domaine de Labiau était donc un petit SOLFERINO !

Tous les résiniers travaillant sur le domaine n'y étaient pas logés, puisque pour honorer l'article 6 du testament, Maître RABION, notaire à Bordeaux a dû réunir tous les résiniers qui travaillaient directement pour M. BABYLONE. Le 14 Avril 1898, 8 résiniers étaient présents.

C'est un nombre qui semble cohérent avec la taille de la propriété.

Pour résiner des pins il faut qu'ils aient un certain âge et qu'ils soient devenus des « pins de place ». Dans une forêt correctement entretenue, le nombre de pins de place est environ de 300 par hectare. Louis BABYLONE a acheté en 1875, 187 hectares ce qui fait $187 \times 300 = 56\,100$ arbres on dit également « tiges ».

Un bon résinier peut piquer 7 000 quarres¹. Les 8 résiniers qui travaillaient pour Louis BABYLONE pouvaient donc résiner $7\,000 \times 8 = 56\,000$ « tiges ».

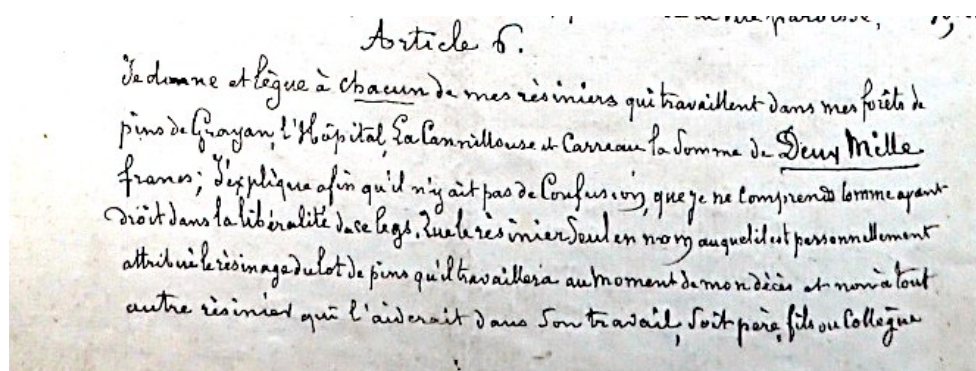


Figure 59: Article 6 du testament



Figure 60: Liste des résiniers travaillant sur le domaine de Labiau entre 1897

¹[VIO1] p12

Le revenu de la résine

Si un résinier récoltait en moyenne 30 barriques de 340 litres par an¹ et en utilisant le tableau des cours de la gemme dans [SAR1 p 504, il est possible d'obtenir le graphique suivant

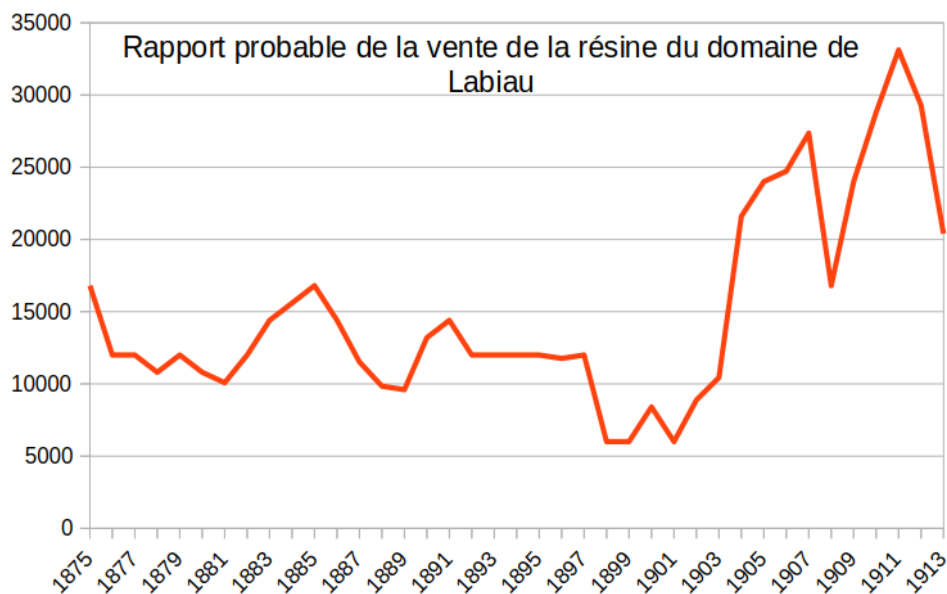


Figure 61: Revenu de la vente de résine à Labiau

Nous avons fait l'hypothèse que la production a baissé de moitié après le décès de Louis et jusqu'à ce que les sœurs PORGE puissent reprendre en main le domaine. Cette hypothèse nous a été suggérée par l'analyse des recensements qui montrent que pendant cette période seul deux résiniers étaient hébergés sur le domaine.

La vente de résines auraient ainsi rapportée 323 280 F entre 1875 et 1902 et 260 520 F aux sœurs PORGE.

Les constructions sur le domaine

Pour loger tout son petit monde, Louis BABYLONE, outre son chalet personnel, a fait construire 5 maisons, une écurie et une remise comme on peut le voir sur la matrice cadastrale de la commune de Grayan et l'Hôpital.

LIGNES	INDICATION				CLASSE	REVENU		CACES DE LA MATRICE d'où sont tirées et où sont portées les propriétés acquises ou vendues.		ANNÉE de LA MUTATION		NOMBRE d'OUVRIERS occupés	
	de la section	du numéro du plan.	DU LIEU-DIT, du quartier, de la rue, etc.	de la NATURE de la propriété.		par PROPRIÉTÉ	TOTAL	Tiré de	Porté à	Entrée.	Sortie.	NOMBRE d'ouvriers occupés	ACTUEL
						fr.	c.	fr.	c.				
	M.												
1	700	Laubert	Vauvray			185	50	185	50	1875	1875	2	
2	700	ca	Chatelet	3		60	00	60	00	1875	1875	2	
3	750	o	maison de bois	1		25	50	25	50	1875	1875	2	
4	750	o	maison			25	50	25	50	1875	1875	2	
5	750	o	?			25	50	25	50	1875	1875	2	
6	750	o	Chatelet			25	50	25	50	1875	1875	2	
7	750	o	Hopital	in		25	50	25	50	1875	1875	2	
8	750	o	Laubert	Chatelet		25	50	25	50	1875	1875	2	
9	750	o	maison			25	50	25	50	1875	1875	2	
10	750	o	Blanchet	du		25	50	25	50	1875	1875	2	

Figure 62: Matrice cadastrale - Commune de Grayan : les maisons construites par Babylone

¹[VIO1 p12]

Le cahier des charges de la vente aux enchères en 1913 en donne une description.

« ...Les servitudes qui sont à vingt mètres environ au sud est de la construction servant au logement de domestique, qui est attenante au chalet entourent une grande cours complantée d'arbres ayant un passage non fermé à son angle nord ouest et une grande entrée fermée par un portail à deux battants, au levant du côté des lèdes communales.

Les constructions édifiées autour de cette cours pour les divers services comprennent à droite en entrant dans la cour, du côté levant un bâtiment en forme de chalet élevé seulement d'un rez-de-chaussée auquel on accède par une porte au midi et une porte au levant. Les deux chambres carrelées et munies chacune d'une cheminée qui composent ce logement sont éclairées par des fenêtres ouvrant au levant sur les lèdes communales au nord et au couchant sur la cour.

A la suite de cette construction et sur le même plan existe un clapier grillage très aéré, une volière et un chai au débarras. A angle droit avec le corps de bâtiments qui vient d'être décrit s'étend une série de constructions clôturant la cour au nord et comprenant un chai une porcherie, une volière avec pigeonnier au-dessus, un autre chai, un four pour cuire le pain, un lavoir couvert au-dessus duquel est installé un bassin alimenté par une pompe adossée au mur couchant du bâtiment. Le bassin est relié à une canalisation qui amène l'eau dans le parterre se trouvant au devant du chalet à l'est. Toutes ces constructions sont couvertes en tuiles plates à l'exception du four et du lavoir qui ont une couverture en zinc.

Au fond de la cour au couchant et face au portail d'entrée est édifié le bâtiment central construit en pierres de taille couvert en tuiles plates dites de Marseille surélevé dans la partie centrale et comprenant du nord au midi :

1. une pièce à sol cimenté servant d'atelier auquel on accède de la cour par une porte ouvrant à l'est et de l'extérieur de la cour par une porte ouvrant au couchant. Cette pièce est éclairée par une baie vitrée au nord ;
2. une grande remise planchée ouvrant au levant sur la cour par une large porte charretière à deux battants et pouvant contenir quatre voitures ;
3. une écurie pour chevaux ouvrant au levant par une porte sur la cour. Cette écurie dans sa majeure partie pavée en bois et dans une petite partie à sol cimenté contient trois boxes et des rateliers en fer. A l'angle nord est de cette écurie un escalier en bois conduit au grenier ;
4. à la suite encore et communiquant avec l'écurie sus mentionnée sous l'article précédent une autre écurie complètement pavée en bois et ouvrant par des portes à large baies tant sur la cour au levant qu'en dehors de la cour au couchant et pouvant contenir plusieurs chevaux ;
5. plus au midi un grand hangar ouvrant à l'est sur la cour destiné à remiser les charrettes de l'exploitation agricole et les instruments aratoires ;
6. à l'extrémité du grand bâtiment central au midi une grande remise dans laquelle on pénètre de la cour par une porte à deux battants ouvrant au levant et enfin communiquant intérieurement avec cette remise un bûcher auquel on accède en dehors de la cour par une porte à deux battants ouvrant au couchant. De ce bûcher part un escalier conduisant aux greniers ;
7. De vastes greniers qui s'étendent au-dessus des servitudes qui viennent d'être décrites dans toute la longueur et toute la largeur du bâtiment central et qui prennent jour par de larges baies fermées par des treillages en bois clôturant au midi la grande cours et formant angle droit avec le bâtiment central dont il vient d'être parlé s'étend une construction en bois complètement fermée couverte en tuiles de Marseille. Cette construction qui a des issues tout au nord sur la cour, qui au midi à l'extérieur de la cour, comprend une écurie à vaches, une écurie pour ânes, une bergerie et des débarras au-dessus de partie de la même construction s'étend un grenier à foin. Enfin finissant de clôturer la cour au levant existe près du portail d'entrée une construction en forme de chalet faisant le pendant de celle première décrite qui se trouve de l'autre côté du portail. Cette construction édifiée en pierres et briques et couverte en tuiles plates est composée de deux chambres carrelées dont une servant de cuisine avec cheminée. Ces deux chambres qui communiquent entre elles et auxquelles on accède de l'extérieur par une porte d'entrée ouvrant au nord sont éclairées par une fenêtre ouvrant au couchant sur la cour et une fenêtre ouvrant à l'est sur les lèdes communales. Dans la partie nord est de la cour existe une grande fosse à fumier cimentée et ouverte par une toiture recouverte de zinc. En dehors de la cour et adossés au mur couchant du bâtiment central existent deux bassins sur terre construits en briques et servant l'un à recueillir les eaux de pluies et l'autre à injecter les bois de sulfate de cuivre, à portée et au couchant du même

bâtiment, mais en dehors de la cour existe également sur la limite de la forêt de pins un puits avec pompe. »

« ...à l'Hôpital à son extrémité au midi :

1. une construction neuve¹ pour résinier construite en briques et couverte en tuiles plates composée de trois pièces carrelées dont deux avec cheminées servant de cuisine avec au-devant marquise en bois à sol cimenté, puits et chai également en planches à proximité ;
2. une autre construction également pour résinier au lieu dit de Blanchet², en façade sur la route de l'Hôpital à la Carre et composée de deux pièces dont une avec cheminée et dépendances...

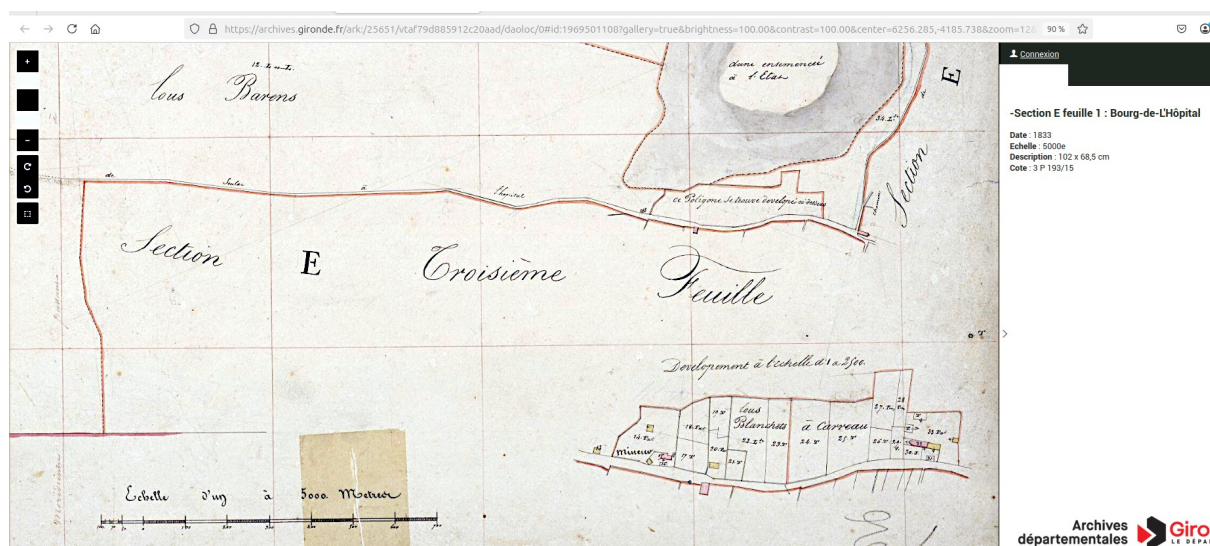


Figure 63: Lous Blanchets à l'Hôpital

La carte précédente nous permet de localiser « Blanchet » sur la commune de Grayan, mais nous laisse dans l'expectative quant à la maison construite par Babylone.

¹Edifiée en 1895 d'après la matrice cadastrale

²Construite en 1901 d'après la matrice cadastrale

La Famille élargie

Louis Bertrand BABYLONE a toujours conservé des liens étroits avec ses cousins et cousines qui au final constituaient sa seule famille. L'article 1 de son testament est la source qui le rappelle.

Côté BABILONE et les Hautes Pyrénées

A-t-il toujours conservé des liens avec ses cousins pyrénéens : nous n'en n'avons aucune preuve, et les recherches que nous avons faites sur la généalogie Babilone – Soulé nous laissent dubitatifs.

Dans le premier article de son testament Louis BABYLONE lègue une somme à son **petit cousin B. SOULE**, maire du village d'Avajan, « à charge qu'il fasse dire une messe dans l'église d'Arreau tous les ans, sa vie DURAND, le jour de la Saint Exupère (28 septembre) en souvenir de son **oncle** ».

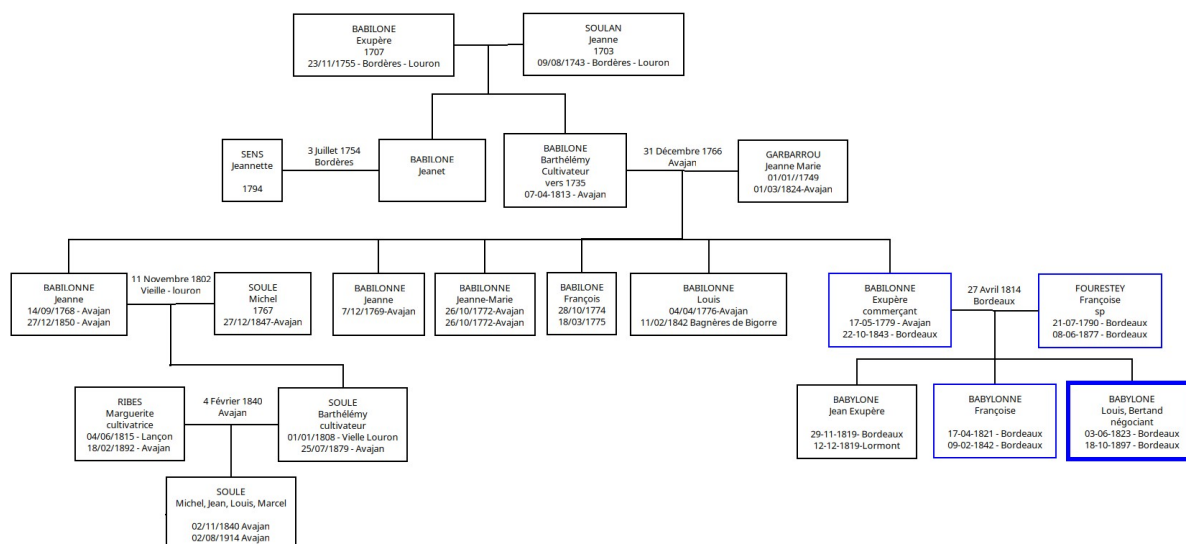


Figure 64: liaison BABYLONE – SOULE

Qui est ce Barthélémy SOULE ? Louis Babilone le qualifie de « petit cousin », ce qui nous conduit à Michel SOULE. Mais « en souvenir de son oncle » devrait se traduire par « en souvenir de son grand-oncle ». Le père de Michel SOULE se prénomme bien Barthélémy, et Exupère BABYLONE est son oncle, mais Barthélémy SOULE est décédé en 1879, 14 ans avant la rédaction du testament de Louis BABYLONE.

Il y a-t-il confusion sur les prénoms, ou Michel SOULE avait-il pris « en famille » le prénom de son père ? Nous nous contentons de poser la question, sans aucun espoir de solution.

Côté FOURESTEY

Louis BABYLONE n'a pas oublié ses cousines germaines dans son testament, par contre il semble n'avoir pas eu de très bonnes relations avec le fils aîné, Jean-Evariste, auquel il ne laisse rien.

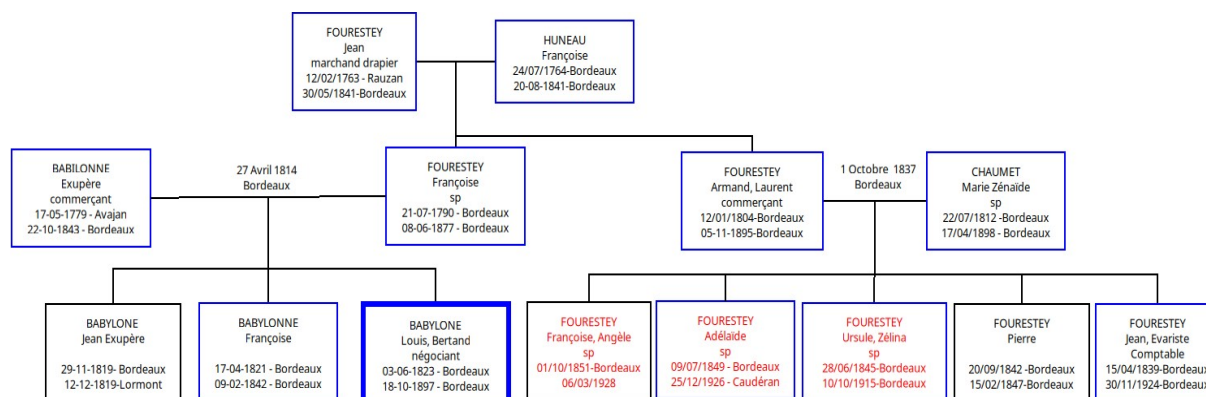


Figure 65: BABYLONE et ses Cousines FOURESTEY

remarque : en écriture rouge les bénéficiaires du testament de Louis BABYLONE, les encadrés bleus indiquent les personnes inhumées dans le caveau BABYLONE

Evariste FOURESTEY

Ne figure pas sur le testament de Louis BABYLONE. Il était comptable et a contesté la véracité du document olographe. A l'âge de 20 ans, c'est son père qui se présente au conseil de révision et déclare que son fils réside au Sénégal !

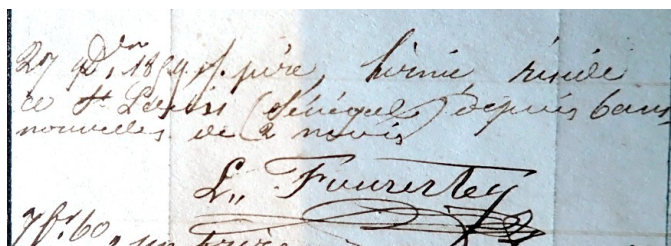


Figure 66: Observations recensement militaire de Jean FOURESTEY - Source : ABM 10 H 53

Angèle FOURESTEY

A la plus jeune de ses cousines Angèle, veuve GRAS, Louis BABYLONE lègue 40 000 francs, « à la charge que je lui impose de servir une rente annuelle et viagère de 400 francs par an payable par trimestre et d'avance à son père ».

Angèle a passé contrat de mariage¹ le 21 novembre 1871 devant M^e SICHER. Louis BABYLONE En sera témoin. Il y aura une communauté des biens entre les futurs époux, mais elle sera réduite aux acquêts. Les bijoux, dentelles, vêtements et autres objets quelconques à l'usage personnel de chacun des époux lui appartiendront comme propres et ne tomberont pas dans la communauté.

Les parents GRAS ont donné 70 000 francs à leur fils et se réservent un droit de retour de 40 000 francs si leur fils venait à décéder avant eux.

Les parents FOURESTEY offre à leur fille un trousseau d'une valeur de 700 francs, un piano estimé à 1 000 francs, ainsi qu'une somme de 10 000 francs.

William Gras Angèle Fourestay L. Babylone

Adélaïde FOURESTEY

A la cadette, Adélaïde que Louis BABYLONE appelle Alix, épouse GIRARDEAU, il lègue 25 000 francs, « à la charge que je lui impose de servir une rente annuelle et viagère de 200 francs par an payable par trimestre et d'avance à son père ».

Adélaïde, Alice en famille, a passé contrat de mariage² le 25 octobre 1869 devant M^e DESPIET en présence de Louis BABYLONE dont la signature apparaît sur le contrat. Les époux ont adopté le régime de la communauté réduite aux acquêts de laquelle seront exclus leurs biens propres et les dettes à la charge de ces biens. Les parents FOURESTEY donnent en avancement sur la succession 20 000 francs en espèces, un trousseau d'une valeur de 600 francs ainsi qu'un piano Erard d'une valeur de 1 500 francs.

Girardeau Alix Fourestay L. Babylone

Zéline FOURESTEY

A l'aînée, Zéline, épouse DURAND, Louis BABYLONE lègue 25 000 francs, « à la charge que je lui impose de servir une rente annuelle et viagère à son père ». comme elle est la plus âgée il ajoute : « Au cas où elle ne serait pas de ce monde, le jour de mon décès, le présent legs serait annulé et ferait retour à l'actif de ma succession à partager. »

Zéline a passé contrat de mariage le 14 Septembre 1865 devant M^e Gautier et en présence de son oncle maternel Jean Gustave CHAUMET, négociant 97 rue Fondaudège.. Les futurs époux adoptent le régime total.

¹AD33 cote 3 E 42356

²AD33 cote 3 E 62297

M. et Mme FOURESTEY donnent à leur fille :

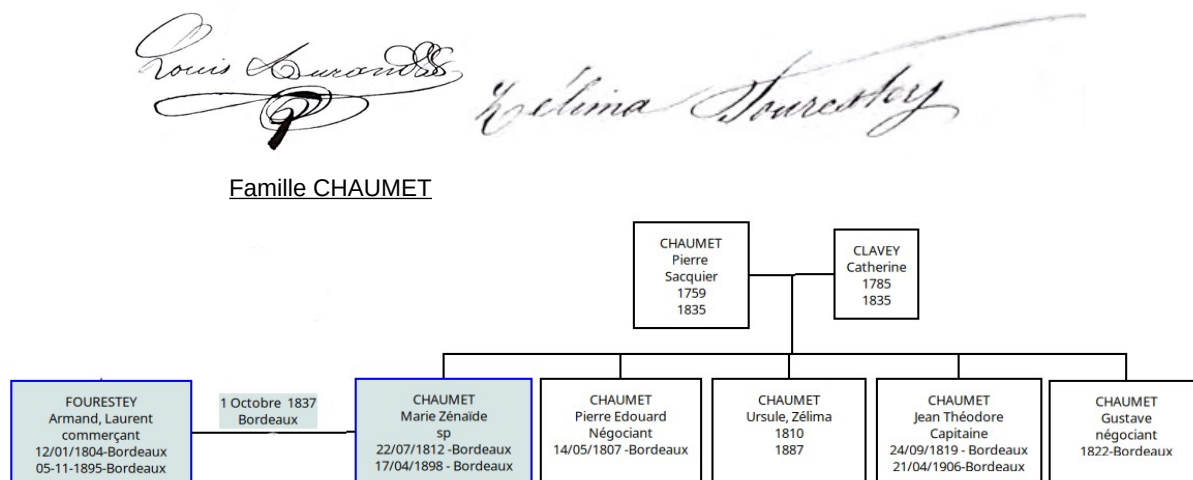
- des meubles meublants et objets mobiliers pour un montant de 1 000 francs :
un lit en bois d'acajou avec sommier, 6 chaises et un canapé, bois d'acajou garni en velours, une glace de salon, une armoire en acajou, une table de nuit en acajou, une console en acajou et une commode en acajou.
- la somme de 4 000 francs.

Le linge, les dentelles, bijoux et autres effets à usage personnel sont propres à chaque personne et ne tombent pas dans la société d'acquêts.

M. CHAUMET fait donation à sa nièce de 5 000 francs.

Ces legs nous interpellent. On peut déduire des volontés de Louis BABYLONE que la situation financière de son oncle Laurent FOURESTEY n'était pas des plus florissantes puisqu'il leur demande explicitement de lui verser une rente viagère. Mais, il n'en bénéficiera jamais puisqu'il décédera deux ans avant Louis BABYLONE.

La signature de Louis BABYLONE n'apparaît pas sur ce contrat de mariage.



La tante par alliance de Louis BABYLONE est une CHAUMET. Ses frères étaient Capitaine au long Cours, Armateur ou Négociant.

Pierre CHAUMET, sacquier¹ habitait rue Pilet. Il eut trois fils dont deux sont devenus Capitaine au long cours. Pierre Edouard est ensuite devenu négociant, alors que Gustave semble l'avoir toujours été.

Les annuaires de l'époque nous donnent quelques précisions.

Chaumet (E.) (*not. com.*), négociant-armateur, pl. Dauphine, 30.
 Chaumet (E.) et C^e, pl. Dauphine, 30, commerce du riz, usine à Bacalan, ancienne usine Foussat frères et C^e.
 Chaumet, capitaine au long-cours, pl. Puypaulin, 3.
 Chaumet (G.), de la maison Devès et G. Chaumet, r. de la Fondaudège, 97.
 Chaumet (W.), de la maison E. Chaumet et C^e, pl. Dauphine, 30.

Figure 67: Annuaire de 1868 - Source : ABM 105 Ca 7

¹Officier municipal exerçant la charge de mesureur de sel.

Chaumet fils, Superville et C^o, usine à riz à Bacalan, ancienne maison
 E. Chaumet et C^o. pl. Dauphine, 30.
 Chaumet, capitaine au long cours, pl. Puy-Paulin, 3.
 Chaumet (Gustave), de la maison Devès et G. Chaumet, r. Fondau-
 dège, 97.
 Chaumet (E.) jeune, chaudronnier-mécanicien, pompes en tous gen-
 res, r. Belleville, 169.
 Chaumet (W.), pl. Dauphine, 30.

Figure 68: Annuaire de 1871 - Source : ABM 105 Ca 10

La profession de ces personnages, qui ont été proches de la famille FOURESTEY puisqu'on les retrouve comme témoins lors des mariages des Filles Zéline, Adélaïde et Angèle, nous laisse à penser que Louis BABYLONE les a côtoyés et a fait quelques affaires avec eux, ce qui lui a permis de s'attribuer la profession d'Armateur entre 1868 et 1873 dans les annuaires respectifs.

A cette époque Louis BABYLONE a du recevoir chez lui ces oncles par alliance, qui ont du être servis par les sœurs PORGE. Ces dernières au début du XX^{ème} siècle ont acheté un immeuble au 40 place Gambetta (nouveau nom de la place Dauphine) à quelques portes du 30. Quelle fut leur but ? Est ce une simple coïncidence ou un acte délibéré, psychologiquement fort, qu'il leur a permis de s'élever dans la société, au niveau des personnages qu'elle ont servi quelques années auparavant ?

Famille GRAS

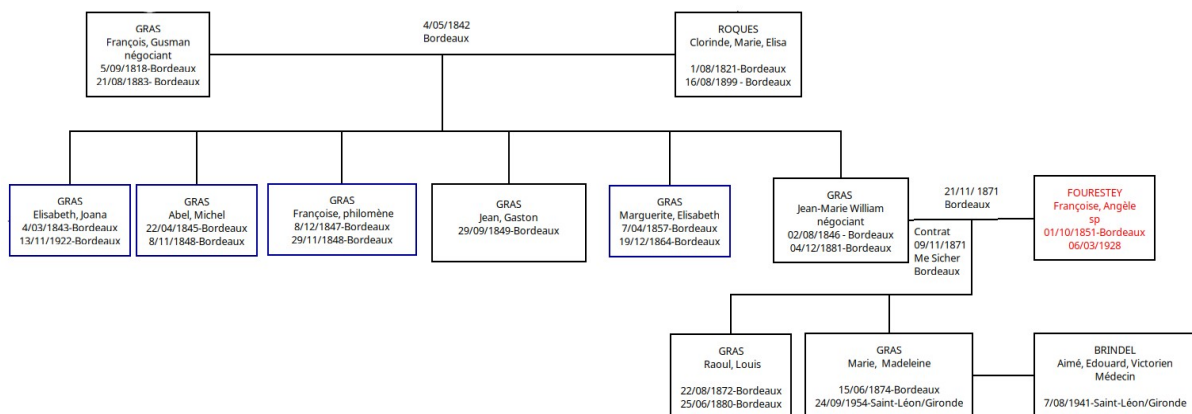


Figure 69: famille GRAS

remarque : en écriture rouge les bénéficiaires du testament de Louis BABYLONE, les encadrés bleus indiquent les personnes inhumées dans le caveau BABYLONE

François GRAS est né au début en 1818, sur les bords de la Garonne au 2, quai de Bourgogne dans une famille de marchand. En 1838, lors du recensement militaire sa fiche indique qu'il est marchand épiciers toujours à la même adresse. Il se spécialisera par la suite dans la vente des Farines et déplacera son activité rue des Portanets (aujourd'hui rue Ausone), rue du Palais de l'Ombrière et enfin rue des Piliers de Tutelle.

En 1846 né William GRAS, le futur époux d'Angèle FOURESTEY, au 36 quai de Bourgogne. Il fera des études puisqu'en 1866 lors du recensement militaire il est qualifié d'étudiant. Lors de son mariage en 1871, il est commis négociant dans l'entreprise familiale. Par décret du 27 juillet 1871, il est nommé Chevalier de la Légion d'Honneur en tant que capitaine du 25^{ème} régiment provisoire de Garde Nationale mobile de la Gironde.

Il apparaît dans les annuaires de la préfecture de la gironde, jusqu'à la date de son décès en 1881 domicilié au 20 rue des Piliers de Tutelle, adresse commerciale de la société de ventes de farines de son père.

Son acte de décès le qualifie de rentier, capitaine de l'armée territoriale au 140^{ème} de ligne.

A la mort de son mari Angèle a 30 ans et reprend les rennes de l'entreprise familiale. Elle apparaît dans les annuaires sous le nom de « Gras (Ve William) sous la RS Gras fils cadet » et relocalise l'activité 3, rue du Palais de l'ombrière, en la réduisant très certainement, puisque la mention

« Entrepoteur de l'amidon royal de riz de E. Remy et Cie, de Louvain(Belgique) » qui était mis en avant dans les annuaires disparaît un an après sa prise de fonction.

L'action d'Angèle n'est pas une exception à cette époque car comme le fait remarquer Philippe Gardey dans [GAR2] p77, « on comprend que la femme ait dû s'initier aux choses du commerce car plus jeune elle était souvent appelée à continuer l'entreprise de son mari après sa mort. ».

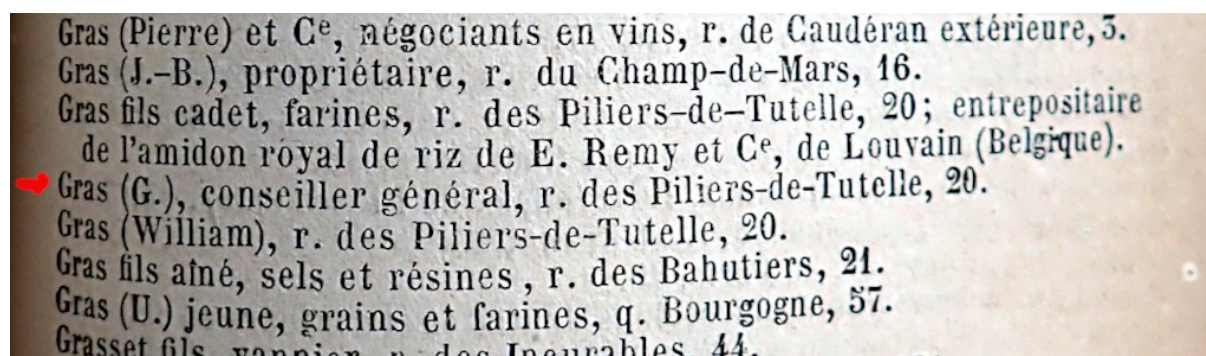
C'est d'autant plus vrai dans le cadre de la famille GRAS, qu'elle hérite de la charge de ses enfants et de ses beaux-parents.

En 1874 un membre de la famille GRAS s'est présenté aux élections du Conseil Général et a été élu pour l'arrondissement de Créon. Il avait deux concurrents Mrs PINAUD et BERTRAND.

Inscrits	Votants	GRAS	PINAUD	BERTRAND
5147	3023	1805	1177	2

Source : AD33 3 M 319

Il apparaît dans les annuaires entre 1874 et 1879



Il existe un doute sur l'élus. L'initiale du prénom peut désigner soit Gusman, qui a cette époque avait 56 ans, soit son jeune fils Gaston dont on ne sait pas grand-chose et qui avait 25 ans à cette époque.

Nous penchons pour la première hypothèse. Une élection au Conseil Général permet de prendre une autre dimension sociale et d'asseoir sa réputation. Mais alors pourquoi se présenter sur l'arrondissement de Créon alors qu'on habite dans le centre de Bordeaux ?

Famille GIRARDEAU

Originaire de Saint Fort sur Gironde en Charente Inférieure, Edouard GIRARDEAU fera faillite¹ 5 ans après avoir épousé Adélaïde FOURESTY. Le couple semble alors s'être exilé en Espagne où sont nés leurs deux enfants. Après avoir vécu à Libourne chez son fils, Adélaïde est décédée à Caudéran, dans la banlieue de Bordeaux.

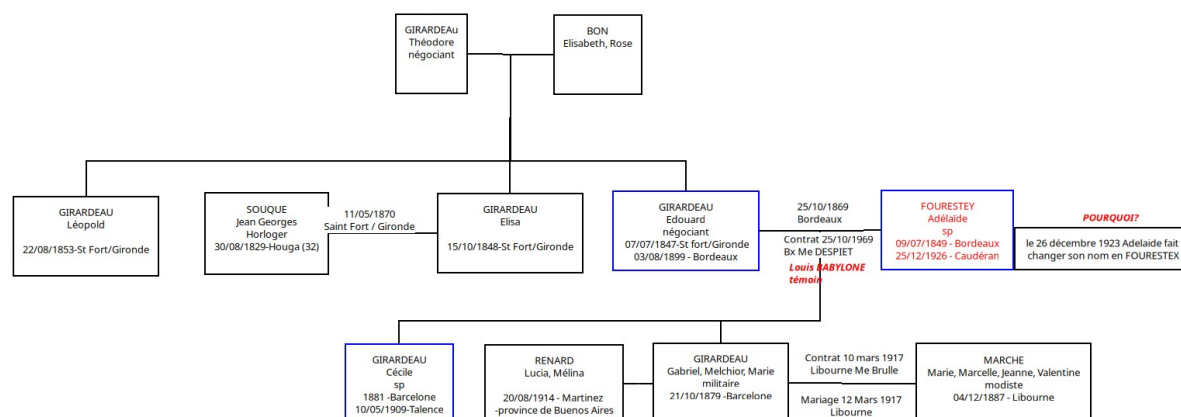


Figure 70: Famille GIRARDEAU

remarque : en écriture rouge les bénéficiaires du testament de Louis BABYLONE, les encadrés bleus indiquent les personnes inhumées dans le caveau BABYLONE

¹L'indépendant de la Charente Inférieure du 4 avril 1874 à voir dans [Retronews](#)

Famille DURAND

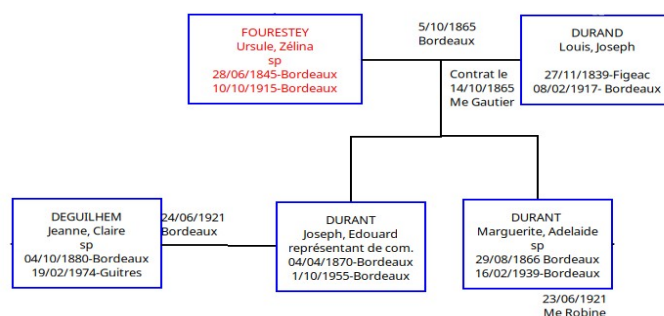


Figure 71: Famille DURAND

remarque : en écriture rouge les bénéficiaires du testament de Louis BABYLONE, les encadrés bleus indiquent les personnes inhumées dans le caveau BABYLONE

Louis DURAND est né à Figeac (Lot) dans une famille de boucher. Arrivé sur Bordeaux avec ses parents, il devient commis et se marie avec Zélina FOURESTEY en 1865. Le couple vit un temps dans le quartier Saint Michel, rue du Cerf Volant, puis rue des Menuts, avant d'habiter pendant 13 ans au 8, rue du Pont de la Mousque avec les père et mère de Zélina.

Au décès de Laurent FOURESTEY, Zélina ira vivre chez son fils Joseph qui s'est installé 298, avenue de Caudéran.

La succession de Louis-Bertrand BABYLONE

Le testament¹

Ce document olographe a été rédigé en mai 1893 pour les articles principaux et trois mois avant sa mort le 11 Juillet 1897 pour les codicilles de la dernière page.

Il contient 12 articles qui précisent les legs qu'il fait. Dans l'article Premier il donne 110 000 F à ses cousins, dans les articles 2 à 5, il répartit 128 00 F à des organismes charitables, dans l'article 6 ils donnent 16 000 F aux résiniers qui travaillent sur le domaine de Grayan, dans les articles 7 et 8 il lègue 110 000F et de façon nominative à des personnes, qu'il a connus.

Dans l'article 9, qui est connu de tous les Grayannais, il « lègue à la commune de Grayan et l'Hôpital la somme nécessaire pour acheter 400 F de rente en 3 % français », pour créer une fondation à perpétuité, qui dotera avec les intérêts une **Rosière** : « jeune fille âgée de 18 ans au moins et 25 ans au plus, toujours choisie parmi les plus indigentes et naturellement parmi les plus vertueuses. »

Dans l'article 10, il lègue aux sœurs PORGE à parts égales, les forêts de pins de Grayan, de l'Hôpital et de Vensac, y compris toutes les terres et maisons et dépendances. Il fait également une liste de meubles qui se trouvent dans l'Hôtel de Bordeaux. A charge pour elles d'entretenir le tombeau de la famille.

Dans l'article 11, il donne 60 000 F à Elisabeth PORGE, « en reconnaissance de sa haute probité pendant les 37 années de services, passées chez moi et de tous les soins dévoués qu'elle a donnés à ma bonne Mère. ».

Enfin dans l'article 12, il institue pour légataires universels Messieurs DUVAL et ROUCAUD qui sont ses locataires et qui pratiquent le négoce du vin.

La contestation du testament.

Au décès de Louis Bertrand qui n'a pas de descendance, les héritiers, à défaut de testament, sont les petits cousins encore vivants. L'arbre suivant rappelle les prétendants.

¹Source : AD33 cote 3 E 64765

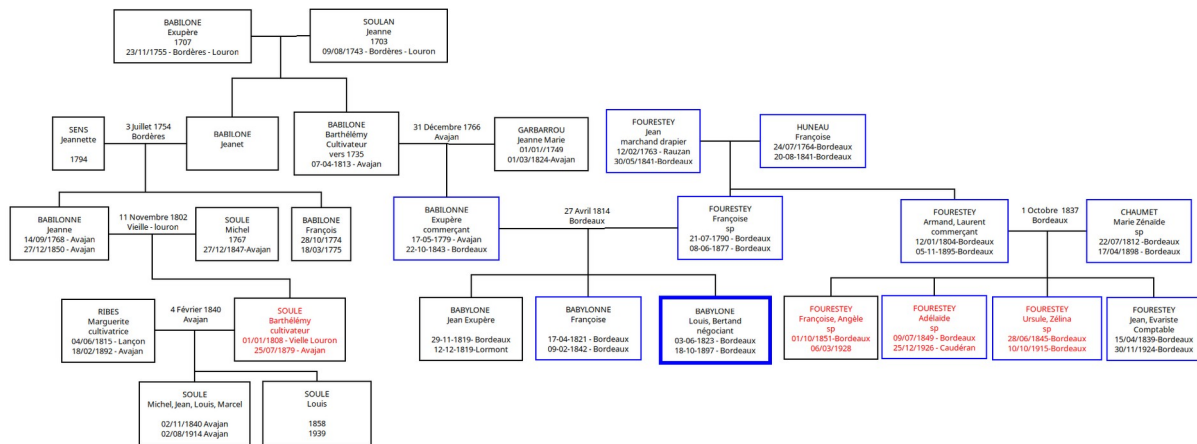


Figure 72: La place des héritiers dans l'arbre généalogique

Le cousin « Evariste FOURESTY » qui est l'un des prétendants à l'héritage, ne figure pas sur le testament de Louis BABYLONE. Il va donc en contester la validité.

« Suivant exploits de Bargegère huissier à Bordeaux, des vingt neuf Juillet mil huit cent quatre vint dix neuf, ..., le sieur FOURESTY a fait assigner au bref délai de trois jours devant le tribunal de première instance de Bordeaux les sieurs Duval et Roucaud aux fins de déclaration de nullité des testaments et codicilles du sieur Louis BABYLONE¹... »

La procédure judiciaire va commencer par établir la liste des héritiers² dont le résultat est communiqué par la Préfecture de la Gironde le 14 Janvier 1898.

3 ^{me} DIVISION		PRÉFECTURE DE LA GIRONDE	
DONS ET LEGS		Legs <i>COGNET</i>	
Etat Au Décret du 1 ^{er} Février 1898.		ÉTAT DES HÉRITIERS	
NOMS ET PRÉNOMS	DEGRÉ DE PARENTÉ	PROFESSION	ADRESSE EXACTE
1. <i>FOURESTY E.</i>	<i>l'union</i>		<i>me de la place de la mairie 18</i>
2. <i>FOURESTY, veuve William Joly</i>	<i>id.</i>		<i>me de la place de la mairie 18</i>
3. <i>St. Alex FOURESTY épouse Grandjean</i>	<i>id.</i>		<i>me de la place de la mairie 18</i>
4. <i>St. Helena FOURESTY épouse Durand</i>	<i>id.</i>		<i>me de la place de la mairie 18</i>
5. <i>St. Louis</i>	<i>id.</i>	<i>propriétaire</i>	<i>me de la place de la mairie 18</i>
6. <i>Albert Duval</i>	<i>légataire universel</i>	<i>negociant</i>	<i>me de la place de la mairie 18</i>
7. <i>Henri Roucaud</i>	<i>id.</i>	<i>id.</i>	<i>id.</i>

Où l'état doit comprendre tous les héritiers naturels qui à défaut de testament eussent été appelés à recueillir l'héritage.
Les héritiers mineurs ou interdits étant représentés par leurs tuteurs légaux, il est nécessaire d'indiquer le nom et l'adresse exacte de ces derniers.
Inscrire les héritiers dans l'ordre suivant : descendants, ligne paternelle, ligne maternelle, légataires universels, légataires particuliers.

Figure 73: État des héritiers

L'annulation du testament est demandée pour deux raisons :

1. lesdits testaments et codicilles sont nuls pour cause de captation du testateur
2. pour ingratitude de la part des donataires ;

Le procès démontrera que l'écriture du testament et des codicilles est bien celle de Louis BABYLONE. et qu'il l'a lui même rédigé. Trois experts graphologues ont été nommés, qui après avoir examiné des

¹ Arrêt de la cour d'appel du 1^{er} Novembre 1901 – AD33 cote 5 O 58

² AD33 cote 4 O 58

documents administratifs et comptables issus de ses activités professionnelles, ont pu affirmer que le testament et les codicilles avaient bien été écrits de la même main.

Il a ensuite été démontré que les codicilles avaient bien été rédigés devant notaire et sans contrainte et que, après enquête, les quarante huit griefs qu'avaient développés M. Evariste FOURESTEY, n'étaient pas fondés.

L'héritage des sœurs PORGE

Dans l'article 10 de son testament, Louis BABYLONE, lègue aux sœurs PORGE l'intégralité de ses possessions à Grayan, forêts, maisons et mobilier, ainsi qu'une partie du mobilier de l'Hôtel de la rue Castéja. Dans l'article 11, il donne également 60 000 francs à Elisabeth PORGE pour la récompenser du travail fourni pendant 37 années à son service et pour s'être occupée de sa mère.

Les sœurs qui seront restées solidaires tout au long de leur vie, après avoir été au service des autres vont devenir des propriétaires reconnues.

Elles vont profiter de cet héritage, pour entretenir le domaine de Labiau jusqu'à la mort de Marie en 1913 et vont, faire vivre l'œuvre médoquine de BABYLONE en investissant dans de nouveaux terrains sur les communes de Grayan, Talais et Soulac.

Achats fonciers des sœurs PORGE

Date	Description	Dimension	Anc. Prop	AD33
20/10/1890	Terre à Labiau - Grayan	1ha 68 ares	Époux Fontaneau - Augeaux	4 Q 8 932 n°92
5/10/1900	Pré de Balhuar - Talais	1ha 79 ares	Crédit Foncier de France	4 Q 8 1055 n°49
14/09/1905	Palus de la métairie de Laumont - Soulac	3ha 33 ares	Mme Gilet	4 Q 8 1129 n°23
3/02/1906	Immeuble 40 Place Gambetta à Bordeaux		M. DULAC	4 Q 3 5832 n°26
7/3/1906	de la métairie de Laumont - Soulac	1ha 19 ares	Époux Chaigneau	4 Q 8 1135 n°30
8/2/1907	Enclos avec maison - Grayan	35 ares	M. Chommeret	4 Q 8 1147 n°3
7/4/1909	Immeuble 191 rue Pelleport Bordeaux		Melle VERDIER	3 U 3184
Total		8ha 34 ares		

Elles ont également investi sur Bordeaux rachètent en 1906, l'immeuble du 40, place Dauphine, qui deviendra la place Gambetta.

« Le 3 février 1906 a été présenté à la formalité de la transcription l'acte de mutation¹ dont la teneur suit.

Pardevant maître Guillaume REGIS et maître ROSSET notaires à Bordeaux soussignés

A comparu Monsieur François Marie Frédéric DULAC, propriétaire sans profession demeurant à Bordeaux Place Gambetta n°40 lequel par ces présentes déclare vendre exigeant à toutes les garanties ordinaires et de droit à Mademoiselle Marie PORGE et à mademoiselle Elisabeth PORGE toutes deux célibataires majeures sans profession demeurant à Bordeaux rue judaïque n°3 – ici présentes et acquérant indivisiblement et par moitié entre elles :

Un corps d'immeubles situés à Bordeaux deuxième canton Place Gambetta n°40, ancienne Place Dauphine et se composant :

¹Transcription aux hypothèques - Source : AD33 cote 4 Q 4 605

1. d'une maison en face sur la place Gambetta ou elle porte le numéro 40 comprenant caves, rez-de-chaussée entrant, premier étage, deuxième étage et mansardes avec cours par derrière ;
2. et d'un corps de bâtiments avec cours à l'Est le tout d'une contenance de 33 mètres carré environ situé pour partie derrière la cour de la maison qui porte sur la Place Gambetta le numéro 41. ... »



La motivation des sœurs serait-elle de prendre leur revanche sur la condition modeste qui fut la leur dans leur enfance et qui les a obligé à servir de riches marchands dont certains tenaient commerce sur cette place ? C'était le cas d'Édouard CHAUMET, armateur, qui faisait le négoce du riz au 30 de cette même place.

Si Élisabeth PORGE s'est éteinte le 21 septembre 1909 dans le chalet de Labiau sur la commune de Grayan, Marie elle, est décédée place Gambetta le 21 janvier 1913.

Il n'y a pas eu de problème de succession entre les deux sœurs puisque tous les achats qu'elles ont fait, l'ont été de façon indivisible et qu'Élisabeth avait écrit un testament qui faisait Marie sa légataire universelle.

Testament d'Élisabeth PORGE

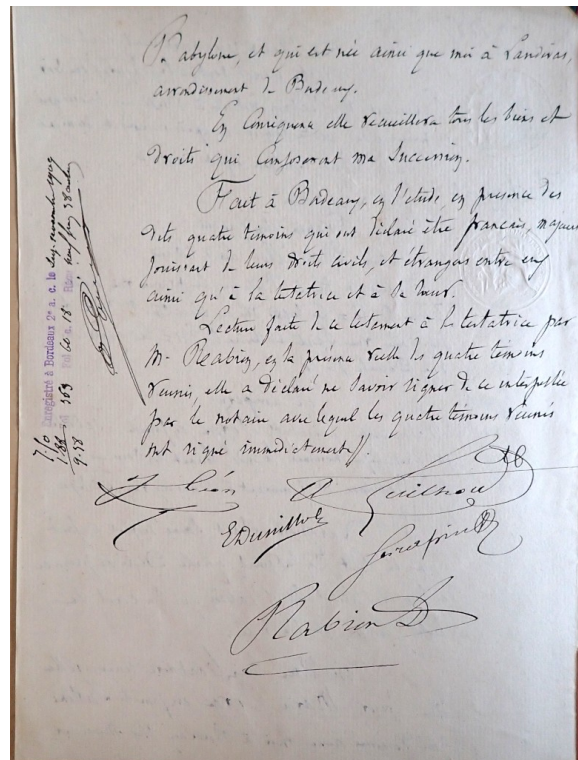
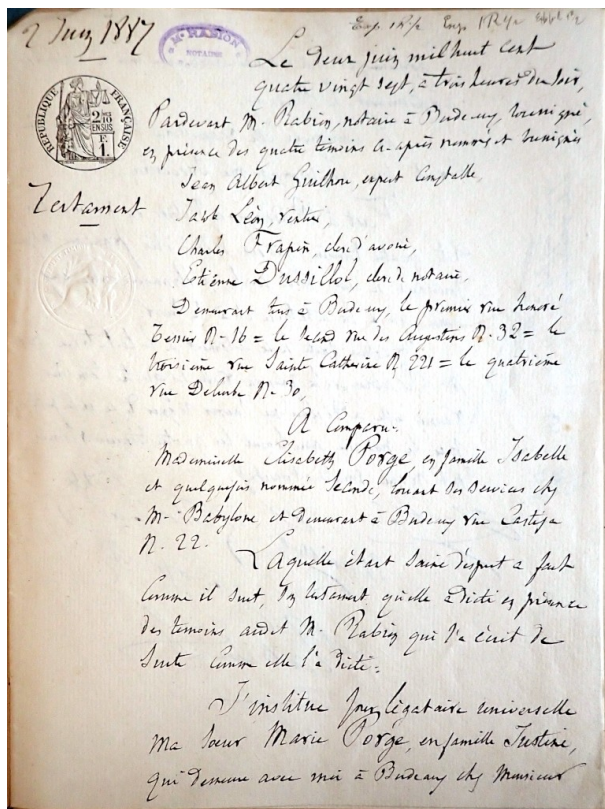


Figure 74: Testament d'Élisabeth PORGE source : AD33 3 E 64676

Il est possible de penser qu'Élisabeth PORGE ne savait ni lire ni écrire puisque sa signature n'apparaît pas sur le document. L'écriture est probablement celle du notaire.

La dernière demeure des Sœurs PORGE

Les sœurs ont été inhumées dans le cimetière de la Chartreuse à Bordeaux. Elles n'ont pas anticipé leur disparition puisque Élisabeth a été inhumée dans le caveau « MELHET ».

Le caveau n°7 de la 47ème section est une concession perpétuelle prise par Marie PORGE en 1911. Le corps d'Élisabeth y a été rapatrié le 19 Avril 1912.

Toutes les familles qu'elles ont côtoyées pendant leur service chez BABYLONE sont également inhumées dans ce cimetière.



Figure 75: Caveau PORGE - Cimetière Chartreuse BORDEAUX



Figure 76 Détail caveau PORGE

Qui était Louis-Bertrand BABYLONE ?

Un homme marqué par le second empire, mais dont les origines ne le satisfaisait pas. Il a réussi à faire fortune mais a-t-il vraiment été considéré en dehors de son clan comme faisant partie de l'élite bordelaise ?

Il a cherché de la reconnaissance et à s'extraire de son étiquette de « marchand » en montant à Paris où il en revient après avoir côtoyé la noblesse avec une particule imaginaire « de CHAMILLAN ». D'où sort-elle ? Pourquoi ce nom dont on ne comprend pas l'origine ? Il en usera à son retour de Paris, mais sur les documents officiels, il ne signe le plus souvent que Louis BABYLONE.

C'est le cas pour son testament, mais sa famille au moment des obsèques fera publier des annonces indiquant la particule.

La particule « de Chamillan »

Depuis la révolution française, les noms patronymiques sont soumis au principe de l'immutabilité :

« Aucun citoyen ne pourra porter de nom ni de prénom autres que ceux exprimés dans son acte de naissance » (1 alinéa de l'article 1er du décret voté par la Convention le 6 fructidor).

Toutefois les divers régimes politique se sont toujours donnés de contrôler les changements de noms et leurs motivations dans le cadre d'une procédure qui donne au conseil d'État un rôle primordial [DIO1].

Le second empire autorise les changements de nom par décret, mais les demandeurs doivent insérer une annonce dans un journal local d'annonces légales judiciaires ainsi que dans le « *Moniteur* », l'ancêtre du Journal officiel. Ce dernier étant disponible sur Gallica, il est donc facile de vérifier l'existence de la procédure. D'autant plus que plusieurs ouvrages¹ recensent tous les changements de noms officialisés sur la période qui nous intéresse.

Dans aucun de ces ouvrages, n'apparaît Louis Bertrand BABYLONE. Nous avons donc passé en revue tous les Moniteurs disponibles entre 1843 et 1861 et n'y avons rien trouvé non plus.

C'est dans la Gazette des tribunaux du 21 Juin 1853, que le nom de Louis-Bertrand-Lucien BABYLONE DE CHAMILLAN apparaît pour la première fois. Louis Bertrand est à Paris et c'est certainement pour s'immiscer dans le monde des affaires et dans la bonne société qu'il se fait passer pour noble.

¹[DIO1], [DIO2], [JER1]

De retour sur Bordeaux en 1857, il signe pour la première fois l'acte notarié d'achat du terrain de la rue de l'église Saint Seurin avec la particule.

Babylone de Chamillan

Mais la même année, trois mois plus tard, il co-signe avec sa mère, la vente du terrain de la rue Guiraud, sans cette particule.

La deuxième trace de son nom à particule apparaît à la même période gravée dans la pierre de l'immeuble du 73 rue Sainte Catherine.

Enfin au moment de la déclaration de son décès, l'employé de l'état civil a entériné le nom qui lui a été fourni en attribuant la particule à son père.

1858 *Babylone de Chamillan*
L'an mil huit cent quatre-vingt-dixsept, le *vingt-sept* octobre à *vingt* heures du *matin*, devant nous *Joseph Le Quellec* Adjoint au Maire de Bordeaux, délégué pour remplir les fonctions d'Officier de l'Etat Civil, ont comparu *Jean Marinier et Auguste Alexandre* *ages de quarante ans employés* *à la rue de Belport 11* lesquels nous ont déclaré que *Louis Babylone de Chamillan* *age de soixante quinze ans* *natif de Bordeaux* *veuf, célibataire* *fil de son père* *Nicolas Babylone de Chamillan et de sa femme* *Françoise Fauriol* *son épouse est décédé* *hier soir à vingt heures* *à l'âge de 62 ans*
Après nous être assuré du décès, nous avons dressé le présent acte que les *comparants* *ont signé avec nous*
après lecture faite.
Le Quellec L'Adjoint au Maire,
de Chamillan

Figure 77: Acte de décès de Louis BABYLONE

La famille reprendra la particule dans l'avis de décès et de remerciements parus dans le Journal « La Gironde » en Octobre 1897.

CONVOI FUNÈBRE Les familles Fourrestey, Durand, Girardeau, M^{me} veuve William Gras, les familles Maurice Ducot, Brindel, Jaumard, Delboy, Soulé, Henry Roucau et Albert Duval, prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de
M. Louis-Bertrand BABYLONE DE CHAMILLAN,
Officier du Nicham Ifikhar,
Chevalier de l'ordre de Saint-Gregoire-le-Grand, leur neveu, cousin et ami, qui auront lieu le **lundi 18 octobre**, dans la basilique de Saint-Seurin.
On se réunira à neuf heures un quart à la maison mortuaire, 22, rue Casteja, d'où le convoi funèbre partira à neuf heures trois quarts

Figure 78: 1897-Convoi funèbre LB BABYLONE - Source : La Petite Gironde 18 Octobre 1897:

REMERCIEMENTS ET MESSES
Les familles Fourrestey, Durand, Girardeau, M^{me} veuve William Gras, les familles Maurice Ducot, Brindel, Jaumard, Delboy, Soulé, Henry Roucau et Albert Duval, remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de
M. Louis-Bertrand BABYLONE DE CHAMILLAN,
Officier du Nicham Ifikhar,
Chevalier de l'ordre de Saint-Gregoire-le-Grand, et les informent que toutes les messes qui seront dites dans la basilique de Saint-Seurin le **lundi 23 courant**, seront offertes pour le repos de son âme.
La famille assistera à celle de neuf heures.

Figure 79: 1897-Convoi funèbre LB BABYLONE - Source : La Petite Gironde 23 Octobre 1897

Louis-Bertrand BABYLONE et les Décorations

Son testament commence par « Je soussigné Louis Bertrand BABYLONE, chevalier de l'ordre de Saint Grégoire le Grand, Officier de l'ordre du Nicham Iftikhar, ... », ce qui prouve qu'il était très attaché à la reconnaissance sociale via des décorations.

Il les met d'autant plus en avant que, dans la « famille élargie », son cousin germain, par alliance, William Gras époux d'Angèle FOURESTEY et son oncle par alliance Théodore CHAUMET sont tous les deux chevalier de la légion d'honneur, distinction autrement plus prestigieuse.

La consultation de la Base « Léonore ¹ » confirme que William GRAS a bien été nommé chevalier de la légion d'honneur le 27 Juillet 1871, alors que le nom de Théodore CHAUMET y est inconnu.

Ce n'est qu'à partir de 1876, que les décorations de Louis BABYLONE sont mentionnées dans les annuaires de Gironde.

Comment les a-t-il obtenues?

On trouve dans Wikipédia² la liste des récipiendaires de l'ordre du Nicham Iftikhar³ (ordre de la fierté), dans laquelle le nom de BABYLONE, n'apparaît pas.

¹<https://www.leonore.archives-nationales.culture.gouv.fr/ui/>

²https://fr.wikipedia.org/wiki/Catégorie:Officier_de_l'ordre_du_Nicham_Iftikhar

³<https://www.leaders.com.tn/article/17312-les-decorations-tunisiennes-d-epoque-beylicale>

Des recherches sur le site des Archives nationales tunisiennes¹ ne donnent pas plus de résultats : les documents relatifs à cette décoration ne sont pas numérisés et ne semblent être recensés que depuis le début du XX^{ème} siècle.

Quant à l'Ordre de Saint Grégoire le Grand, il continue d'être attribué par l'Église catholique et n'est délivré que sur recommandation de l'évêque.

Le père Pierre MEUNIER, archiviste à l'évêché de Bordeaux n'a trouvé aucune lettre de recommandation du cardinal Donnet concernant Louis BABYLONE, dans le fond d'archives.

Louis-Bertrand BABYLONE et la Religion

« ...Être catholique en Bordelais, c'est d'abord ressentir à tous les instants un appel vibrant à la charité..., à s'investir au service du peuple, des pauvres...Ce sont évidemment les élites qui pratiquent cette action charitable...La présence d'une charité active s'accompagne d'une dévotion bien caractéristique. Le diocèse de Bordeaux reflète bien les grands traits du XIX^e siècle avec une pratique à la fois rigoureuse et sentimentale...Le culte marial est particulièrement développé... »².

Ces phrases issues de l'ouvrage de Marc AGOSTINO, reflètent parfaitement ce qui transpire des traces que nous a laissé Louis BABYLONE.

Son attachement à la religion catholique est affirmé par :

- les **représentations bibliques** qui figurent sur la façade de l'immeuble de la rue Castéja ;

Huit carreaux de Delft, représentant des scènes bibliques, sont visibles à l'extérieur de l'immeuble de la rue Castéja, sous la fenêtre du comptoir de Louis BABYLONE. Ils servaient de décor à une jardinière.



Le livre des Juges.
La mort de Sisera
[BIB1 p284]

Le livre de Ruth
Ruth dans les champs de
BOOZ
[BIB1 p 310]

L'apocalypse
Révélation de Jésus
Christ
[BIB1 p1783]

Daniel
Daniel tue le serpent
[BIB1 p1320]



L'Évangile selon St Luc
Jésus et Béezéboul
[BIB1 p 1499]

Le livre 1 de Samuel
Jonathan favorise le
départ de David
[BIB1 p335]

Le livre 2 des Rois
Introduction au règne
d'Ézéchias
[BIB1 p 425]

L'Évangile selon St Jean
L'entretien avec
Nicodème
[BIB1 p1532]

- les **dons** qu'il fait dans son testament, « aux Orphelines élevées par les respectables Sœurs de Charité de la paroisse de Saint Seurin ,... aux Orphelines pauvres Sourdes et Muettes de l'asile cours Saint Jean,...aux élèves pauvres du grand séminaire de Bordeaux , ...aux pauvres de la paroisse Saint Seurin..., aux pauvres de la commune de Grayan et l'Hôpital. » ;

¹[https://search.archives.nat.tn/fr/ANTtheKira/?Thakra\[query\]=Nicham%20Iftikh%C3%A2r&Thakra\[refinementList\]\[langue\]\[0\]=Fran%C3%A7ais&Thakra\[refinementList\]\[type\]\[0\]=Thekra](https://search.archives.nat.tn/fr/ANTtheKira/?Thakra[query]=Nicham%20Iftikh%C3%A2r&Thakra[refinementList][langue][0]=Fran%C3%A7ais&Thakra[refinementList][type][0]=Thekra)

²[AGO1 p 42-43]

- la **fondation à perpétuité** qui institue la tradition de la « rosière¹ » sur la commune de Grayan ;
- le **nom du chalet** de Labiau « Regina Caeli », antienne² mariale dédiée à la Vierge Marie qui célèbre la joie de la résurrection du Christ.

Louis-Bertrand BABYLONE et la Franc-maçonnerie

Nous ne savons pas si Louis BABYLONE était franc-maçon. Mais des symboles maçonniques sont présents dans les décorations de l'immeuble de la rue Castéja. On les trouve dans les deux panneaux en bois sculpté qui ornent les murs du grand-salon ainsi que dans le vestibule.



Les panneaux du grand salon

Les commentaires concernant les différents symboles sont empruntés au site Web <https://www.leguidesupreme.com/symboles-maonniques/>, sous le contrôle de M. Olivier COURET-DELEGUE.



Le **maillet** est l'outil de travail du tailleur de pierre et lorsqu'il est combiné au **ciseau**, c'est pour des travaux fins et délicats, car s'il demande une certaine force, il faut surtout faire preuve de **discernement**, d'**adresse** et d'**intelligence** pour passer d'une pierre brute à la pierre cubique.

Le maillet représenté est celui du tailleur de pierre.

¹<https://fr.wikipedia.org/wiki/Rosi%C3%A8re>

²nom féminin qui désigne un refrain liturgique ou une chose que l'on répète souvent.(Dic. Robert)

Le **livre de la loi sacrée** fait référence aux textes importants selon sa croyance (religieuse ou philosophique) et rappelle aux francs-maçons d'agir conformément à leurs **croyances morales**.

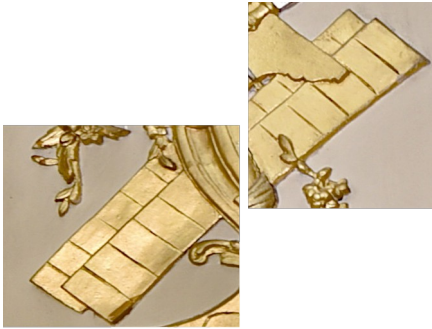
Pour la maçonnerie « de tradition », ce livre est la Bible.



La **règle** est un outil de mesure en 24 divisions correspondant aux heures d'une journée du franc-maçon rappelant qu'il doit occuper pleinement et utilement ce temps.

Elle permet aussi de mesurer et de vérifier que les arêtes d'une pierre sont de longueurs égales, bien droites et les surfaces régulières.

Elle rappelle aux francs-maçons la nécessité de suivre des principes et des **valeurs morales** dans leur vie.



L'**équerre** est un outil de mesure géométrique symbolisant la **rectitude morale** des actes et des intentions et exprime aussi la volonté d'agir toujours pour le bien.



Le **compas** sert en géométrie à tracer et à reporter des mesures, il est précis, très souple et d'une amplitude variable selon le domaine étudié.

Il symbolise l'**ouverture d'esprit**.

Associé à l'équerre, il symbolise la mesure et la justesse, et invite à faire preuve en toutes circonstances de clarté et d'adaptation au contexte.

La **corde** symbolise la **fraternité** entre tous les francs-maçons et franc-maçonnnes





Le **fil à plomb** est un outil de mesure utilisé pour s'assurer de la verticalité d'une construction, il représente l'élévation de soi, la droiture et la verticalité des actions et des intentions maçonniques.

Il est le symbole de l'**introspection**, de l'effort et du travail sur soi, qualités nécessaires à toute progression.

Le **maillet** généralement en **bois** ou en **ivoire** est le symbole du vénérable de la loge : c'est lui qui dirige et définit l'orientation des travaux de la loge.

C'est donc un symbole d'**autorité** et de **pouvoir**, mais aussi de **fermeté** et de **persévérance**.



La **corne d'abondance** est le symbole qui caractérise le **travail** de l'Hospitalier qui travaille au **bonheur des Frères** de la Loge.

La décoration du puits de jour du vestibule

Le **soleil** est associé à la lumière qui va éclairer les travaux dans la quête de la **connaissance**, de la **vérité** et de **sagesse**. Cette lumière est donnée le jour de l'Initiation.



Les panneaux sont considérés, par les spécialistes, comme des pièces achetées par Louis BABYLONE et réutilisés dans l'édifice.

On peut les voir comme une preuve de l'appartenance de Louis BABYLONE à une loge maçonnique.

Louis-Bertrand BABYLONE et l'Art

Après sa mort en 1897, les légataires universels de Louis BABYLONE, Mrs DUVAL et ROUCAUD ont mis en vente aux enchères publiques, le « mobilier » de l'Hôtel de la rue Castéja.

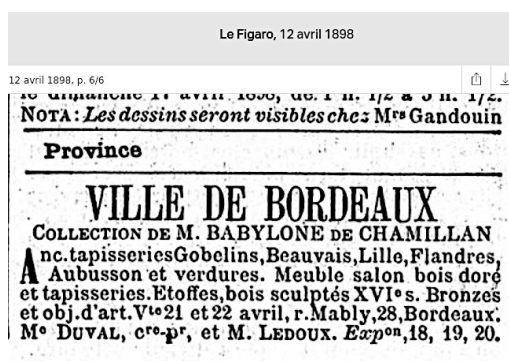
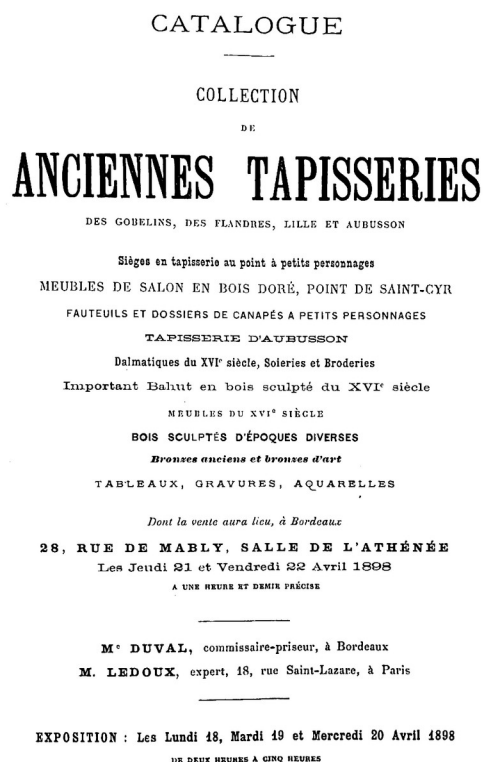


Figure 80: 1898-Annonce vente des collections BABYLONE -
Source : Le Figaro 12 Avril 1898

196 objets ont été répertoriés. La liste nous en est parvenue grâce à un livret disponible aux Archives Départementales de la Gironde sous la cote 4 L 74.



Louis BABYLONE avait accumulé un grand nombre de meubles du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle des tapisseries d'Aubusson, des Flandres et des Gobelins, aucun tableau de grande signature, mais plutôt « à la façon de.. » ainsi que pièces de bronze, des faïences anciennes, des cristaux, des Pastels, des miniatures, émaux et des armes.

Louis qui était propriétaire des n° 6 et 8 rue Guiraud, a loué le 6 entre 1862 et 1866 à la Salle des ventes publiques. Il n'avait donc qu'à descendre de chez lui pour admirer les objets de collections qu'il voulait acheter.

Son séjour parisien lui a-t-il donné le goût de fréquenter les salles de vente., nous ne le saurons jamais, mais il devait être un visiteur régulier de celle qui se trouvait rue de Grassi à Bordeaux, puisque dans son testament, il lègue 1000 Francs à M. GRENIER père, « crieur et trompette à la salle des ventes ».

Il avait indubitablement un goût de collectionneur et nombre de ses achats furent réemployés : bois sculptés, ferronnerie ou façade en pan de bois des écuries et visibles de la rue des carreaux de Delft.

Figure 81: Catalogue de la vente des collections BABYLONE en 1898

La vente des collections BABYLONE a rapporté 52 156,30 F net¹.

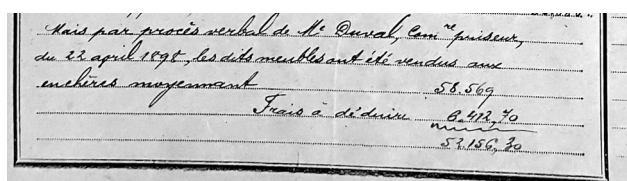


Figure 82: 1898-Résultat de la vente des collections BABYLONE

¹ AD33 cote 3 Q 4725

Louis-Bertrand BABYLONE et les Monogrammes

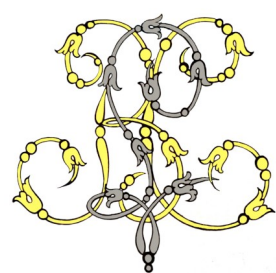
Louis BABYLONE a laissé un monogramme sur chacune de ses constructions bordelaises.



48, rue Georges MANDEL
1857



73, rue Sainte CATHERINE
1860



22, rue CASTEJA
1866

On distingue bien le B de Babylone sur la maison de la rue Georges Mandel, mais la lettre imbriquée ressemble plutôt à la lettre M ce qui ne manque pas de nous interroger.

Rue Sainte Catherine, le doute n'est pas permis il signe très distinctement Babylone et Chamillan.

Le troisième monogramme, flamboyant, apparaît dans les écuries avec l'imbrication des 3 lettres L, B et C (Louis Babylone de Chamillan).

La fortune de Louis-Bertrand BABYLONE

Ne possédant aucune archive privée, nous ne pouvons nous baser que sur les données chiffrées présentes dans le testament et sur les ventes d'immeubles. Le total des sommes distribuées dans le testament se montent à 460 500F de 1893.

Ces sommes n'ont été distribuées qu'après la réalisation des ventes des immeubles possédés par Louis-Bertrand. La vente de l'immeuble de la rue Sainte Catherine en 1903 à rapporté 175 000 Francs, alors que l'immeuble de la rue Castéja n' a été vendu que pour 100 000 Francs.

Le domaine de Grayan n'a pas été évalué à cette date puisqu'il a été transmis aux soeurs PORGE.

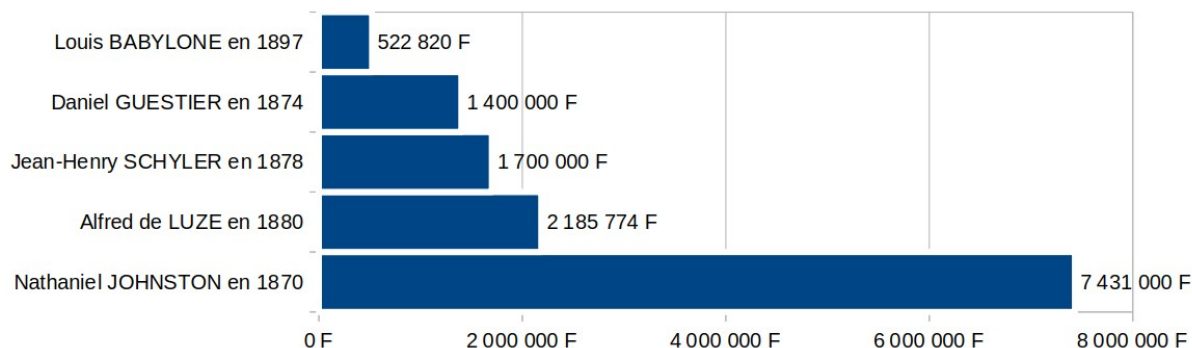
Il a été vendu en 1913 pour 309 400 Francs. En utilisant le convertisseur de monnaie de l'INSEE¹ nous obtenons que 309 400 francs de 1913 correspondent à 247 500 francs en 1903.

Le montant total des ventes nous amène à la somme de 522 820 Francs (1903) qui permet largement de payer les legs prévus par Louis BABYLONE.

Si nous ramenons ce montant à la valeur en euros de 2024, le convertisseur de l'INSEE nous donne la somme de **2 387 515,20** Euros.

Louis Bertrand BABYLONE avait acquis une certaine aisance financière, mais si on compare la valeur de sa fortune calculée à celles des négociants protestants des Chartrons, données par Séverine Pacteau de Luze dans son ouvrage [PAC1], sa richesse reste relative.

Fortune à la mort des Négociants



¹<https://www.insee.fr/fr/information/2417794>

Les derniers jours de Louis-Bertrand BABYLONE

Le jugement de la cour d'appel de Bordeaux du 11 Novembre 1901¹, nous donne quelques précisions sur les causes du décès de Louis-Bertrand BABYLONE .

Louis BABYLONE souffrait depuis 1892 d'attaques de rhumatisme goutteux très graves, qui lui causaient d'atroces souffrances. Au cours de ces crises il était incapable de tout travail physique et intellectuel ;

Le 18 Mai 1897, il fut frappé d'une attaque si violente que Messieurs Demons, Arnauzan et Picot, furent appelés en consultation, et le docteur Demons déclara que le malade était perdu et recommanda aux filles PORGE de prévenir la famille ;

A partir de ce moment, Louis BABYLONE perdit l'usage de ses facultés et ne les recouvra que de façon épisodique, jusqu'à sa mort survenue le treize Octobre de la même année ;

La dernière demeure de Louis-Bertrand BABYLONE

Louis-Bertrand BABYLONE été inhumé le 18 Octobre 1897 dans le caveau familial correspondant à une concession perpétuelle payée par son père et son oncle dans le cimetière de la Chartreuse à Bordeaux. Concession n° 4 dans la 7ème section prolongée.



Figure 83: Vue du caveau BABYLONE à la Chartreuse - Photo : Jaume CAMIN 2025



Figure 84: Pierre tombale BABYLONE - Photo : Jaume CAMIN 2023

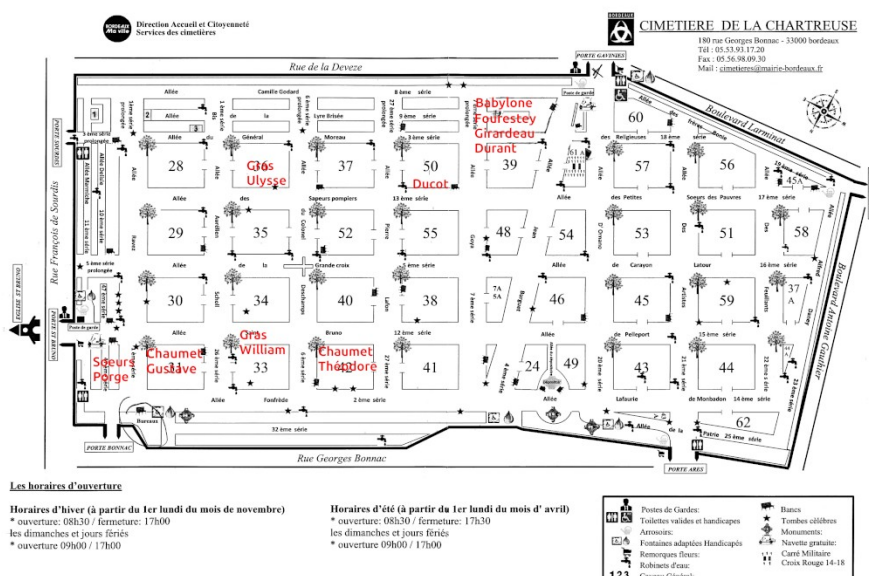


Figure 85: Localisation des caveaux de la famille élargie dans le cimetière de la Chartreuse à bordeaux

¹AD33 cote 4 O 58

21

Article 3.

Je donne et lègue aux Orphelines pauvres élues par les respectables Sœurs de Charité, de la paroisse St Severin, Rue de la Trésorerie n° 15 à Bordeaux la Somme de Soixante Mille francs, pour n'être répartie qu'entre les dites Orphelines

Habitante dit
orphelinat au
jour de mon décès

Seulement 1 Chaque part sera déposée à la Caisse d'Épargne de Bordeaux qui remettra à chacune d'elles un livret nominatif

60,000

Le don est fait dans la pensée qu'il aidera ces pauvres filles, soit à les marier ou à leur créer en travaillant des moyens d'existence assurés. Je recommande aux dites orphelines de ne pas m'oublier dans leurs prières

Article 4.

Je donne et lègue aux Orphelines pauvres, Sourdes et Muettes de l'asile Cours St Jean N° 99 à Bordeaux, y habitante le jour de mon décès, la Somme de Vingt Mille francs à répartir entre elles Seulemment, en parts égales. Les parts seront placées en leur noms respectif à la Caisse d'Épargne de Bordeaux qui aura à délivrer à chacune d'elles, le livret nominatif de ce dépôt

20,000

Article 5.

Je donne et lègue aux ci-après nommés:

1° A M^r l'Abbé Garriguet Supérieur du grand Séminaire de Bordeaux, ou à son Successeur, la Somme de Quarante Mille francs, pour venir en aide aux élèves pauvres du dit Séminaire

40,000

2° A M^r le Supérieur des Frères des écoles libres, de la doctrine Chrétienne de Bordeaux, la Somme de Vingt Mille francs, pour venir en aide aux besoins de dites écoles

20,000

3° A M^r le Curé Gossens de la paroisse de St Severin à Bordeaux, la Somme de Dix Mille francs, pour distribuer aux pauvres de la dite paroisse,

10,000

Article 6.

Je donne et lègue à chacun de mes résiniers qui travaillent dans mes forêts de pins de Gajan, l'Hôpital, La Camilleuse et Carreau la Somme de Deux Mille francs; J'explique afin qu'il n'y ait pas de confusion, que je ne comprends comme ayant droit dans la libéralité de ce legs, que le résinier seul en nom auquel il est personnellement attribué le résinage du lot de pins qu'il travaillera au moment de mon décès et non à tout autre résinier qui l'aiderait dans son travail, soit père, fils ou collègue

(3)

Article 7.

On donne et lègue aux ci-après nommés:



- 1^o A M^{re} Martha Lascante, Sœur de la Conception, à l'école Communale de St Médard d'Eyrans (Gironde) La somme de Trente Mille francs — 30,000
- 2^o A M^{lle} Lucie Beauchamp, demeurant n^o 5 Avenue Carnot à Cauderay près Bordeaux, la somme de quinze Mille francs — 15,000
- 3^o Aux époux Etienne Lavigne Concierge de mon hôtel R Castya 32 Stoutefois au moment de mon décès ils sont encore en fonctions chez moi, la somme de Trois Mille francs — 3,000
- 4^o A M^{lle} Suzanne Ségais, Née Lamouliat, Mon ancienne Concierge de l'Hôtel R Castya La somme de Deux Mille francs — 2,000
- 5^o A Albert Bercher, Marchand de bois de Chauffage, Demeurant rue Delay 24 à Cauderay (près Bordeaux) La somme de Cinq Mille francs — 5,000
- 6^o A Marie Pommarède, demeurant Grande rue à St Maurice de Bégles (près Bordeaux) Chez M^{re} Cassère épicière la somme de Mille francs — 1,000
- 7^o Aux époux Moutard (sœur) ma Concierge 73 Rue St Catherine 73 la somme de quinze cents francs. Si le jour de mon décès, ils sont encore chez moi — 1,500
- 8^o Aux époux Volzard-Blanchet, Charpentier la somme de Mille francs — 1,000 Demeurant à Grayan, C^{te} de St Vivien du Médoc (Gironde)
- 9^o A M^{re} Granier père, Crié et trompette à la Salle de Vente Rue Grassi à Bordeaux, Si au jour de mon décès il est encore de ce monde, la somme de Mille francs — 1,000
- 10^o Au tombelier ramasseur de bouviers de la rue Castya, auquel le service est officiellement attribué, la somme de Mille francs. Je lui recommande M^{re} Vignon Christian — 1,000
- 11^o Aux époux Eugène Borge, domestiques chez M^{re} Caugin à Landiras la somme de Mille francs — 1,000
- 12^o A la veuve Marie Gay, Née Dugay, journalière à l'Usine Godillot à Bégles, demeurant 22 Rue Isaac Séba la somme de quinze cents francs — 1,500
- 13^o A Amélie Dugay, épouse Viarouge, journalière à l'Usine Godillot à Bégles, demeurant 21 Rue Isaac Séba la somme de quinze cents francs — 1,500
- 14^o Aux époux Borge dit Bourget à Landiras, propriétaires cultivateurs la somme de Mille francs — 1,000

Pour au verso
Bab 120 at 147
Hary

Article 8.

Je donne et lègue aux époux Cadot Vignac, Régisseurs de mes forêts de Grayan, la somme de quatre mille francs, Je au moment de mon décès ils sont encore à mon service — 4,000

Article 9.

Je donne et lègue à la commune de Grayan l'Hôpital, la somme nécessaire pour acheter quatre cents francs de rente on 3 p 0/0 Français, voulant que tous les ans, le revenu serve à doter à titre de Rosière de Grayan. Une jeune fille de la dite Commune, âgée de 13 ans au moins et de vingt cinq ans au plus, toujours choisie parmi les plus indigentes et naturellement parmi les plus vertueuses; M^r le Curé, M^r le Maire, M^s les Conseillers Municipaux et les six habitants les plus forts imposés, Composeront le Conseil. Prud'homme chargé de proclamer le 1^{er} Juin de chaque année, le nom de la dite Rosière. La Voix de M^r le Curé sera prépondérante, la mise de la dot la cérémonie religieuse et les réjouissances qui suivront auront lieu chaque année, le jour de la St Pierre; 29 Juin fête locale de Grayan, la messe qui sera célébrée ce jour là et à laquelle devra assister la Rosière, accompagnée de toute sa famille, sera dite à mon intention, les autorités et les habitants de Grayan et Villages Voisins, devront faire fête d'honneur à la Rosière afin de relever encore la valeur de la sagesse et stimuler la jeunesse à bien se conduire. — Pour qu'elle cause que ce soit, la Commune de Grayan ne pourra jamais changer la destination de cette rente.

Article 10.

Je donne et lègue à ma gouvernante M^{lle} Sabau Borge dite Pegond, née le 15 Août 1840 et à sa sœur M^{lle} Marie Borge dite Lusine, née le 23 Octobre 1846, attachées au service de ma maison, indivisiblement entre elles et par égale part la propriété entière et libre de toutes hypothèques, qui comprennent sans exception l'ensemble des forêts de pins maritimes que je possède dans les Communes de Grayan, l'Hôpital et Vensac (Médoc) connues sous les noms de Sabiau, Martignan, La Barreyre Haut-Makarry, Carreau et Le Camilleux, y compris toutes les terres acquises

5

Mais mes habitations, constructions et dépendances, meubles meublants
 voitures, charrettes et outils. Bétail et tous autres animaux. En un mot
 l'intégralité absolue de toutes les propriétés et objets, quels qu'ils soient, se
 trouvant sur ma propriété de Grignon au moment de mon décès. — En outre
 je donne et lègue aux sus-nommées, la mobilière en acajou; le Secrétaire
 table, pendule, bureau, Chaises qui garnissent leur Chambre à coucher
 située dans mon hôtel 22 Rue Castiglioni à Bordeaux, au 2^{ème} étage au dessus
 de l'entresol, ainsi que tous les meubles se trouvant dans les autres
 pièces du dit étage. En plus je leur donne et lègue la grande armoire en
 acajou, qui est dans le Cabinet noir du 1^{er} étage au dessus de l'entresol, Contigu
 au Cabinet peint en rose, avec tout le linge de ménage et objets
 quelconques que cette armoire contiendra au moment de mon décès,
 ainsi que le mobilier complet en marqueterie de Cuivre qui garnit la
 Chambre bleue à étoiles, y compris les glaces marqueterie et ² ³ ⁴ ⁵ ⁶ ⁷ ⁸ ⁹ ¹⁰ ¹¹ ¹² ¹³ ¹⁴ ¹⁵ ¹⁶ ¹⁷ ¹⁸ ¹⁹ ²⁰ ²¹ ²² ²³ ²⁴ ²⁵ ²⁶ ²⁷ ²⁸ ²⁹ ³⁰ ³¹ ³² ³³ ³⁴ ³⁵ ³⁶ ³⁷ ³⁸ ³⁹ ⁴⁰ ⁴¹ ⁴² ⁴³ ⁴⁴ ⁴⁵ ⁴⁶ ⁴⁷ ⁴⁸ ⁴⁹ ⁵⁰ ⁵¹ ⁵² ⁵³ ⁵⁴ ⁵⁵ ⁵⁶ ⁵⁷ ⁵⁸ ⁵⁹ ⁶⁰ ⁶¹ ⁶² ⁶³ ⁶⁴ ⁶⁵ ⁶⁶ ⁶⁷ ⁶⁸ ⁶⁹ ⁷⁰ ⁷¹ ⁷² ⁷³ ⁷⁴ ⁷⁵ ⁷⁶ ⁷⁷ ⁷⁸ ⁷⁹ ⁸⁰ ⁸¹ ⁸² ⁸³ ⁸⁴ ⁸⁵ ⁸⁶ ⁸⁷ ⁸⁸ ⁸⁹ ⁹⁰ ⁹¹ ⁹² ⁹³ ⁹⁴ ⁹⁵ ⁹⁶ ⁹⁷ ⁹⁸ ⁹⁹ ¹⁰⁰ ¹⁰¹ ¹⁰² ¹⁰³ ¹⁰⁴ ¹⁰⁵ ¹⁰⁶ ¹⁰⁷ ¹⁰⁸ ¹⁰⁹ ¹¹⁰ ¹¹¹ ¹¹² ¹¹³ ¹¹⁴ ¹¹⁵ ¹¹⁶ ¹¹⁷ ¹¹⁸ ¹¹⁹ ¹²⁰ ¹²¹ ¹²² ¹²³ ¹²⁴ ¹²⁵ ¹²⁶ ¹²⁷ ¹²⁸ ¹²⁹ ¹³⁰ ¹³¹ ¹³² ¹³³ ¹³⁴ ¹³⁵ ¹³⁶ ¹³⁷ ¹³⁸ ¹³⁹ ¹⁴⁰ ¹⁴¹ ¹⁴² ¹⁴³ ¹⁴⁴ ¹⁴⁵ ¹⁴⁶ ¹⁴⁷ ¹⁴⁸ ¹⁴⁹ ¹⁵⁰ ¹⁵¹ ¹⁵² ¹⁵³ ¹⁵⁴ ¹⁵⁵ ¹⁵⁶ ¹⁵⁷ ¹⁵⁸ ¹⁵⁹ ¹⁶⁰ ¹⁶¹ ¹⁶² ¹⁶³ ¹⁶⁴ ¹⁶⁵ ¹⁶⁶ ¹⁶⁷ ¹⁶⁸ ¹⁶⁹ ¹⁷⁰ ¹⁷¹ ¹⁷² ¹⁷³ ¹⁷⁴ ¹⁷⁵ ¹⁷⁶ ¹⁷⁷ ¹⁷⁸ ¹⁷⁹ ¹⁸⁰ ¹⁸¹ ¹⁸² ¹⁸³ ¹⁸⁴ ¹⁸⁵ ¹⁸⁶ ¹⁸⁷ ¹⁸⁸ ¹⁸⁹ ¹⁹⁰ ¹⁹¹ ¹⁹² ¹⁹³ ¹⁹⁴ ¹⁹⁵ ¹⁹⁶ ¹⁹⁷ ¹⁹⁸ ¹⁹⁹ ²⁰⁰ ²⁰¹ ²⁰² ²⁰³ ²⁰⁴ ²⁰⁵ ²⁰⁶ ²⁰⁷ ²⁰⁸ ²⁰⁹ ²¹⁰ ²¹¹ ²¹² ²¹³ ²¹⁴ ²¹⁵ ²¹⁶ ²¹⁷ ²¹⁸ ²¹⁹ ²²⁰ ²²¹ ²²² ²²³ ²²⁴ ²²⁵ ²²⁶ ²²⁷ ²²⁸ ²²⁹ ²³⁰ ²³¹ ²³² ²³³ ²³⁴ ²³⁵ ²³⁶ ²³⁷ ²³⁸ ²³⁹ ²⁴⁰ ²⁴¹ ²⁴² ²⁴³ ²⁴⁴ ²⁴⁵ ²⁴⁶ ²⁴⁷ ²⁴⁸ ²⁴⁹ ²⁵⁰ ²⁵¹ ²⁵² ²⁵³ ²⁵⁴ ²⁵⁵ ²⁵⁶ ²⁵⁷ ²⁵⁸ ²⁵⁹ ²⁶⁰ ²⁶¹ ²⁶² ²⁶³ ²⁶⁴ ²⁶⁵ ²⁶⁶ ²⁶⁷ ²⁶⁸ ²⁶⁹ ²⁷⁰ ²⁷¹ ²⁷² ²⁷³ ²⁷⁴ ²⁷⁵ ²⁷⁶ ²⁷⁷ ²⁷⁸ ²⁷⁹ ²⁸⁰ ²⁸¹ ²⁸² ²⁸³ ²⁸⁴ ²⁸⁵ ²⁸⁶ ²⁸⁷ ²⁸⁸ ²⁸⁹ ²⁹⁰ ²⁹¹ ²⁹² ²⁹³ ²⁹⁴ ²⁹⁵ ²⁹⁶ ²⁹⁷ ²⁹⁸ ²⁹⁹ ³⁰⁰ ³⁰¹ ³⁰² ³⁰³ ³⁰⁴ ³⁰⁵ ³⁰⁶ ³⁰⁷ ³⁰⁸ ³⁰⁹ ³¹⁰ ³¹¹ ³¹² ³¹³ ³¹⁴ ³¹⁵ ³¹⁶ ³¹⁷ ³¹⁸ ³¹⁹ ³²⁰ ³²¹ ³²² ³²³ ³²⁴ ³²⁵ ³²⁶ ³²⁷ ³²⁸ ³²⁹ ³³⁰ ³³¹ ³³² ³³³ ³³⁴ ³³⁵ ³³⁶ ³³⁷ ³³⁸ ³³⁹ ³⁴⁰ ³⁴¹ ³⁴² ³⁴³ ³⁴⁴ ³⁴⁵ ³⁴⁶ ³⁴⁷ ³⁴⁸ ³⁴⁹ ³⁵⁰ ³⁵¹ ³⁵² ³⁵³ ³⁵⁴ ³⁵⁵ ³⁵⁶ ³⁵⁷ ³⁵⁸ ³⁵⁹ ³⁶⁰ ³⁶¹ ³⁶² ³⁶³ ³⁶⁴ ³⁶⁵ ³⁶⁶ ³⁶⁷ ³⁶⁸ ³⁶⁹ ³⁷⁰ ³⁷¹ ³⁷² ³⁷³ ³⁷⁴ ³⁷⁵ ³⁷⁶ ³⁷⁷ ³⁷⁸ ³⁷⁹ ³⁸⁰ ³⁸¹ ³⁸² ³⁸³ ³⁸⁴ ³⁸⁵ ³⁸⁶ ³⁸⁷ ³⁸⁸ ³⁸⁹ ³⁹⁰ ³⁹¹ ³⁹² ³⁹³ ³⁹⁴ ³⁹⁵ ³⁹⁶ ³⁹⁷ ³⁹⁸ ³⁹⁹ ⁴⁰⁰ ⁴⁰¹ ⁴⁰² ⁴⁰³ ⁴⁰⁴ ⁴⁰⁵ ⁴⁰⁶ ⁴⁰⁷ ⁴⁰⁸ ⁴⁰⁹ ⁴¹⁰ ⁴¹¹ ⁴¹² ⁴¹³ ⁴¹⁴ ⁴¹⁵ ⁴¹⁶ ⁴¹⁷ ⁴¹⁸ ⁴¹⁹ ⁴²⁰ ⁴²¹ ⁴²² ⁴²³ ⁴²⁴ ⁴²⁵ ⁴²⁶ ⁴²⁷ ⁴²⁸ ⁴²⁹ ⁴³⁰ ⁴³¹ ⁴³² ⁴³³ ⁴³⁴ ⁴³⁵ ⁴³⁶ ⁴³⁷ ⁴³⁸ ⁴³⁹ ⁴⁴⁰ ⁴⁴¹ ⁴⁴² ⁴⁴³ ⁴⁴⁴ ⁴⁴⁵ ⁴⁴⁶ ⁴⁴⁷ ⁴⁴⁸ ⁴⁴⁹ ⁴⁵⁰ ⁴⁵¹ ⁴⁵² ⁴⁵³ ⁴⁵⁴ ⁴⁵⁵ ⁴⁵⁶ ⁴⁵⁷ ⁴⁵⁸ ⁴⁵⁹ ⁴⁶⁰ ⁴⁶¹ ⁴⁶² ⁴⁶³ ⁴⁶⁴ ⁴⁶⁵ ⁴⁶⁶ ⁴⁶⁷ ⁴⁶⁸ ⁴⁶⁹ ⁴⁷⁰ ⁴⁷¹ ⁴⁷² ⁴⁷³ ⁴⁷⁴ ⁴⁷⁵ ⁴⁷⁶ ⁴⁷⁷ ⁴⁷⁸ ⁴⁷⁹ ⁴⁸⁰ ⁴⁸¹ ⁴⁸² ⁴⁸³ ⁴⁸⁴ ⁴⁸⁵ ⁴⁸⁶ ⁴⁸⁷ ⁴⁸⁸ ⁴⁸⁹ ⁴⁹⁰ ⁴⁹¹ ⁴⁹² ⁴⁹³ ⁴⁹⁴ ⁴⁹⁵ ⁴⁹⁶ ⁴⁹⁷ ⁴⁹⁸ ⁴⁹⁹ ⁵⁰⁰ ⁵⁰¹ ⁵⁰² ⁵⁰³ ⁵⁰⁴ ⁵⁰⁵ ⁵⁰⁶ ⁵⁰⁷ ⁵⁰⁸ ⁵⁰⁹ ⁵¹⁰ ⁵¹¹ ⁵¹² ⁵¹³ ⁵¹⁴ ⁵¹⁵ ⁵¹⁶ ⁵¹⁷ ⁵¹⁸ ⁵¹⁹ ⁵²⁰ ⁵²¹ ⁵²² ⁵²³ ⁵²⁴ ⁵²⁵ ⁵²⁶ ⁵²⁷ ⁵²⁸ ⁵²⁹ ⁵³⁰ ⁵³¹ ⁵³² ⁵³³ ⁵³⁴ ⁵³⁵ ⁵³⁶ ⁵³⁷ ⁵³⁸ ⁵³⁹ ⁵⁴⁰ ⁵⁴¹ ⁵⁴² ⁵⁴³ ⁵⁴⁴ ⁵⁴⁵ ⁵⁴⁶ ⁵⁴⁷ ⁵⁴⁸ ⁵⁴⁹ ⁵⁵⁰ ⁵⁵¹ ⁵⁵² ⁵⁵³ ⁵⁵⁴ ⁵⁵⁵ ⁵⁵⁶ ⁵⁵⁷ ⁵⁵⁸ ⁵⁵⁹ ⁵⁶⁰ ⁵⁶¹ ⁵⁶² ⁵⁶³ ⁵⁶⁴ ⁵⁶⁵ ⁵⁶⁶ ⁵⁶⁷ ⁵⁶⁸ ⁵⁶⁹ ⁵⁷⁰ ⁵⁷¹ ⁵⁷² ⁵⁷³ ⁵⁷⁴ ⁵⁷⁵ ⁵⁷⁶ ⁵⁷⁷ ⁵⁷⁸ ⁵⁷⁹ ⁵⁸⁰ ⁵⁸¹ ⁵⁸² ⁵⁸³ ⁵⁸⁴ ⁵⁸⁵ ⁵⁸⁶ ⁵⁸⁷ ⁵⁸⁸ ⁵⁸⁹ ⁵⁹⁰ ⁵⁹¹ ⁵⁹² ⁵⁹³ ⁵⁹⁴ ⁵⁹⁵ ⁵⁹⁶ ⁵⁹⁷ ⁵⁹⁸ ⁵⁹⁹ ⁶⁰⁰ ⁶⁰¹ ⁶⁰² ⁶⁰³ ⁶⁰⁴ ⁶⁰⁵ ⁶⁰⁶ ⁶⁰⁷ ⁶⁰⁸ ⁶⁰⁹ ⁶¹⁰ ⁶¹¹ ⁶¹² ⁶¹³ ⁶¹⁴ ⁶¹⁵ ⁶¹⁶ ⁶¹⁷ ⁶¹⁸ ⁶¹⁹ ⁶²⁰ ⁶²¹ ⁶²² ⁶²³ ⁶²⁴ ⁶²⁵ ⁶²⁶ ⁶²⁷ ⁶²⁸ ⁶²⁹ ⁶³⁰ ⁶³¹ ⁶³² ⁶³³ ⁶³⁴ ⁶³⁵ ⁶³⁶ ⁶³⁷ ⁶³⁸ ⁶³⁹ ⁶⁴⁰ ⁶⁴¹ ⁶⁴² ⁶⁴³ ⁶⁴⁴ ⁶⁴⁵ ⁶⁴⁶ ⁶⁴⁷ ⁶⁴⁸ ⁶⁴⁹ ⁶⁵⁰ ⁶⁵¹ ⁶⁵² ⁶⁵³ ⁶⁵⁴ ⁶⁵⁵ ⁶⁵⁶ ⁶⁵⁷ ⁶⁵⁸ ⁶⁵⁹ ⁶⁶⁰ ⁶⁶¹ ⁶⁶² ⁶⁶³ ⁶⁶⁴ ⁶⁶⁵ ⁶⁶⁶ ⁶⁶⁷ ⁶⁶⁸ ⁶⁶⁹ ⁶⁷⁰ ⁶⁷¹ ⁶⁷² ⁶⁷³ ⁶⁷⁴ ⁶⁷⁵ ⁶⁷⁶ ⁶⁷⁷ ⁶⁷⁸ ⁶⁷⁹ ⁶⁸⁰ ⁶⁸¹ ⁶⁸² ⁶⁸³ ⁶⁸⁴ ⁶⁸⁵ ⁶⁸⁶ ⁶⁸⁷ ⁶⁸⁸ ⁶⁸⁹ ⁶⁹⁰ ⁶⁹¹ ⁶⁹² ⁶⁹³ ⁶⁹⁴ ⁶⁹⁵ ⁶⁹⁶ ⁶⁹⁷ ⁶⁹⁸ ⁶⁹⁹ ⁷⁰⁰ ⁷⁰¹ ⁷⁰² ⁷⁰³ ⁷⁰⁴ ⁷⁰⁵ ⁷⁰⁶ ⁷⁰⁷ ⁷⁰⁸ ⁷⁰⁹ ⁷¹⁰ ⁷¹¹ ⁷¹² ⁷¹³ ⁷¹⁴ ⁷¹⁵ ⁷¹⁶ ⁷¹⁷ ⁷¹⁸ ⁷¹⁹ ⁷²⁰ ⁷²¹ ⁷²² ⁷²³ ⁷²⁴ ⁷²⁵ ⁷²⁶ ⁷²⁷ ⁷²⁸ ⁷²⁹ ⁷³⁰ ⁷³¹ ⁷³² ⁷³³ ⁷³⁴ ⁷³⁵ ⁷³⁶ ⁷³⁷ ⁷³⁸ ⁷³⁹ ⁷⁴⁰ ⁷⁴¹ ⁷⁴² ⁷⁴³ ⁷⁴⁴ ⁷⁴⁵ ⁷⁴⁶ ⁷⁴⁷ ⁷⁴⁸ ⁷⁴⁹ ⁷⁵⁰ ⁷⁵¹ ⁷⁵² ⁷⁵³ ⁷⁵⁴ ⁷⁵⁵ ⁷⁵⁶ ⁷⁵⁷ ⁷⁵⁸ ⁷⁵⁹ ⁷⁶⁰ ⁷⁶¹ ⁷⁶² ⁷⁶³ ⁷⁶⁴ ⁷⁶⁵ ⁷⁶⁶ ⁷⁶⁷ ⁷⁶⁸ ⁷⁶⁹ ⁷⁷⁰ ⁷⁷¹ ⁷⁷² ⁷⁷³ ⁷⁷⁴ ⁷⁷⁵ ⁷⁷⁶ ⁷⁷⁷ ⁷⁷⁸ ⁷⁷⁹ ⁷⁸⁰ ⁷⁸¹ ⁷⁸² ⁷⁸³ ⁷⁸⁴ ⁷⁸⁵ ⁷⁸⁶ ⁷⁸⁷ ⁷⁸⁸ ⁷⁸⁹ ⁷⁹⁰ ⁷⁹¹ ⁷⁹² ⁷⁹³ ⁷⁹⁴ ⁷⁹⁵ ⁷⁹⁶ ⁷⁹⁷ ⁷⁹⁸ ⁷⁹⁹ ⁸⁰⁰ ⁸⁰¹ ⁸⁰² ⁸⁰³ ⁸⁰⁴ ⁸⁰⁵ ⁸⁰⁶ ⁸⁰⁷ ⁸⁰⁸ ⁸⁰⁹ ⁸¹⁰ ⁸¹¹ ⁸¹² ⁸¹³ ⁸¹⁴ ⁸¹⁵ ⁸¹⁶ ⁸¹⁷ ⁸¹⁸ ⁸¹⁹ ⁸²⁰ ⁸²¹ ⁸²² ⁸²³ ⁸²⁴ ⁸²⁵ ⁸²⁶ ⁸²⁷ ⁸²⁸ ⁸²⁹ ⁸³⁰ ⁸³¹ ⁸³² ⁸³³ ⁸³⁴ ⁸³⁵ ⁸³⁶ ⁸³⁷ ⁸³⁸ ⁸³⁹ ⁸⁴⁰ ⁸⁴¹ ⁸⁴² ⁸⁴³ ⁸⁴⁴ ⁸⁴⁵ ⁸⁴⁶ ⁸⁴⁷ ⁸⁴⁸ ⁸⁴⁹ ⁸⁵⁰ ⁸⁵¹ ⁸⁵² ⁸⁵³ ⁸⁵⁴ ⁸⁵⁵ ⁸⁵⁶ ⁸⁵⁷ ⁸⁵⁸ ⁸⁵⁹ ⁸⁶⁰ ⁸⁶¹ ⁸⁶² ⁸⁶³ ⁸⁶⁴ ⁸⁶⁵ ⁸⁶⁶ ⁸⁶⁷ ⁸⁶⁸ ⁸⁶⁹ ⁸⁷⁰ ⁸⁷¹ ⁸⁷² ⁸⁷³ ⁸⁷⁴ ⁸⁷⁵ ⁸⁷⁶ ⁸⁷⁷ ⁸⁷⁸ ⁸⁷⁹ ⁸⁸⁰ ⁸⁸¹ ⁸⁸² ⁸⁸³ ⁸⁸⁴ ⁸⁸⁵ ⁸⁸⁶ ⁸⁸⁷ ⁸⁸⁸ ⁸⁸⁹ ⁸⁹⁰ ⁸⁹¹ ⁸⁹² ⁸⁹³ ⁸⁹⁴ ⁸⁹⁵ ⁸⁹⁶ ⁸⁹⁷ ⁸⁹⁸ ⁸⁹⁹ ⁹⁰⁰ ⁹⁰¹ ⁹⁰² ⁹⁰³ ⁹⁰⁴ ⁹⁰⁵ ⁹⁰⁶ ⁹⁰⁷ ⁹⁰⁸ ⁹⁰⁹ ⁹¹⁰ ⁹¹¹ ⁹¹² ⁹¹³ ⁹¹⁴ ⁹¹⁵ ⁹¹⁶ ⁹¹⁷ ⁹¹⁸ ⁹¹⁹ ⁹²⁰ ⁹²¹ ⁹²² ⁹²³ ⁹²⁴ ⁹²⁵ ⁹²⁶ ⁹²⁷ ⁹²⁸ ⁹²⁹ ⁹³⁰ ⁹³¹ ⁹³² ⁹³³ ⁹³⁴ ⁹³⁵ ⁹³⁶ ⁹³⁷ ⁹³⁸ ⁹³⁹ ⁹⁴⁰ ⁹⁴¹ ⁹⁴² ⁹⁴³ ⁹⁴⁴ ⁹⁴⁵ ⁹⁴⁶ ⁹⁴⁷ ⁹⁴⁸ ⁹⁴⁹ ⁹⁵⁰ ⁹⁵¹ ⁹⁵² ⁹⁵³ ⁹⁵⁴ ⁹⁵⁵ ⁹⁵⁶ ⁹⁵⁷ ⁹⁵⁸ ⁹⁵⁹ ⁹⁶⁰ ⁹⁶¹ ⁹⁶² ⁹⁶³ ⁹⁶⁴ ⁹⁶⁵ ⁹⁶⁶ ⁹⁶⁷ ⁹⁶⁸ ⁹⁶⁹ ⁹⁷⁰ ⁹⁷¹ ⁹⁷² ⁹⁷³ ⁹⁷⁴ ⁹⁷⁵ ⁹⁷⁶ ⁹⁷⁷ ⁹⁷⁸ ⁹⁷⁹ ⁹⁸⁰ ⁹⁸¹ ⁹⁸² ⁹⁸³ ⁹⁸⁴ ⁹⁸⁵ ⁹⁸⁶ ⁹⁸⁷ ⁹⁸⁸ ⁹⁸⁹ ⁹⁹⁰ ⁹⁹¹ ⁹⁹² ⁹⁹³ ⁹⁹⁴ ⁹⁹⁵ ⁹⁹⁶ ⁹⁹⁷ ⁹⁹⁸ ⁹⁹⁹ ¹⁰⁰⁰ ¹⁰⁰¹ ¹⁰⁰² ¹⁰⁰³ ¹⁰⁰⁴ ¹⁰⁰⁵ ¹⁰⁰⁶ ¹⁰⁰⁷ ¹⁰⁰⁸ ¹⁰⁰⁹ ¹⁰¹⁰ ¹⁰¹¹ ¹⁰¹² ¹⁰¹³ ¹⁰¹⁴ ¹⁰¹⁵ ¹⁰¹⁶ ¹⁰¹⁷ ¹⁰¹⁸ ¹⁰¹⁹ ¹⁰²⁰ ¹⁰²¹ ¹⁰²² ¹⁰²³ ¹⁰²⁴ ¹⁰²⁵ ¹⁰²⁶ ¹⁰²⁷ ¹⁰²⁸ ¹⁰²⁹ ¹⁰³⁰ ¹⁰³¹ ¹⁰³² ¹⁰³³ ¹⁰³⁴ ¹⁰³⁵ ¹⁰³⁶ ¹⁰³⁷ ¹⁰³⁸ ¹⁰³⁹ ¹⁰⁴⁰ ¹⁰⁴¹ ¹⁰⁴² ¹⁰⁴³ ¹⁰⁴⁴ ¹⁰⁴⁵ ¹⁰⁴⁶ ¹⁰⁴⁷ ¹⁰⁴⁸ ¹⁰⁴⁹ ¹⁰⁵⁰ ¹⁰⁵¹ ¹⁰⁵² ¹⁰⁵³ ¹⁰⁵⁴ ¹⁰⁵⁵ ¹⁰⁵⁶ ¹⁰⁵⁷ ¹⁰⁵⁸ ¹⁰⁵⁹ ¹⁰⁶⁰ ¹⁰⁶¹ ¹⁰⁶² ¹⁰⁶³ ¹⁰⁶⁴ ¹⁰⁶⁵ ¹⁰⁶⁶ ¹⁰⁶⁷ ¹⁰⁶⁸ ¹⁰⁶⁹ ¹⁰⁷⁰ ¹⁰⁷¹ ¹⁰⁷² ¹⁰⁷³ ¹⁰⁷⁴ ¹⁰⁷⁵ ¹⁰⁷⁶ ¹⁰⁷⁷ ¹⁰⁷⁸ ¹⁰⁷⁹ ¹⁰⁸⁰ ¹⁰⁸¹ ¹⁰⁸² ¹⁰⁸³ ¹⁰⁸⁴ ¹⁰⁸⁵ ¹⁰⁸⁶ ¹⁰⁸⁷ ¹⁰⁸⁸ ¹⁰⁸⁹ ¹⁰⁹⁰ ¹⁰⁹¹ ¹⁰⁹² ¹⁰⁹³ ¹⁰⁹⁴ ¹⁰⁹⁵ ¹⁰⁹⁶ ¹⁰⁹⁷ ¹⁰⁹⁸ ¹⁰⁹⁹ ¹¹⁰⁰ ¹¹⁰¹ ¹¹⁰² ¹¹⁰³ ¹¹⁰⁴ ¹¹⁰⁵ ¹¹⁰⁶ ¹¹⁰⁷ ¹¹⁰⁸ ¹¹⁰⁹ ¹¹¹⁰ ¹¹¹¹ ¹¹¹² ¹¹¹³ ¹¹¹⁴ ¹¹¹⁵ ¹¹¹⁶ ¹¹¹⁷ ¹¹¹⁸ ¹¹¹⁹ ¹¹²⁰ ¹¹²¹ ¹¹²² ¹¹²³ ¹¹²⁴ ¹¹²⁵ ¹¹²⁶ ¹¹²⁷ ¹¹²⁸ ¹¹²⁹ ¹¹³⁰ ¹¹³¹ ¹¹³² ¹¹³³ ¹¹³⁴ ¹¹³⁵ ¹¹³⁶ ¹¹³⁷ ¹¹³⁸ ¹¹³⁹ ¹¹⁴⁰ ¹¹⁴¹ ¹¹⁴² ¹¹⁴³ ¹¹⁴⁴ ¹¹⁴⁵ ¹¹⁴⁶ ¹¹⁴⁷ ¹¹⁴⁸ ¹¹⁴⁹ ¹¹⁵⁰ ¹¹⁵¹ ¹¹⁵² ¹¹⁵³ ¹¹⁵⁴ ¹¹⁵⁵ ¹¹⁵⁶ ¹¹⁵⁷ ¹¹⁵⁸ ¹¹⁵⁹ ¹¹⁶⁰ ¹¹⁶¹ ¹¹⁶² ¹¹⁶³ ¹¹⁶⁴ ¹¹⁶⁵ ¹¹⁶⁶ ¹¹⁶⁷ ¹¹⁶⁸ ¹¹⁶⁹ ¹¹⁷⁰ ¹¹⁷¹ ¹¹⁷² ¹¹⁷³ ¹¹⁷⁴ ¹¹⁷⁵ ¹¹⁷⁶ ¹¹⁷⁷ ¹¹⁷⁸ ¹¹⁷⁹ ¹¹⁸⁰ ¹¹⁸¹ ¹¹⁸² ¹¹⁸³ ¹¹⁸⁴ ¹¹⁸⁵ ¹¹⁸⁶ ¹¹⁸⁷ ¹¹⁸⁸ ¹¹⁸⁹ ¹¹⁹⁰ ¹¹⁹¹ ¹¹⁹² ¹¹⁹³ ¹¹⁹⁴ ¹¹⁹⁵ ¹¹⁹⁶ ¹¹⁹⁷ ¹¹⁹⁸ ¹¹⁹⁹ ¹²⁰⁰ ¹²⁰¹ ¹²⁰² ¹²⁰³ ¹²⁰⁴ ¹²⁰⁵ ¹²⁰⁶ ¹²⁰⁷ ¹²⁰⁸ ¹²⁰⁹ ¹²¹⁰ ¹²¹¹ ¹²¹² ¹²¹³ ¹²¹⁴ ¹²¹⁵ ¹²¹⁶ ¹²¹⁷ ¹²¹⁸ ¹²¹⁹ ¹²²⁰ ¹²²¹ ¹²²² ¹²²³ ¹²²⁴ ¹²²⁵ ¹²²⁶ ¹²²⁷ ¹²²⁸ ¹²²⁹ ¹²³⁰ ¹²³¹ ¹²³² ¹²³³ ¹²³⁴ ¹²³⁵ ¹²³⁶ ¹²³⁷ ¹²³⁸ ¹²³⁹ ¹²⁴⁰ ¹²⁴¹ ¹²⁴² ¹²⁴³ ¹²⁴⁴ ¹²⁴⁵ ¹²⁴⁶ ¹²⁴⁷ ¹²⁴⁸ ¹²⁴⁹ ¹²⁵⁰ ¹²⁵¹ ¹²⁵² ¹²⁵³ ¹²⁵⁴ ¹²⁵⁵ ¹²⁵⁶ ¹²⁵⁷ ¹²⁵⁸ ¹²⁵⁹ ¹²⁶⁰ ¹²⁶¹ ¹²⁶² ¹²⁶³ ¹²⁶⁴ ¹²⁶⁵ ¹²⁶⁶ ¹²⁶⁷ ¹²⁶⁸ ¹²⁶⁹ ¹²⁷⁰ ¹²⁷¹ ¹²⁷² ¹²⁷³ ¹²⁷⁴ ¹²⁷⁵ ¹²⁷⁶ ¹²⁷⁷ ¹²⁷⁸ ¹²⁷⁹ ¹²⁸⁰ ¹²⁸¹ ¹²⁸² ¹²⁸³ ¹²⁸⁴ ¹²⁸⁵ ¹²⁸⁶ ¹²⁸⁷ ¹²⁸⁸ ¹²⁸⁹ ¹²⁹⁰ ¹²⁹¹ ¹²⁹² ¹²⁹³ ¹²⁹⁴ ¹²⁹⁵ ¹²⁹⁶ ¹²⁹⁷ ¹²⁹⁸ ¹²⁹⁹ ¹³⁰⁰ ¹³⁰¹ ¹³⁰² ¹³⁰³ ¹³⁰⁴ ¹³⁰⁵ ¹³⁰⁶ ¹³⁰⁷ ¹³⁰⁸ <

Succèsions par Mo^{rs} Dural et Roucaud, mes légataires Universels conjointement
 avec le concours de Mo^{re} Rabier notaire à Bordeaux, qui devra être appelé pour
 aider à la stricte exécution de mon testament, expression fidèle de ma Volonté.
 (L)
 voulant que dans tous les cas qui peuvent surgir et que je ne puis prévoir ici, Mo^{rs}
 Dural et Roucaud héritent au moins de Dix Mille francs Chacun pour les
 frais que leur occasionneront les démarches à faire et les soins qu'ils donneront à ma
 Succession et dont je leur fais ici don et legs — N'ayant par ma situation
 de famille, aucun héritier à réserve, il m'est loisible de disposer de tous mes biens comme
 il me plaira. Ma fortune qui a été par moi fort honorablement augmentée
 reste maintenant réduite par suite de dons faits en faveur de la Cause de Napoléon III.
 Actuellement je ne possède aucun lit de rente, je n'ai que quelques peu d'or qui me
 dépense chaque jour. Ma vaste maison Rue St Catherine 73 et Guiraud 6 et 8 qui peut
 donner 16 à 18 Mille francs de rente et que j'estime valoir 300 Mille francs. L'Hôtel que j'habite
 où il y a différents objets et bibelots anciens ayant une valeur de 260 Mille francs. Si d'ici le jour
 de mon décès, je n'ai pas légué par un codicille ces objets, je recommande à mes exécuteurs
 testamentaires de s'ingénier pour en tirer tout le parti possible en raison de la peine que je
 me suis donnée pour les obtenir. Si faire se peut, je recommande de vendre l'Hôtel vers le 1^{er} Mai 1893
 comprenant à titre de Meubles par destination, le lustre Cristal, la Magnifique garniture de Sèvres,
 dans le grand Salon, et dans ma Chambre à coucher, les tapisseries, Gobelins, les broderies des Sieges, point St Eyré
 de l'époque. Les Chrones, la grande Glace et divers objets —
 Tous les legs désignés au présent testament ne produiront aucun intérêt et ne seront exigibles
 que six mois après le jour de mon décès, Moins il sera loisible à mes légataires Universels
 Mo^{rs} Dural et Roucaud d'avancer ce délai, dans la mesure du possible pour certains legs.
 Les frais que mes légataires jugeront nécessaires de faire resteront à la charge de ceux
 qui les auront fait ou qui les auront nécessités — Celle est l'expression de ma Volonté
 déclarant devant Dieu et les hommes n'avoir jamais subi l'influence de qui que ce soit,
 ni fait connaître ces dernières dispositions contenues dans ces huit pages entièrement
 écrites de ma main en douze articles. En foi de quoi je date et signe le présent testament.
 Bordeaux le 10 Mai 1893
 L. Babylo.

8/ Ce jour Ordre Siret Mil Vingt Cent Quatre Vingt Dix Sept, tenant que ma situation de fortune me permet d'augmenter mon legs à M^{rs} Luvet & Roucard je donne à Chacun de ces Mesmes Marquante Millefrans, de plus Ce qui remettra mon don pour Chacun d'eux à la somme de Cinquante Millefrans, -
Bordeaux le Ordre Siret Mil Vingt Cent Quatre Vingt Dix Sept

L. Babylo

J'annule les legs que j'ai faits aux Orphelins de la Rue de la Trésorerie et du Cours St Jean et je déclare léguer Soixante Mille frans à M^{rs} Jeanne Marie Caroline Hagrial, Demeurant en cette Ville Rue de la Trésorerie
Vingt Millefrans à M^{rs} Jeanne Philippe Leconsant, Demeurant Cours St Jean à Bordeaux, et Dix Millefrans à M^{rs} Marie Paillès Curé de St Saurin, pour être distribué à des pauvres,
Je maintiens mes autres dispositions

à Bordeaux le Ordre Siret Mil Vingt Cent Quatre Vingt Dix Sept
L. Babylo

Jus ne vau
fuit in
flant

Enregistré à Bordeaux, 2^{me} a. r., le quatre novembre 1897, vol
167 1^{re} 896.5 -

Recu :	partement	7.50
	1 ^{re} cotisation	7.50
	annule	
	2 ^{me} cotisation	7.50
	annule	
		32.50
	2 ^{me}	8.13
		40.63

Total : quarante frans 63

[Stamps: 50c and 50c]

Annexe2 : Contenu du caveau BABYLONE

2743 - Fougère 55000 - 3-51

DATES	CORPS INHUMÉS	OBSERVATIONS
1841 août 31	Blanc Jean	
"	Tourentoy Jean Ex'h du Caveau Legue d'mi	
1842 Février 10	Babylone François	
1843 Octobre 24	Babylone Eugène	
1847 Février 15	Tourentoy Pierre Edouard enfant	
1877 Juin 9	Tourentoy Fr ^x & 2 ^e Babylone 86 ans	
1878 Janvier 18	Jurand Paul William	Ex'h du Doyenné
Décembre 23	Girardeau Emile Ursule 8 ans	
1885 Novembre 6	Tourentoy Emmand Laurent 98 ans	
1897 Octobre 19	Babylone de Chamillan Louis 75 ans	
1899 avril "	Blancet Marie Aimée 8 ^e Tourentoy 86 ans	
1898 Juillet 10	Jucot Louis Emile Marie Ex'h du 16 ^e Commune	
1899 août 3	Girardeau Edouard 58 ans	
1909 Mai 12	Girardeau Emile 82 ans 2 ^e de Calene	
1911 Novembre 9	Jucot Joseph Maurice 49 ans	
1912 Décembre 11	Jucot Celestine Petronille 76 ans	
1915	Tourentoy Béatrice Ep ^x Jurand 68 ans	
1917 Février 10	Jurand Louis 78 ans	
1924 Juillet 27	Beaupertuis Marie Ep ^x Tourentoy 75 ans	
" Novembre 30	Tourentoy Jean 83 ans	
1936 Décembre 25	Tourentoy of de laide oflice 8 ^e Girardeau 77 ans	
1939	Jurand Marg ^t of de laide 8 ^e Jucot 73 ans	
1940 Mai 8	Bordenave Marie 85 ans	
1952 Décembre 30	Haruy Jean 58 ans	
1955 Octobre 1	Jurand Joseph 85 ans	
16 Mai 1972	JUCOT Madeleine 1 ^{re} du Pu y 73 ans	
20-2-1974	DEGUILHEM Jeanne Vie d u PAND - 93 ans - 1 ^{re} gendres	

Figure 86: Contenu du caveau n° 4 de la 7^{ème} série prolongée

Annexe3 : Contenu du caveau PORGE

DATES	CORPS INHUMÉS	OBSERVATIONS
1912 Avril 19	Forge Elisabeth	2 ^e li ^e du cœ ^e Ined 3
1913 Janvier 22	Forge Marie - 69 ans -	
1913 Octobre 24	Becher Armand - cause -	2 ^e li ^e du c. c.
1917 Mai 31	Viarouge Garmaine (une cause ont 5)	V ^e de Meignac
1921 Avril 24	Duzan Jean 16 ans -	V ^e de Cadouac
1926 Mars 27	Duzan Marthe Epse Monichon 88 ans	
1926 Mars 27	Monichon mort. né	
1928 Mars 7	Duzan Jules Romain 41 ans -	
1938 Mai 2	Dubourdieu Jean 74 ans	
1940 Juin 8	Dubourdieu Marie France Yvette 4 ans	
1949 Octobre 13	Reuni des restes de sept corps à l'oss ^e du caveau	
1949 Mars 6	Dubourdieu Michèle Monique - 13 ans -	
1964 Avril 4	Dubourdieu Arnelme (69 ans)	
1965 février 17	RIVIERE Marie Veuve BEUCHER (91 ans)	
26.11.1970	DEJOUR Paulin François 68 ans	21.10.93
6 Septembre 1971	GAUNA Marie Ange épouse TIEFON	Nett.
12 Août 1977	Reunion des restes de 5 corps à l'ossuaire du caveau	
5 Octobre 1976	GAT Bernard Robert Jacques 31 ans	Nett. de Talence
6.10.1978	GAT Jean - Preux	Nett.
26.11.1980	BONISQUAT Roger ducien	Ep 6.8.7.80 pour ca
19 Juin 85	DUZAN Yvonne et Marie e/ DARRIEUSEC	
8-12-93	Nettoyage du caveau 4 corps de 8 ^e BREGON	caisse de 1 m 90
9-12-93	BECHER Andrieu jeune DUBOURDIEU (160) nt de Blaye	
15-12-1999	GUENEE Thomas (14 A) nt de NARBONNE	2 exhum
15-12-1999	DIDIER Anne (34) nt de NARBONNE	le 14/11
16.2.2006	DUBOURDIEU née DUMAS Simone Odette Eugenne	85 ans
9.9.95	GAT Roger 81 A V ^e de Gradignan	
26 Mars 2004	DARRIEUSEC Ina Epse GAT (urée) V ^e de Gradignan	
16-2-2006	DUBOURDIEU née DUMAS Simone Odette Eugenne	85 ans
22 MAI 2007	DUBOURDIEU André 86 ans - URNE	
9 Juin 2021	GAT Jean Claude 73 ans dcd à BREST	URNE
21 décembre 2023	DUBOURDIEU Yvette Berthe veuve RICHARD 96 ans	URNE dcd Rempeyre

Figure 87: Contenu du caveau n° 7 de la Série 47

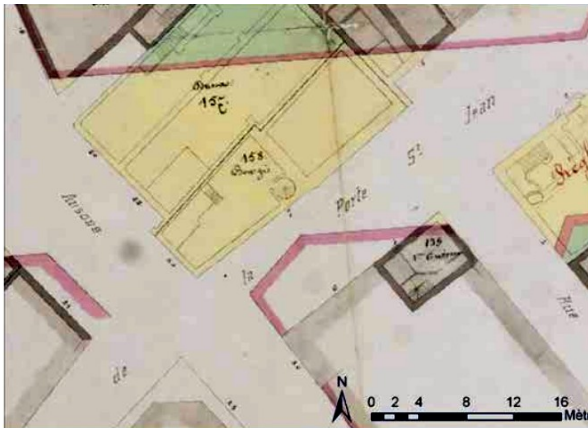
Annexe4 : Contenu du caveau de la famille William GRAS

DATES	CORPS INHUMÉS	OBSERVATIONS
1943 juillet 29	Gras (Jm) Décédé à Bassens ex ^{te} du cas. 18.81	
1848 Novembre 8	Gras (Michel Abel) 4 ans	
" " 30	Gras (Françoise, Philomène, Adèle)	
1850 Septembre 12	Gras (Jean Gaston)	
1851 Novembre 30	Dubouché (Jeanne) V ^e Gras	
1864 Décembre 20	Gras (Elisabeth Marguerite)	
1866 Octobre 25	Gras (Elisabeth D ^e de Carbon Blanc) ex ^{te} 21/5/1881 36.28	
1867 Septembre 15	Delaspre (fils de François Arthur)	
1870 Mars 9	Gras (Françoise Laure) Épouse Delaspre	
1875 juin 17	Gras (Jean Ulysse) ex ^{te} 21/5/1881 36.28	
1877 Mai 15	Gras (Jean Alexandre) 25 ans	
1880 juin 26	Gras (Raul) 7 ans et 10 mois	
1880 Décembre 12	Delaspre (François) 70 ans V ^e de Carbon Blanc	
1881 Décembre 5	Gras (Jean Marie William) 35 ans	
1893 Août 22	Gras (François) 64 ans	
1895 Décembre 28	Delaspre (Françoise Marie) 36 ans V ^e de Paris	
1896 Mai 19	Gras (Jean Camille) 60 ans	
1899 Août 18	Roques (Marie Elise) V ^e Gras 78 ans	
1899 Octobre 19	Gialdes (Elis ^{te} dite Hermine) V ^e Gras 82 ans	
1928 Mars 6	Sourissey (Françoise Angèle) 76 ans V ^e Gras	
1941 Août 8	Brindel (Aimé) V ^e de St Léon	
1954 Septembre 23	Gras (Madeleine) V ^e Brindel 80 ans V ^e de St Léon	
27 novembre 2002	Nettoyage caveau dans reliquaire de 1,20m (1 corps ne peut entrer)	
06 octobre 2011	LALBERT Bruno 78 ans - dcd Villeneuve d'Ornon	
9 Mars 2018	LALBERT Marie Elisabeth buely née DUPUY 88 ans dcd à LORIONT	
	→ vic à Br de 24/01/1933	

Figure 88: Contenu du caveau n° 174 de la 2ème Série

Annexe5 : La maison médiévale du 24 rue Ausone

extrait de l'article d'Hélène MOUSSET paru dans la revue archéologique de Bordeaux Tome CIV année 2013 p 16 et 17



La maison Bourgès se trouverait aujourd'hui au milieu du Cours d'Alsace et Lorraine comme le montre le plan ci-contre.

Source : Plan d'alignement de la Vallée du Peugue- cours Alsace-Lorraine (A.M.Bx. IX A 1B, cl. B. Rakotomanga, détail du plan géoréférencé).

« La maison la plus proche de la Garonne, dite maison Bourgès a façade en pignon et boutique sur la rue Ausone et élévation latérale sur la rue de la Porte Saint-Jean. Le plan du percement du cours Alsace-Lorraine indique un accès secondaire direct par la rue de Porte Saint-Jean, donnant sur un escalier en vis.



Photo Terpereau (AD33 cote 162 T10)



Photo Terpereau (AD33 cote 162 T1)



Dessin de F. Pujibet (ABM IX P 282).

Les deux étages carrés sont à pan de bois en croix de Saint-André, deux croix moyennes par niveau en façade principale et une seule grande par niveau en élévation latérale. Les bois de la façade principale sont essentés¹ d'ardoise, comme le montrent à la fois Pujibet et Terpereau, de même que de petits auvents couverts en ardoise protègent les sablières de la pluie.

Chaque étage repose sur un encorbellement saillant sur les deux élévations, soutenu par des aisseliers ou des consoles... »

¹Essentage : revêtement d'une paroi verticale extérieure (ou seulement des bois de structure apparents) avec des plaques de bois (essentes ou bardeaux), des ardoises ou des tuiles. L'essentage sert à protéger des intempéries le mur ou les pièces de bois qu'il recouvre. Le terme proviendrait du latin axis, en vieux français ais (petite planchette), d'où aissante ou essente.

Les trois consoles du rez-de-chaussée au-dessus de la boutique portent des sculptures dont un dessin de Bernède nous donne le détail¹ : de gauche à droite, un ange aux ailes effilées, un animal tête en bas et un homme debout qui pourrait être saint Jean Baptiste, patron de la chapelle la plus proche.



Comparaison des consoles actuellement visibles sur le fronton du bâtiment de la rue Castéja et sur la photo de Terpereau en 1866.

Détail des sculptures



Photographies : Jaume CAMIN 13 mars 2024

La structure et les sculptures de la demeure évoquent des constructions de la première moitié du XVe siècle conservées à Tours, par exemple. Un dessin signé J. C. et daté de 1845 montre une riche et originale cheminée maniériste à l'étage ».

¹Bernède, publié par P. Roudié, L'activité artistique à Bordeaux et en Bordelais, 1964, t. 2, fig. 115.

Bibliographie

- AGO1** : Deux siècles de catholicisme à Bordeaux 1800-2000 Marc Agostino Mollat – 2001
- ANC1** : Napoléon III et l'Economie Eric ANCEAU et Pierre BRANA, CNRS Editions - 2024
- ARC1** : Dictionnaire des changements de noms. 1, De 1803 à 1956, Archiviste Jérôme - Paris : H. Coston : La Librairie française - 1982
- BAU1** : Le Vieux Bordeaux (Mémoire en images) Francis Baudry - Jacques Clémens-Edition Sutton 2016
- BAU2** : Saint-Seurin Bordeaux Francis Baudy et Jacques Clémens Editions SUTTON – 2011
- BIB1** : La bible de Jérusalem - Les éditions du Cerf – Paris 1973
- BON1** : Les patrons du second empire : Bordeaux et la Gironde – Hubert Bonnin Editions Picard/Cenomane 1999
- BUF1** : Histoire des dunes maritimes de la Gascogne – Pierre BUFFAULT – Editions Delmas 1942.
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9619289s.r=histoire%20des%20dunes%20maritimes%20de%20la%20gascogne?rk=21459;2>
- CAD1** : Rapport CADALEN : l'occupation allemande région du Médoc : 27 juin 1940 – 20 Avril 1945
- COL1** : Les rues disparues du Vieux Bordeaux – Michel Colle -Aéditions - 2011
- COU1** : Bordeaux : le temps de l'histoire Architecture et urbanisme au XIXe siècle (1800-1914) Robert Coustet et Marc Saboya – Editions Mollat – 2001
- DAI1** : Les archives du Sceau - Ségolène de Dainville-Barbiche - La Gazette des archives – 1993
https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1993_num_160_1_4198
- DIO1** : Demandes de changement de nom 1917-1943, Pierre-Marie DIOUDONNAT -Editions SEDOPOLS – 2008
- DIO2** : Encyclopédie de la fausse noblesse et de la noblesse d'apparence Pierre-Marie DIOUDONNAT -Editions SEDOPOLS – 2000
- DON1** : Historique de l'enseignement primaire public à Bordeaux de 1414 à 1910 A. DONIS Imprimerie Delmas – 1913, disponible sur [Séléné](#)
- GAR1** : Les négociants de la France méridionale à Bordeaux entre la fin de l'Ancien Régime et la Restauration - Philippe Gardey – 2012 <https://journals.openedition.org/liame/261>
- GAR2** : Négociants et marchands de Bordeaux de la guerre d'Amérique à la Restauration (1780-1830) Philippe GARDEY -2009 - PUPS
- HED1** : De l'usurpation de Titres Nobiliaires (étude historique et juridique) – thèse de doctorat – 1900
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1269001h?rk=21459;2>
- JER1** : Dictionnaire des changements de noms 1803 – 1956 – Archiviste Jérôme
- LOZ1** : Bordeaux colonial de 1850 à 1940 - Christelle Lozère – 2006
<http://etudescoloniales.canalblog.com/archives/2006/11/16/3089621.html>
- MIA1** : L'œuvre du photographe Alphonse Terpereau 1839 – 1897 Tome 1 – Editions de l'entre deux mers 2017
- MIA2** : L'œuvre du photographe Alphonse Terpereau 1839 – 1897 Tome 2 – Editions de l'entre deux mers 2017
- ONF1** : Aménagement de la Forêt communale de Grayan et l'Hôpital 2021-2035 : Office National des Forêts
- PAC1** : Alfred de Luze un négociant en vins à Bordeaux (1797-1880) -Séverine Pacteau de Luze – Editions Confluences 1991
- PAP1** : Les landes de Gascogne et la côte d'argent – Louis PAPY – Editions Privat – 1978
- PEH1** : A l'époque de la «traite» de l'arachide : les «Bordelais» au Sénégal - Yves Péhaut - Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde Année 1983 30 pp. 49-69
https://www.persee.fr/doc/rhbg_0242-6838_1983_num_30_1_2108

- PLA1** : Le commerce des vins aquitains vers le Finistère au XIXe siècle - Emmanuel Plat - Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde, N°17, 2011. Bordeaux et l'Océan.
https://www.persee.fr/doc/rhbg_0242-6838_2011_num_17_1_1105
- SAB1** : Belles demeures de BORDEAUX -Marc SABOYA p 234 – Editions La Geste - 2024
- SAR1** : Contribution à l'Histoire du boisement des Landes de Gascogne – Roger SARGOS – Editions Delmas – 1949
- SAR2** : Bordeaux au temps du "port de la lune" - Art & histoire – Editions Horizon chimérique -2022
- SAY1** : Il y a 100 ans...Grayan-et-l'Hôpital à travers la carte postale – Sylvain SAYO - Editions des régionalismes – 2012
- SAY2** : Grayan et l'Hôpital en remontant le temps – Sylvain SAYO - Editions du Nord-Médoc – 2014
- SCH1** : La voirie bordelaise au XIXe siècle - SCHOONBAERT Sylvain – Editions PUPS – 2001
- TAS1** : Solférino domaine impérial – Michèle TASTET -Edition des régionalismes 2011/2014
- VIN1** : Evolution foncière des grandes propriétés et stratégies des grands propriétaires dans trois communes littorales de Gironde à la fin du 19e siècle – Johan VINCENT – 2022 :
<https://shs.hal.science/halshs-03751692/document>
- VIO1** : Dunes et Landes de Gascogne – Gemmage du pin maritime -A.VIOLETTE -Imprimerie Nationale – 1900 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6354136h?rk=21459;2>

Remerciements

- Mme Anne-Marie DESQUEYROUX, propriétaire du 22, rue Castéja à Bordeaux ;
- M. Eric CASTOR LELAURAIN de Saint-Christoly ;
- M. Olivier COURET-DELEGUE de Bordeaux ;
- M. Francis COUVREUR de Blanquefort ;
- M. Jean-Didier DENARD de Grayan ;
- M. Bruno GASTUILL du Verdon ;
- M. Alain JONQUIERE de Talais ;
- La famille LALANNE de Bordeaux (Françoise, François et Arnaud) ;
- M. Jean-Emile LE DORVEN, président de l'UNC de Saint Vivien de Médoc ;
- Mme Florence LE FRANC pour sa relecture attentive ;
- M. Jean-Paul LESCORCE de Soulac ;
- M. Bruno MELLET des Archives Lassalliennes de France ;
- Le père MEUNIER des Archives de l'Évêché de Bordeaux ;
- M. Pierre PATURANGE de Queyrac ;
- La famille REY de Grayan (Annie, André et Martine) ;
- M. Benjamin ROCCA—LE FRANC de Bordeaux ;
- M. Sylvain SAYO de Grayan ;
- Le personnel des Archives Bordeaux Métropole ;
- Le personnel des Archives Départementales de la Gironde ;
- Le personnel du cimetière de la Chartreuse à Bordeaux.

Dépôts

- Les arbres généalogiques de Louis-Bertrand BABYLONE et des sœurs PORGE, sont visibles sur généanet ;
- Les fichiers issus de nos recherches ont été déposés :
 1. aux archives départementales de la Gironde ;
 2. aux archives de Bordeaux Métropole ;
 3. à la médiathèque de Grayan et l'Hôpital.